

**Session du
21 novembre 2006**

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

Session du 21 novembre 2006

SOMMAIRE

COMPOSITION DU CONSEIL RÉGIONAL.....	I à XIII
APPROBATION DU COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS DE LA SESSION DES 26 ET 27 JUIN 2006.....	2
ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne.....	2
DÉBAT GÉNÉRAL.....	11
PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2006.....	30
 <i>RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION</i>	
INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	32
TRANSFERTS DE TECHNOLOGIES SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET POLITIQUES SECTORIELLES.....	32
AMÉNAGEMENT DE PARCS D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET ARTISANALES.....	33
AVANCES REMBOURSABLES À L'ARTISANAT TRANSFORMATION EN SUBVENTION.....	33
AVANCES REMBOURSABLES À L'ARTISANAT FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'AD2A.....	34
CONVENTIONS TRIENNALES ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL ET LES CONSEILS GÉNÉRAUX....	34
AMENDEMENTS.....	35
AMENDEMENT N° 1 DÉPOSÉ PAR LE GROUPE UNION POUR L'Auvergne CONCERNANT LES CONVENTIONS TRIENNALES ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL ET LES CONSEILS GÉNÉRAUX.....	35

AMENDEMENT N° 2 DÉPOSÉ PAR LE GROUPE UNION POUR L'Auvergne CONCERNANT LES CONVENTIONS TRIENNALES ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL ET LES CONSEILS GÉNÉRAUX	37
AMENDEMENT N° 3 DÉPOSÉ PAR LE GROUPE UNION POUR L'Auvergne CONCERNANT LES CONVENTIONS TRIENNALES ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL ET LES CONSEILS GÉNÉRAUX	37
TOURISME ET THERMALISME	39
AIDE EXCEPTIONNELLE : JEUNESSE AU PLEIN AIR ET AJUSTEMENTS DE PROGRAMME AIDE AUX STRUCTURES À VOCATION RÉGIONALE ACCOMPAGNEMENT DES AGENCES LOCALES DE TOURISME	39
RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION	
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC	42
CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE TERRITOIRE – CRDDT REVITALISATION DU PATRIMOINE RURAL PETITES VILLES D'Auvergne MISE EN VALEUR DES BOURGS D'Auvergne QUARTIERS HISTORIQUES D'Auvergne CITÉS AUVERGNATES DE CARACTÈRE	42
POLITIQUE TERRITORIALE DE SANTÉ	43
POLITIQUE TERRITORIALE DE SANTÉ ADHÉSION À L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ D'Auvergne	47
PROGRAMMES AUVERDATA TERRITOIRES : SIGNATURE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA CDC NUMÉRIQUE – CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS – SUR SERVICE PUBLIC LOCAL ET SUR MERCATOR	49
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC : AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES	50
ÉTUDES DES PÔLES D'EXPERTISE – MASSIF CENTRAL	50
RÉSEAU DE VILLES « CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE »	50
AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES D'Auvergne	51
POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE	52
ACTION SOCIALE	52

RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE	53
LES AIDES À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE FINANCEMENT DES POINTS-CONSEILS VAE	53
FINANCEMENT DES ACTIONS DE FORMATIONS SOCIALES ET PARAMÉDICALES	53
AIDE AU FONCTIONNEMENT DE L'APPRENTISSAGE.....	54

RAPPORT DE LA QUATRIÈME COMMISSION

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES.....	55
POLITIQUE DE L'ÉNERGIE – PATRIMOINE NATUREL.....	55

RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION

CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE.....	59
CULTURE.....	59
INVENTAIRE.....	65
DÉCENTRALISATION : RAPPORT INTERMÉDIAIRE SUR LE TRANSFERT DU SERVICE RÉGIONAL DE L'INVENTAIRE	65

JEUNESSE

PROGRAMMES D'AIDES POUR LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEURS – BAFA – ET LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEURS – BAFD.....	66
SPORTS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	67
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	67
GRANDS ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX DE SPORTS ET DE LOISIRS	67

RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	70
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ET COOPÉRATION INTERRÉGIONALE	70

GESTION DÉLÉGUÉE DES FONDS EUROPÉENS	71
ACTIONS RELEVANT DE LA SUBVENTION GLOBALE FEDER	71
FINANCES – MOYENS GÉNÉRAUX – GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX.....	71
VULCANIA : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	71
VULCANIA : AVANCE EN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉ.....	79
GRANDE HALLE D'Auvergne : RÉGULARISATION FONCIÈRE	80
TAXE INTÉRIEURE SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS : MISE EN ŒUVRE DE LA MODULATION RÉGIONALE EN 2007	80
MOYENS GÉNÉRAUX.....	88
TABLEAU DES EFFECTIFS	89
RÉGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL RÉGIONAL	89
DÉCENTRALISATION : ADHÉSION AU CNAS	89
VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE CHAPITRE – INFORMATION.....	92
OPÉRATIONS COMPTABLES	93
RECETTES	95
OPÉRATIONS D'APUREMENT DE L'ACTIF.....	95
INSTITUTION RÉGIONALE	95
COMMISSION DU RÈGLEMENT	95
RAPPORT COMPLÉMENTAIRE REPRÉSENTATION DU CONSEIL RÉGIONAL – CONSEIL DE GESTION DE LA FACULTÉ DE SCIENCES ÉCONOMIQUES	96
DÉBATS D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES	96
ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2006	98
VŒUX ET QUESTION ORALE.....	99
VŒU N° 1 CONCERNANT LA RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE DÉPOSÉ PAR LE GROUPE COMMUNISTE ET RÉPUBLICAIN PRÉSENTÉ PAR MADAME YVETTE MERCIER.....	99
VŒU N° 2 CONCERNANT L'EXPULSION DE FATIMA CHARBI DÉPOSÉ PAR LE GROUPE COMMUNISTE ET RÉPUBLICAIN PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR LUC BOURDUGE.....	102
QUESTION ORALE	104

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

VICE-PRÉSIDENTS élus le 13 février, le 15 mai et le 12 septembre 2006

- Président:** M. René SOUCHON
- 1^{er} Vice-Président :** M. Jean MALLOT
Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)
- 2^{ème} Vice-Président :** M. Alain BUSSIÈRE
- 3^{ème} Vice-Président :** M. Jean-Claude MAIRAL
- 4^{ème} Vice-Président :** M^{me} Arlette ARNAUD-LANDAU
Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)
- 5^{ème} Vice-Président :** M^{me} Anna AUBOIS
- 6^{ème} Vice-Président :** M. Yves GUEYDON
- Puis par ordre alphabétique :
- M^{me} Dominique BRU
Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)
- M. André CHAPAVEIRE
Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)
- M. Jean-Michel GUERRE
Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)
- M^{me} Catherine HENRI-MARTIN
- M^{me} Christiane LAÏDOUNI
- M. Jacques-Bernard MAGNER
- Mme Françoise MERCIER-RAYET
Conseillère Municipale de Moulins (Allier)

Conseil Régional d'Auvergne

COMPOSITION DES COMMISSIONS ORGANIQUES

Formées lors de la réunion du 13 février 2006

1^{ère} COMMISSION : **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

PRÉSIDENT : M. Jean MALLOT
VICE-PRÉSIDENT : M. Jacques-Bernard MAGNER
SECRÉTAIRE : M. Alain MERCIER
MEMBRES : M. André CHAPAVEIRE
M. Éric DUBOURGNOUX
MME Élisabeth MONTFORT
M. Jean PRORIOL
M. Lionel ROUCAN
MME Élisabeth THÉVENON-DURANTIN

2^{ème} COMMISSION : **POLITIQUE DE LA JEUNESSE, ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

PRÉSIDENTE : MME Arlette ARNAUD-LANDAU
VICE-PRÉSIDENT : M. Alain BUSSIÈRE
SECRÉTAIRE : MME Danielle DEMURE
MEMBRES : MME François BLAZY
M. Yves CARROY
MME Martine MAHTOUK
MME Nicole ROUAIRE
MME Pascale SEMET

3^{ème} COMMISSION :
DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE

PRÉSIDENTE : MME Dominique BRU
VICE-PRÉSIDENT : M. Jean-Michel GUERRE
MEMBRES : M. Jean AULAGNIER
M. Bernard FILHOL
MME Jane GALLEAZI
M. Jacques MIZOULE
MME Agnès MOLLON
MME Marie-Agnès PETIT

4^{ème} COMMISSION :
ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES

PRÉSIDENT : M. Yves GUEYDON
VICE-PRÉSIDENTE : MME Christiane LAÏDOUNI
SECRÉTAIRE : M. Serge TEILLOT
MEMBRES : M. Michel BERGOUGNOUX
M. Michel BONNEFILLE
M. Luc BOURDUGE
MME Françoise NOUHEN
M. Pierre POMMAREL

5^{ème} COMMISSION :
CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

PRÉSIDENTE : MME Anna AUBOIS
VICE-PRÉSIDENTE : MME Catherine HENRI-MARTIN
SECRÉTAIRE : MME Anne COURTILLÉ
MEMBRES : MME Anne-Marie DELANNOY
MME Yvette MERCIER
MME Martine MUNOZ
MME Marie-Thérèse SIKORA

6^{ème} COMMISSION :
FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES

PRÉSIDENT : M. Jean-Claude MAIRAL
VICE-PRÉSIDENTE : MME Françoise MERCIER-RAYET
SECRÉTAIRE : M. Brice HORTEFEUX
MEMBRES : M. Jean-Paul BACQUET
M. Claude MALHURET
MME Danielle MULLER

COMMISSION CONSULTATIVE « DÉVELOPPEMENT DURABLE »

PRÉSIDENTE : MME Nicole ROUAIRE

VICE-PRÉSIDENTE : MME Yvette MERCIER

SECRÉTAIRE : MME Agnès MOLLON

MEMBRES :
M. Michel BERGOUGNOUX
M. Michel BONNEFILLE
MME Jane GALLEAZZI
MME Pascale SEMET
MME Élisabeth THÉVENON-DURANTIN

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES

élus le 13 février 2006

**ARNAUD-
LANDAU**
Arlette

PS

Date, lieu de naissance : 15 mars 1952 à Saint-Étienne (Loire)

PROFESSION : Fonctionnaire du Trésor en retraite

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire du Puy-en-Velay (Haute-Loire)

AUBOIS
Anna

PS

Date, lieu de naissance : 20 mai 1977 à Nevers (Nièvre)

PROFESSION : Assistante d'enseignement et de recherche

AULAGNIER
Jean

UPA

Date, lieu de naissance : 1 mars 1942 à Ambert (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Universitaire

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Ambert (Puy-de-Dôme)

BACQUET
Jean-Paul

PS

Date, lieu de naissance : 11 mars 1949 à Saint-Mandé (Val-de-Marne)

PROFESSION : Médecin

MANDATS ÉLECTORAUX : Député du Puy-de-Dôme
Maire de Coudes (Puy-de-Dôme)

BERGOUGNOUX
Michel

UPA

Date, lieu de naissance : 16 février 1949 à Brioude (Haute-Loire)

PROFESSION : Maître de conférences Sciences Économiques

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

BLAZY
Françoise

UPA

Date, lieu de naissance : 16 janvier 1946 à Paris (XII)
PROFESSION : Assistante Sociale
MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Montluçon (Allier)

BONNEFILLE
Michel

UPA

Date, lieu de naissance : 4 septembre 1947 à Gannat (Allier)
PROFESSION : Agriculteur
MANDATS ÉLECTORAUX : Adjoint au Maire d'Ébreuil (Allier)

BOURDUGE
Luc

PC

Date, lieu de naissance : 3 août 1963 à Chamalières (Puy-de-Dôme)
PROFESSION : Agent EDF - GDF

BRU
Dominique

PS

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1955 à Riom-ès-Montagnes (Cantal)
PROFESSION : Éducatrice Sportive
MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Vic-sur-Cère (Cantal)

BUSSIÈRE
Alain

PS

Date, lieu de naissance : 23 mars 1963 à Montluçon (Allier)
PROFESSION : Enseignant

CARROY
Yves

PS

Date, lieu de naissance : 10 juin 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)
PROFESSION : Chargé de Projet
MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

CHAPAVEIRE
André

PS

Date, lieu de naissance : 12 septembre 1952 à Vieille-Brioude (Haute-Loire)

PROFESSION : Attaché Territorial

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Brioude (Haute-Loire)

COURTILLÉ
Anne

UPA

Date, lieu de naissance : 2 octobre 1943 à Sidibel Abbes (Algérie)

PROFESSION : Universitaire

DELANNOY
Anne-Marie

UPA

Date, lieu de naissance : 28 octobre 1951 à Thiers (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Masseur-Kinésithérapeute

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme)

DEMURE
Danielle

UPA

Date, lieu de naissance : 7 octobre 1947 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Avocat

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Moulins (Allier)

DUBOURGNOUX
Éric

PC

Date, lieu de naissance : 15 mars 1959 à Ambert (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agent SNCF

FILHOL
Bernard

UPA

Date, lieu de naissance : 7 juin 1947 à La Salvetat-Peyrales (Aveyron)

PROFESSION : Fonctionnaire

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Ytrac (Cantal)

GALLEAZZI
Jane

PS

Date, lieu de naissance : 1 février 1951 à Chambérat (Allier)
PROFESSION : Professeuse des Écoles
MANDATS ÉLECTORAUX : Maire d'Huriel (Allier)

GUERRE
Jean-Michel

PS

Date, lieu de naissance : 25 mai 1955 à Vichy (Allier)
PROFESSION : Directeur d'École Nationale de Musique et de Danse
MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Bellerive-sur-Allier (Allier)

GUEYDON
Yves

Vert

Date, lieu de naissance : 5 août 1951 à Amplepuis (Rhône)
PROFESSION : Responsable d'entreprise d'insertion

HENRI-MARTIN
Catherine

PS

Date, lieu de naissance : 5 décembre 1943 à Paris (VIII)
PROFESSION : Directrice d'organisme de séjours linguistiques

HORTEFEUX
Brice

UPA

Date, lieu de naissance : 11 mai 1958 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine)
PROFESSION : Préfet
Ministre Délégué aux Collectivités Territoriales

LAÏDOUNI
Christiane

PC

Date, lieu de naissance : 22 février 1946 à La Ricamarie (Loire)
PROFESSION : Professeur de Lettres en CFA

MAGNER
Jacques-
Bernard

PS

Date, lieu de naissance : 1 juin 1952 à Riom (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Directeur de la FETREP

MAHTOUK
Martine

UPA

Date, lieu de naissance : 23 décembre 1948 à Saint-Sauveur de Cruzières (Ardèche)

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Murat (Cantal)

MAIRAL
Jean-Claude

PC

Date, lieu de naissance : 4 décembre 1947 à Désertines (Allier)

PROFESSION : Instituteur

MALHURET
Claude

UPA

Date, lieu de naissance : 8 mars 1950 à Strasbourg (Bas-Rhin)

PROFESSION : Médecin

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Vichy (Allier)

MALLOT
Jean

PS

Date, lieu de naissance : 20 août 1952 à Nizerolles (Allier)

PROFESSION : Contrôleur d'État

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)

MERCIER
Alain

UPA

Date, lieu de naissance : 4 décembre 1957 à Aydat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Agriculteur

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Nébouzat (Puy-de-Dôme)

MERCIER
Yvette

PC

Date, lieu de naissance : 28 août 1949 à Marat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Employée

**MERCIER-
RAYET**
Françoise

PS

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1957 à Retch (Iran)

PROFESSION : Avocat

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Moulins (Allier)

MIZOULE
Jacques

PC

Date, lieu de naissance : 17 septembre 1941 à Saint-Flour (Cantal)

PROFESSION : Retraité

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de Saint-Beauzire (Puy-de-Dôme)

MOLLON
Agnès

Vert

Date, lieu de naissance : 25 janvier 1958 à Roanne (Loire)

PROFESSION : Professeur des Écoles

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Riom (Puy-de-Dôme)

MONTFORT
Élizabeth

UPA

Date, lieu de naissance : 29 juin 1954 à Nantes (Loire-Atlantique)

PROFESSION : Juriste en disponibilité

MULLER
Danielle

PS

Date, lieu de naissance : 5 août 1953 à Saint-Étienne (Loire)

MANDATS ÉLECTORAUX : Maire de Murat le Quaire (Puy-de-Dôme)

MUNOZ
Martine

PS

Date, lieu de naissance : 24 avril 1954 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Fonctionnaire Territorial

NOUHEN
Françoise

PS

Date, lieu de naissance : 5 mars 1945 à Riom (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Responsable de Centre de Formation

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PETIT
Marie-Agnès

UPA

Date, lieu de naissance : 24 janvier 1962 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Conseillère en développement rural

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseillère Municipale de Céaux d'Allègre (Haute-Loire)

POMMAREL
Pierre

Vert

Date, lieu de naissance : 24 mars 1957 au Puy-en-Velay (Haute-Loire)

PROFESSION : Médecin salarié

PRORIOL
Jean

UPA

Date, lieu de naissance : 25 novembre 1934 à Beauzac (Haute-Loire)

MANDATS ÉLECTORAUX : Député de la Haute-Loire
Maire de Beauzac (Haute-Loire)

ROUAIRE
Nicole

Vert

Date, lieu de naissance : 8 août 1954 à Allanche (Cantal)

PROFESSION : Enseignante

ROUCAN
Lionel

Vert

Date, lieu de naissance : 12 février 1963 à Valence (Drôme)

PROFESSION : Enseignant

SEMET
Pascale

PC

Date, lieu de naissance : 19 mars 1962 à Lapalisse (Allier)

PROFESSION : Auxiliaire de Vie

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Cusset (Allier)

SIKORA
Marie-Thérèse

UPA

Date, lieu de naissance : 6 mai 1946 à Saint-Hilaire de Pionsat (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Secrétaire de direction

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjointe au Maire de Saint-Éloy-les-Mines (Puy-de-Dôme)

SOUCHON
René

PS

Date, lieu de naissance : 12 mars 1943 à Malzieu-Ville (Lozère)

PROFESSION : Inspecteur général de l'agriculture

MANDATS ÉLECTORAUX : Adjoint au Maire d'Aurillac (Cantal)

TEILLOT
Serge

UPA

Date, lieu de naissance : 12 avril 1950 à La Tour d'Auvergne (Puy-de-Dôme)

PROFESSION : Avocat

MANDATS ÉLECTORAUX : Conseiller Municipal de La Bourboule (Puy-de-Dôme)

**THÉVENON-
DURANTIN**
Élisabeth

PS

Date, lieu de naissance : 16 juin 1973 à Dompierre-sur-Besbre (Allier)

PROFESSION : Responsable service promotion - communication

CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS

SESSION DU 21 NOVEMBRE 2006

*La séance est ouverte à 9 heures 30
sous la présidence de Monsieur René Souchon.*

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, Monsieur Mallot procède à l'appel.

M. MALLOT : Mes chers collègues, si vous voulez bien rejoindre vos places progressivement.

Monsieur Mallot procède à l'appel des Conseillers régionaux.

Sont présents :

Mme Arlette Arnaud-Landau	M. Jean-Claude Mairal
Mme Anna Auboïs	M. Claude Malhuret
M. Jean Aulagnier	M. Jean Mallot
M. Jean-Paul Bacquet	M. Alain Mercier
M. Michel Bergougnoux	Mme Yvette Mercier
Mme Françoise Blazy	Mme Françoise Mercier-Rayet
M. Michel Bonnefille	M. Jacques Mizoule
M. Luc Bourduge	Mme Agnès Mollon
Mme Dominique Bru	Mme Élisabeth Montfort
M. Alain Bussière	Mme Danielle Muller
M. Yves Carroy	Mme Martine Munoz
M. André Chapaveire	Mme Françoise Nouhen
Mme Anne Courtillé	M. Pierre Pommarel
Mme Anne-Marie Delannoy	M. Jean Proriot
Mme Danielle Demure	Mme Nicole Rouaire
M. Éric Dubourgoux	M. Lionel Roucan
M. Yves Gueydon	Mme Pascale Semet
Mme Catherine Henri-Martin	Mme Marie-Thérèse Sikora
M. Brice Hortefeux	M. René Souchon
Mme Christiane Laïdouni	M. Serge Teillot
M. Jacques-Bernard Magner	Mme Élisabeth Thévenon-Durantin

Sont absents ou excusés :

M. Bernard Filhol
Mme Jane Galleazzi
M. Jean-Michel Guerre

Mme Martine Mahtouk
Mme Marie-Agnès Petit

M. MALLOT : Le quorum est atteint, Monsieur le Président.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU INTÉGRAL DES DÉBATS
DE LA SESSION DES 26 ET 27 JUIN 2006**

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Monsieur Mallot. Vous avez reçu, en même temps que les dossiers, le compte rendu intégral des débats de la Session des 26 et 27 juin 2006. Donc, je fais procéder à l'approbation de ce compte rendu. Pas d'observations ? Il vous convient ? Donc il est approuvé à l'unanimité.

Le compte rendu intégral des débats de la Session des 26 et 27 juin 2006 est approuvé à l'unanimité.

**ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL RÉGIONAL D'Auvergne**

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je souhaiterais commencer mon propos en figeant un instant le temps, afin de prendre la photographie objective du contexte général dans lequel s'inscrit notre action politique.

Pour reprendre une formule de Jaurès qui me tient à cœur, je voudrais que nous nous arrêtons un instant pour « comprendre le réel ». Nous sommes à la fin de l'année 2006, cela fera bientôt trois ans que la Région Auvergne a changé d'orientation politique. C'est presque le temps du mi-mandat !

Grâce à la concertation et au dialogue, la Région est devenue l'interlocuteur incontournable de l'ensemble des acteurs des territoires auvergnats.

Avec la mise en œuvre de la territorialisation de notre politique régionale, elle agit en chef d'orchestre pour impulser, fédérer, coordonner, en s'appuyant sur des dispositifs transversaux de développement et en concentrant son action en direction des territoires les plus en difficulté, en illustrant le slogan : « il faut donner plus à ceux qui ont moins ».

L'identité et la lisibilité de l'action de l'institution régionale n'étaient perçues, jusqu'en 2004, que de manière approximative par les Auvergnats, la Région étant d'abord considérée comme un guichet auquel on s'adressait pour tout et parfois – il faut bien le dire – n'importe quoi !

Les choses ont changé, même s'il reste beaucoup à faire ici ou là. Et la Région est aujourd'hui plus que jamais au cœur de la vie quotidienne de nos concitoyens, même lorsqu'ils ne le savent pas. À travers l'ensemble de nos champs de compétences, c'est bien la solidarité active qui constitue le cœur de notre politique, son fil rouge. Nous avons en grande partie gagné notre pari de 2004 ! Celui des Assises territoriales ! Comme les Auvergnats nous l'ont demandé, nous sommes sur la voie d'une Auvergne plus accueillante, ouverte au Massif Central, à la France, à l'Europe et au Monde.

Arrêtons-nous un instant et prenons le temps de prendre cette photographie. Qu'y voit-on ? Tout d'abord, on s'aperçoit que depuis notre prise de responsabilité, en mars 2004, le contexte national créé par la politique gouvernementale pèse de plus en plus sur l'autonomie des collectivités locales et le congrès des Maires qui s'ouvre aujourd'hui va montrer que les choses ne vont pas très fort entre le Gouvernement et les élus locaux, notamment les Maires.

La droite, en fait, a terni l'image de la décentralisation, en substituant à une exigence de solidarité et de proximité, une politique systématique de désengagement, obligeant les Régions à faire davantage appel à la fiscalité régionale, la plus injuste qui soit.

Le Conseil économique et social régional, lui-même, reconnaît que cet appel à la fiscalité est demain inévitable.

Le divorce est désormais consommé entre l'État et les collectivités locales – je le disais à l'instant –, collectivités qui se doivent d'assumer des charges et des responsabilités croissantes, alors que, dans le même temps, la politique ultralibérale mise en œuvre par le Gouvernement remet en cause la libre administration fiscale et financière des Régions.

En transférant des compétences nouvelles sans les moyens budgétaires équivalents, le Gouvernement fait ainsi la part belle à un esprit de revanche qui semble l'animer depuis les élections de mars 2004.

Quoi que l'on en dise, en effet, les transferts opérés dans le cadre de la loi du 13 août 2004 ne se font pas à l'euro près et en dépit des affirmations réitérées, ici ou là, du Gouvernement, les surcoûts occasionnés atteignent volontairement des sommes parfois très élevées qui plombent les budgets de l'ensemble des Régions.

Comme il ne faut pas affirmer sans démontrer, prenons quelques exemples précis en nous appuyant sur les dépenses liées à l'application des nouvelles compétences non compensées. En 2007, nous devons faire ce que l'État n'a pas fait vis-à-vis des TOS :

- Assurer une visite médicale annuelle. Quoi de plus normal ! Il n'y en a jamais eu.

Intervention de Monsieur Aulagnier hors micro.

Monsieur Aulagnier, vous permettez, il ne faut pas édicter des règles et s'asseoir dessus.

- Permettre la formation : vous allez me dire aussi peut-être qu'ils peuvent y aller tout seuls, se former. Ils n'en ont jamais eu !

- Assurer des prestations sociales. Ils n'en ont pas davantage eu la moindre dans l'Éducation nationale.

- Prévoir le remplacement de ces agents en cas de maladie. Je vous informe que, dans les habitudes antérieures, à partir de septembre, on ne remplaçait plus personne !

Ce sont 2.120.000 euros de dépenses incontournables qui ne seront pas compensées :

- 60.000 euros pour la médecine du travail qui est une obligation légale,
- 640.000 euros pour la formation,
- 520.000 euros pour les œuvres sociales,
- 800.000 euros pour l'organisation de la suppléance tout au long de l'année, car il n'est pas question de continuer comme c'était le cas, en ne remplaçant plus à partir du mois de septembre,
- et 100.000 euros pour l'adaptation de l'outil informatique !

Le transfert de l'aéroport au 1^{er} janvier 2007 nous obligera à investir sur cet équipement majeur pour le développement économique et le désenclavement, mais aussi sur le déficit de gestion, sans aucune aide de l'État. Ce sont vraisemblablement 700.000 euros qui devront être budgétés à cet effet, dont 200.000 euros sur les 700.000, pour le seul déficit !

Face à l'absence d'informations fiables, il devient également très difficile d'évaluer le surcoût réel occasionné par le transfert des formations sanitaires et sociales. Aujourd'hui – je prends des précautions – et avant la réunion de la Commission consultative d'évaluation des charges, nous savons qu'il coûtera au moins 100.000 euros en dépenses pour l'informatisation et la saisie des bourses – 70.000 euros –, ainsi que pour la procédure contradictoire d'analyse des comptes financiers que nous avons lancée – 30.000 euros.

Mais nous sommes très inquiets, car nous savons que nous pouvons nous attendre au final, et dans ce seul domaine, à une différence comprise entre 2 et 3 millions d'euros entre les besoins effectifs et les transferts financiers de l'État, selon l'estimation de notre conseil, le cabinet KPMG, et encore, en prenant 2 et 3 millions, je veux être très transparent et très honnête, je suis plutôt dans la fourchette basse.

Au total, si l'on considère le transfert des agents des lycées, de l'aéroport, du travail sur les bourses sanitaires et sociales, nous estimons aujourd'hui, rien que sur ces aspects, à 4.120.000 euros, le montant réel des surcoûts non compensés, qui incluent le coût salarial des 15 agents supplémentaires que nous avons dû ou devons recruter pour mettre tout cela en musique. Car, quand on nous dit que les effectifs de la Région augmentent, ils augmentent modestement, mais je ne vois pas comment nous pourrions gérer des transferts de compétence, surtout quand on nous transfère 1.400 TOS, sans le moindre personnel, c'est infaisable. Alors évidemment, on pourrait regarder du côté de l'État, s'il y a une diminution identique en nombre. Je ne crois pas que ce soit le cas,

puisque, lorsque j'ai posé la question « Mais qui gère les TOS jusqu'à présent ? » La réponse de la plus haute autorité de l'État dans le Département a été de me dire « Le malheur, c'est qu'ils n'étaient pas gérés ! ». Voilà quelques éléments.

15 agents supplémentaires qui ne sont pas encore tous là, mais que nous devons recruter. Il doit y en avoir 9 pour les seuls TOS, je pense, de mémoire.

Et ceci sans compter l'incertitude de 4.120.000 euros, 2 à 3 millions d'euros sur les formations sanitaires et sociales que j'évoquais. Donc il faudra bien financer cela et donc la somme à financer, sera de l'ordre – en l'état actuel de nos connaissances – de 7 millions d'euros.

Un coup très dur pour nos collectivités, qui pousse même le sénateur UMP et Président du Conseil général du Loiret – ce n'est pas n'importe qui –, Éric Doligé à s'exprimer dans le journal « Le Monde » du 6 novembre dernier, en parlant de bombe à retardement financière et en expliquant que la décentralisation a été très insuffisamment anticipée. Il déclare – je cite avec une certaine délectation, vous en conviendrez – « que les dotations de compensation que l'État a proposées ne couvrent aujourd'hui que 85 % des charges » et que les collectivités seront donc forcées de « remettre au pot à hauteur de plusieurs milliards d'euros ! » – Éric Doligé, Sénateur UMP, Président du Conseil général du Loiret, « Le Monde » du 6 novembre !

J'entends aussi, à droite et à gauche, ou plutôt à droite et à droite, que notre collègue Brice Hortefeux se plaindrait du manque de projets du Conseil régional et expliquerait que les impôts augmentent, sans qu'il y en ait la nécessité ou encore que nous procéderions à de nouvelles hausses d'impôts, sauf la dernière année du mandat et je lis tout cela dans « La Montagne » du 6 novembre dernier – réunion à Beaumont.

Il est en effet très facile d'é luder publiquement et volontairement l'étroitesse de la base des impôts régionaux, de comparer les taux d'augmentation de la fiscalité entre collectivités, en ne faisant systématiquement jamais allusion à leur augmentation en valeur absolue. Quelques éléments :

- Lorsque le taux de taxe professionnelle est, au niveau régional, de 2,86 %, il est de 11,33 % dans l'Allier.
- Lorsque le taux du foncier bâti est de 3,63 % pour la Région, il est de 14,70 % dans le Cantal.
- Lorsque le Département du Puy-de-Dôme reçoit 85,65 millions d'euros de taxe professionnelle, la Région n'en reçoit que 57,70 millions d'euros.
- Même chose pour le foncier bâti : lorsque le Département du Puy-de-Dôme reçoit 63,39 millions d'euros, le Conseil régional, pour toute la région, ne perçoit que 40,86 millions d'euros.

J'appelle donc notre collègue Hortefeux à plus de modération et d'honnêteté intellectuelles dans ses critiques sur l'impôt régional.

Il convient aussi de regarder les taux pratiqués par les Régions voisines, comme le Limousin par exemple et à vrai dire, les choses pourraient être très différentes en matière de fiscalité si cette fiscalité reposait sur des bases modernes, justes, et était à la hauteur des compétences transférées.

La vérité est que la Région est la collectivité locale qui dispose du moins de ressources fiscales.

Je vais vous donner un chiffre que je tire d'un rapport critique sur le rapport Mariton 2005 : sur 100 euros d'impôts locaux payés par le contribuable, 70 euros reviennent à la Commune ou à la structure intercommunale, 25 euros au Département, 5 euros à la Région. Sur 100 euros d'impôt local prélevé, 5 euros pour la Région ! Dès lors, la collectivité qui augmente le plus ses taux de fiscalité n'est pas forcément celle qui recevra le plus d'argent supplémentaire.

Avec le plafonnement de la taxe professionnelle décidé par le Gouvernement, les Régions voient leurs bases plafonnées régresser, au mépris de leur autonomie financière, rendant ainsi les prévisions budgétaires pour 2007 et les années futures, pour le moins délicates.

En Auvergne, et je ne peux pas donner de chiffre exact au point où nous en sommes malheureusement, ce sont entre 5 et 6 millions d'euros sur lesquels il ne faudra plus jamais compter et que nous devons rembourser à l'État en 2007 et les années suivantes, à partir de l'augmentation de la fiscalité de l'année 2005 : plafonnement de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée. C'est un drame budgétaire qui abaisse le point d'impôt régional de 250.000 euros pour le ramener à seulement 650.000 euros ! C'est-à-dire que 1 % d'augmentation de l'impôt régional, c'est une recette misérable de 650.000 euros. Et oui !

Les impôts comptaient déjà très peu sur l'ensemble des ressources de la Région, mais avec le plafonnement, il faudra que nous jouions encore plus finement sur les deux leviers de la fiscalité locale et de l'emprunt, pour garder un bon rapport entre eux et ainsi ne pas léguer une Auvergne surendettée aux générations futures ! Les Régions sont véritablement étranglées !

Que voit-on encore sur cette photographie que je vous propose ?

Du côté de l'État, depuis 2002, tous les budgets se suivent et se ressemblent : peu pour la croissance et l'emploi ; rien pour le pouvoir d'achat.

Comme chaque année depuis quatre ans, le Gouvernement promet une nouvelle fois de faire pour l'année à venir ce qu'il n'a pas réalisé depuis son retour aux affaires et le budget 2007 de l'État se singularise d'ailleurs par un degré d'injustice rarement égalée.

D'un côté, un tour de vis général : hausse des prélèvements de 17 milliards d'euros, augmentation sensible des tarifs publics – et on vous expliquera ici qu'il ne faut pas augmenter –, déremboursement des médicaments, privatisations et de l'autre, des avantages aux plus riches avec près de 4 milliards de baisse liée à la refonte du barème de l'impôt sur le revenu, dont 30 % iront à 1 % des ménages les plus aisés, alors que les

10 % les plus pauvres ne recevront que 2 % des gains et les classes populaires seulement 20 % ! La non-sincérité du budget 2007 de l'État marque elle aussi les esprits.

Comment le Gouvernement peut-il en effet honnêtement affirmer que la baisse de la dette est sa priorité, alors qu'elle est passée en quatre ans de 58,6 % à 66,6 % du PIB ? C'est une hausse qu'on appelle une baisse !

Comment le Gouvernement peut-il en effet sincèrement déclarer que la dépense publique est contenue, alors que les statistiques annexées au projet de loi de finances indiquent qu'elle est passée de 51,5 % du PIB en 2001 à 53,9 % en 2005 et cela sans compter les 10 milliards d'euros d'engagements annoncés mais restant à financer ?

Que voyons-nous aussi dans cette photographie ?

On y voit la fin d'une période de contractualisation avec l'État, la fin également des anciens Fonds européens 2000-2006 ! – nous en avons déjà souvent parlé – et aussi le début d'une ère nouvelle, placée sous le signe de la compétitivité des territoires qui favorise les territoires les plus riches !

Malgré ce contexte politique très défavorable, malgré la gangrène de la décentralisation Acte II, nous allons poursuivre la construction de l'Auvergne du 21^{ème} siècle.

La photographie étant prise, le temps ne s'arrêtera pas et nous sommes plus que jamais déterminés à inscrire notre action dans la continuité des Assises territoriales, fidèles à nos 82 engagements pris envers les Auvergnats. Bien entendu, dans ses 82 engagements, il n'y a pas les grands projets au sens giscardien. Nous avons donné dans ce domaine et à travers les Assises territoriales, ce ne sont pas les grands projets de ce type qui nous ont été demandés. Nous continuerons donc à inscrire dans l'histoire régionale, l'empreinte de notre stratégie politique, de notre volonté, de notre devoir même d'aller vers l'idéal !

Comprendre le réel et aller vers l'idéal, oui, c'est bien de cela qu'il s'agit lorsque l'on croit aux valeurs de gauche et que l'on souhaite construire durablement un monde plus juste. Nous avançons à petit pas, mais avec détermination et courage, vers cet idéal avec des moyens très limités. Néanmoins, notre combativité nous permet d'engranger quelques satisfactions.

Dernièrement, par exemple, nous avons obtenu une augmentation significative de la participation de l'État à la Convention Interrégionale de Massif à hauteur de 16,4 millions d'euros ce qui correspond à une dotation totale de 61,2 millions d'euros pour la période 2007-2013 et je remercie Monsieur Hortefeux de son appui efficace sur ce dossier.

Avec les cinq autres Régions concernées, nous devrions donc avoir les moyens de renforcer le cadre de notre stratégie commune d'accueil des nouvelles populations à l'échelle du Massif, à condition que l'État ne tente pas une OPA sur les fonds du Massif – et il y a des tentatives ici ou là que je m'emploie à désamorcer au quotidien.

Sommes-nous pour autant sortis d'affaire et pouvons-nous baisser la garde ? Non je ne le pense pas, car je le répète, pour obtenir tout cela, il a fallu batailler sans relâche. Si

je prends la Convention Interrégionale de Massif, je ne cache pas ici que j'ai été quelque peu choqué par le communiqué de presse de Monsieur Laurent Wauquier, indiquant que, grâce à son action extrêmement déterminante et celle de Monsieur Proriol, évidemment, ils avaient obtenu ces 16,4 millions d'euros, passant sous silence le travail des Présidents de Région. Je n'avais pas d'ailleurs, jusqu'à ce jour, perçu un intérêt majeur de Monsieur Wauquier pour la politique de Massif, pour les politiques de montagne !

Donc, il a fallu batailler sans relâche, en demandant au Préfet de Région un nouveau mandat de négociation pour le futur Contrat de projets 2007-2013 et je reconnais que le Préfet de Région défend, avec beaucoup de compétence et de détermination, l'intérêt régional.

Je ne connais pas, à ce jour, de façon officielle, le détail du nouveau mandat de négociation, mais je sais que nous obtiendrons un accroissement des sommes affectées à la contractualisation qui devrait être de l'ordre de 21 %.

La rallonge, à périmètre identique, devrait être de 49,21 millions d'euros, portant le mandat de négociation à un montant de 282,7 millions d'euros, donc une augmentation très significative par rapport aux 233,5 millions d'euros. Conformément au mandat de négociation que vous m'avez accordé, la Région adaptera son financement dans le rapport 60/40 à ces nouvelles dotations, dès lors qu'elles me seront officiellement confirmées. En tout cas, je remercie celles et ceux qui ont permis que nous passions de 233,5 millions d'euros à 282,7.

Batailler sans relâche comme nous le ferons encore le 16 décembre prochain lors d'une nouvelle Conférence des territoires qui nous permettra d'échanger avec l'ensemble des acteurs institutionnels de la société auvergnate, pour affiner notre projet contractuel commun avec l'Auvergne !

Le 6 novembre dernier, lors de l'Assemblée générale de l'Association logistique transport ouest, ALTRO, nous avons également, concrètement avancé sur le projet de ligne à grande vitesse qui relierait la façade Atlantique à Lyon en passant par Poitiers, Limoges et Clermont-Ferrand. J'ai d'ailleurs été chargé de fédérer les Présidents des Régions concernées pour que des études de faisabilité soient inscrites, soit aux Contrats de projets État-Région, soit à la Convention Interrégionale de Massif et le dialogue que j'ai avec le Commissaire de Massif ou le Préfet de Région, sur ce point, laisse bien augurer de la suite. J'ai donc la conviction que nous pouvons désormais croire au rêve devenant réalité en avançant progressivement sur ce dossier ALTRO, même s'il ne voit le jour que dans 20 à 30 ans. Cela démontre en tout cas que, contrairement à d'autres, nous n'avons pas les yeux fixés sur la seule échéance électorale de 2007 !

L'avancée du dossier ALTRO est une avancée qui va dans le sens de l'idéal que nous visons pour l'Auvergne ! Je vous rappelle, mes chers collègues, que ce que veulent aussi les Auvergnats – axe 5 de la Charte pour l'Auvergne –, c'est que le désenclavement soit érigé en droit fondamental pour chacun de ses territoires.

Aller vers l'idéal, c'est enfin croire encore et toujours plus dans la concertation, car nous avons la conviction que tout bon projet doit être partagé et porté collectivement ! Je me réjouis d'ailleurs des relations de travail que nous avons pu nouer, par-delà nos différences politiques, avec les élus et services des Conseils généraux pour aboutir aux

projets de conventions triennales qui vous sont soumis au cours de cette Session, qui vont définir nos relations en matière de développement économique, de désenclavement routier et d'aménagement numérique des territoires.

Je voudrais maintenant en venir un peu plus concrètement à quelques propositions que nous envisageons dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, des propositions qui vont, selon nous, dans le sens de cette plus grande justice qui est une composante essentielle de l'idéal que nous poursuivons. Je voudrais d'abord souligner l'effort conséquent que nous souhaitons engager en direction des lycées avec environ 20 millions d'euros supplémentaires prévus par rapport à 2006 ! Et il faudrait d'ailleurs pouvoir faire encore plus. Au total ce sont bien 350 millions d'euros que nous comptons consacrer aux travaux des lycées auvergnats d'ici 2010 ! Est-ce que ce n'est pas là un grand projet que de donner à notre jeunesse, des conditions d'enseignement nettement meilleures ? Je n'ai parlé là que des bâtiments bien sûr, des équipements. Je vous rappelle ce que sont les avancées vers l'environnement numérique de travail, mais je ne veux pas rallonger sur ce point.

Je voudrais aussi mettre l'accent sur quelques mesures nouvelles emblématiques : je pense à une mesure que nous proposerons dans le budget 2007 :

- La gratuité de la formation pour les aides-soignants et plus globalement pour les catégories 5 de ces personnels dont les compétences seront de plus en plus recherchées sur nos territoires malheureusement très vieillissants.

- Je pense à la meilleure prise en compte des dépenses pédagogiques des exploitations des établissements d'enseignement agricole : un problème qui empoisonne la vie de nos établissements agricoles depuis toujours et que nous allons normalement, si vous en êtes d'accord, enfin régler pour 2007.

- Je pense aux crédits supplémentaires que nous consacrerons aux équipements sportifs, avec un programme résolument nouveau en faveur des équipements intercommunaux. Des crédits qui nous permettront d'écouler plus facilement l'enveloppe considérable d'autorisations de programme que nous traînons depuis plusieurs années sur les grands équipements sportifs régionaux.

- Je pense enfin à nos efforts considérables pour réduire la fracture numérique des territoires, grâce à notre programme de couverture des zones blanches et de développement des services au public. D'ailleurs, au cours de cette Session, nous aurons un rapport intéressant pour développer encore ces services au public par les TIC et nous devons nous persuader que l'avenir de l'Auvergne dans sa diversité, passe par notre capacité à tirer le meilleur parti de ces nouvelles technologies. Je discutais encore hier soir tard de ce dossier, avec Monsieur le Préfet. Je constate que nous sommes sur la même longueur d'onde et qu'entre la Convention Interrégionale de Massif et le Contrat de projets, nous pourrons faire, sur la période 2007-2013, énormément pour les nouvelles technologies en Auvergne, aussi bien du point de vue des infrastructures que du point de vue des services, utilisant ensuite ces infrastructures, donnant ainsi une image de modernité et amenant de nouveaux services à la population, rendant ainsi notre territoire plus attractif pour accueillir de nouvelles populations.

- Je pense aussi à une forte augmentation du budget en faveur de l'environnement et du développement durable : refonte du plan énergie en cours, Agenda 21 local.
- Je pense à l'aide que nous prévoyons en faveur de l'installation des médecins généralistes en zone rurale et des maisons de santé, même si nous n'avons pas « calé » le dispositif complètement jusqu'à présent.
- Je pense encore à la mise en place d'un système d'aides directes pour les entreprises agro-alimentaires, pour lever du FEADER et compenser la disparition de la prime d'orientation agricole, et je ne reviens pas sur notre nouvelle politique de formation et d'action sociale en direction des agents des lycées, je l'ai évoqué !

Quelques mots enfin pour terminer, sur Vulcania, qui tiendra une place très importante dans le budget 2007. En imaginant Vulcania, je crois justement, pour reprendre le fil directeur de mon propos, que Valéry Giscard d'Estaing n'a pas su comprendre le réel. S'il avait compris le réel, il n'aurait assurément pas voulu calibrer le Parc européen du volcanisme pour 450.000 visiteurs par an, comme il se plaît à le rappeler dans son ouvrage récent « Le Pouvoir et la Vie », alors que toutes les études montrent pourtant que ce parc doit être calibré pour 300.000 visiteurs et pas 450.000 !

En édifiant ce sanctuaire surdimensionné, je ne sais pas si Monsieur Giscard d'Estaing a voulu aller vers l'idéal, mais ce qui est certain, c'est qu'il a voulu construire « son propre idéal » ! Mais ce n'est pas comme cela, et vous le savez bien, que l'on sert l'intérêt général ! En tout cas, ce n'est pas comme cela que nous concevons pour notre part, la mission politique que nous ont confiée les Auvergnats ! Mais Vulcania, je le répète une fois de plus, coûte que coûte – et c'est bien le cas de le dire –, fait partie de notre héritage collectif et du patrimoine auvergnat.

Nous vous proposons donc, aujourd'hui, d'attribuer la délégation de service public concernant l'exploitation de Vulcania à la SEM Volcans pour une durée de 10 ans. Le programme d'investissements qu'elle propose, est extrêmement lourd : 11 millions d'euros d'investissements sont prévus sur la période 2007-2010, sans compter les 1,6 million de travaux de gros entretien du bâtiment immédiatement nécessaires.

Mais cet effort conséquent – et j'espère que nous serons unanimes pour le faire – devrait permettre de redynamiser Vulcania en rétablissant et en maintenant ensuite une fréquentation de l'ordre de 300.000 visiteurs par an !

Mes chers collègues, c'est en comprenant le réel et en allant vers l'idéal que l'on pourra consolider les bases de l'Auvergne que nous voulons. Pour atteindre ces objectifs, nous sommes malheureusement contraints de considérer les paramètres financiers. C'est l'Auvergne que nous pouvons et en passant d'un système de décentralisation contractuelle entre l'État et les collectivités à un mode de désengagement de l'État sans les ressources financières permanentes pour y faire face, le Gouvernement a pris le risque de mener la France dans une impasse. Il nous revient d'incarner une nouvelle espérance pour les territoires auvergnats, de reconstruire le lien politique et de faire vivre la démocratie territoriale.

Nos orientations budgétaires pour 2007 sont la preuve que la détermination de la majorité régionale est forte et que nous entendons bien redonner tout son sens au pacte

social qui nous lie aux citoyennes et aux citoyens de l'ensemble des territoires de l'Auvergne.

À presque mi-mandat, j'ai le sentiment que les fondations de notre nouvelle politique régionale sont désormais solidement ancrées dans notre riche sol volcanique et je m'engage, comme Président, devant tous les Auvergnats, en affirmant que c'est sur ces bases solides que nous allons désormais continuer à aller de l'avant pour construire, cette « Auvergne que nous voulons » ! L'Auvergne des Assises territoriales ! Une Auvergne « plus accueillante, plus dynamique, ouverte au Massif Central, à la France, à l'Europe et au Monde ! » Je vous remercie

Applaudissements.

DÉBAT GÉNÉRAL

M. LE PRÉSIDENT : Dans le groupe de l'UPA, comment vous êtes-vous arrangés ? C'est Monsieur Proriol qui intervient seul ou vous partagez ? Je ne sais pas ?

M. PRORIOL : Il y aura peut-être tout à l'heure un échange. Vous avez mis en cause des personnes qui répondront peut-être pour leur part.

M. LE PRÉSIDENT : Mais il faut qu'ils le fassent dans leur temps de parole de vingt minutes ! Dans le temps de parole de votre groupe ! C'est ce que j'ai dit à Monsieur Hortefeux. Nous ne faisons pas un débat du débat.

M. PRORIOL : Ce n'est pas ce que vous avez dit ce matin à la conférence des Présidents.

M. LE PRÉSIDENT : Ce matin à la conférence des Présidents, il n'y avait qu'un intervenant, c'était vous ! Ensuite, Monsieur Hortefeux m'a dit qu'il interviendrait peut-être. Je n'y vois pas d'inconvénients, mais dans le temps des vingt minutes, parce que, sinon, nous pouvons passer toute la journée à répondre aux uns et aux autres. Donc dans le débat de politique générale, Monsieur Hortefeux peut parfaitement répondre. Il faut que vous partagiez votre temps comme vous l'entendez. Vous avez vingt minutes, voilà !

M. PRORIOL : Monsieur le Président, il me semble que Monsieur Hortefeux répondra tout à l'heure, aux attaques que vous avez dirigées contre lui.

M. LE PRÉSIDENT : Non, Monsieur Hortefeux, s'il veut intervenir, répond dans le cadre des vingt minutes du débat général. C'est le règlement de notre Assemblée. Je m'y tiendrai. Je n'ai pas d'attaque à l'égard de Monsieur Hortefeux. Je réponds à ce que je lis dans le journal qu'écrit Monsieur Hortefeux. Alors, les attaques ne sont pas à sens unique. Si Monsieur Hortefeux veut s'exprimer ici, il peut le faire dans le cadre des vingt minutes.

M. HORTEFEUX : Je suis d'accord avec vous pour que nous ne passions pas la journée sur ce sujet. Deuxième observation, je n'écris pas le journal. Je tiens à le préciser. C'est une erreur de formulation de votre part. Le journal, je ne l'écris pas. Il y a des compte rendus et je n'écris rien. Ceci dit, c'est vrai que vous avez évoqué un certain nombre de

points. S'il est possible que je les résume brièvement, dans les vingt minutes ou à un autre moment, mais que je puisse le faire brièvement et si possible dans la matinée. Je ne veux pas abuser.

M. LE PRÉSIDENT : Nous savons très bien – et je vais être très clair là-dessus – que vous avez des contraintes et que vous ne passerez pas la Session avec nous. Je peux le comprendre. Nous pouvons le comprendre. Mais d'un autre côté, cette Assemblée a des règles. J'entends qu'elles soient respectées. Il y a un temps pour le groupe UPA. Vous faites partie du groupe UPA. Ici, vous n'êtes pas le Ministre, vous êtes le Conseiller régional. Donc, un Conseiller régional se plie aux règlements de son Assemblée et donc, je demande à Monsieur Proriot de laisser à Monsieur Hortefeux le temps qui lui convient, dans les vingt minutes.

M. PRORIOIOL : Je ne peux pas vous remercier, Monsieur le Président, de votre générosité à l'égard de l'opposition et de ses droits aussi de s'exprimer – et quand elle a l'avantage d'avoir un Ministre. Vous avez sans doute peur qu'il s'exprime et qu'il réponde sur le fond à un certain nombre de points que vous avez abordés, lorsque vous avez mis en cause le Gouvernement. Mais, Monsieur le Président, c'est vous qui avez la majorité. Vous l'exercez de façon un peu autoritaire, mais cela ne fait rien.

M. LE PRÉSIDENT : Alors c'est Monsieur Hortefeux ou c'est Monsieur Proriot ?

Échanges de propos entre Conseillers régionaux hors micros.

M. PRORIOIOL : Monsieur le Président, chers collègues, cela fait plusieurs mois que vous préparez les Auvergnates et les Auvergnats à l'annonce d'une mauvaise nouvelle : une deuxième et forte augmentation des impôts en deux ans et votre première partie de discours ce matin, effectivement, était là pour confirmer cette mise en condition de l'opinion auvergnate. Vous avez utilisé l'image du photographe. J'ai cru comprendre à un moment que vous étiez non seulement armé d'un appareil photo mais également d'un tir dirigé plus particulièrement parfois sur des personnes qui ne sont pas dans la salle, et parfois sur le Gouvernement. Celui-ci vous répondra par la bouche de Monsieur Hortefeux.

Vous gardez encore le mystère sur le pourcentage de cette augmentation, mais il semble bien que le chiffre de 30 % – qui décidément plaît à votre majorité – soit celui qui recueille vos faveurs. C'est du moins ce que l'on peut en conclure à la lecture du courrier que vos collègues communistes vous avaient adressé, il y a quelques temps, vous informant qu'ils ne pourraient voter un budget présentant une augmentation de la fiscalité de 30 %. Ce ton a dû d'ailleurs enflammer vos réunions des trois groupes de votre majorité et notamment lors du séminaire tenu dans une sainte ville du Velay.

Nous verrons, en janvier prochain, comment vous aurez arbitré cette délicate question et si le courage du groupe Communiste, de s'opposer à un nouveau matraquage fiscal, se traduira par une abstention, qui n'aurait que peu de conséquences, ou un vote « contre », qui vous mettrait en position de revoir votre copie.

Pour notre part, pour 2007, nous souhaitons que vous réussissiez à bâtir un budget, sans faire appel à la taxation irresponsable de l'économie régionale. N'avez-vous pas démantelé les aides aux entreprises auvergnates et n'avez-vous pas fait adopter un

schéma de développement économique que vous écornez par un brutal coup de klaxon fiscal qui décrédibilise notre Région ?

Il ne s'agit pas pour nous de défendre un dogme immuable, mais une position de sagesse. Si en 1997, la précédente majorité a fait le choix de stabiliser ses taux d'imposition, c'est que nous avons fait le constat qu'en ayant une pression fiscale plus forte que les autres Régions françaises – situation dont nous avons hérité en 1986 – notre économie n'était plus attractive vis-à-vis de nos voisins. Dès lors, tout effort de développement devenait vain. C'est à ce prix que nous avons pu rejoindre la moyenne nationale en terme de pression fiscale.

Si nous sommes opposés à l'augmentation de la fiscalité, c'est qu'elle est, non seulement peu efficace pour nos finances, mais surtout pénalisante pour notre économie. Si nous sommes opposés à l'augmentation de la fiscalité régionale, c'est aussi parce qu'elle est totalement injustifiée.

Pour comprendre l'avenir, dont vous avez abondamment parlé tout à l'heure, analysons un peu le passé, et même le passé récent. Quand vous avez augmenté les impôts en 2005, vous l'avez justifié en expliquant que vous deviez désendetter la Région et faire face au coût de la décentralisation. Or, il n'y avait pas de transferts à financer en 2005. Quant au désendettement, il ne semble pas qu'il ait été une de vos priorités, puisque l'on peut constater que notre capacité de désendettement s'est dégradée depuis votre arrivée au pouvoir, passant de 3 ans et 2 mois en 2004, à 3 ans et 6 mois cette année – confer les documents établis par la Région Bretagne.

Peut-être aurait-on pu espérer que ces recettes fiscales soient injectées dans l'économie régionale pour investir dans son avenir ? Ce ne fut pas le cas, puisque, de 2004 à 2006, alors que vous avez perçu près de 50 millions d'euros de rentrées fiscales supplémentaires, nos investissements ont baissé de 26 millions d'euros.

La décentralisation peut-elle justifier vos augmentations d'impôts ? Vous estimez que le différentiel entre la totalité des charges transférées et les recettes correspondantes est de l'ordre de 7,2 millions d'euros. Vous vous apprêtez à prélever plus de 20 millions supplémentaires sur les taxes locales et 12 millions sur la taxe intérieure sur les produits pétroliers – TIPP –, soit 32 millions. Or, on est loin des 7,2 millions que vous prétendez devoir financer.

Où est la cohérence d'ailleurs dans cette augmentation de la TIPP ? Il y a quelques semaines encore, vous plaidez pour la mise en place d'une TIPP flottante, afin de compenser la perte du pouvoir d'achat des Françaises et des Français, causée par l'envolée du prix du baril de pétrole. Aujourd'hui, vous la fixez à son taux maximum. Ces augmentations ne seront pas sans conséquence pour les ménages, notamment les plus modestes, qui n'ont pas les moyens de s'offrir les véhicules derniers modèles, les plus économes en carburant.

À l'exception de l'Alsace, la quasi-totalité des Régions ne font pas de cadeaux aux automobilistes, et en particulier à ceux qui se servent de leur véhicule pour leur travail. Ce n'est plus une TIPP flottante, c'est une TIPP volante.

Le budget que vous nous préparez a tous les ingrédients d'un budget électoraliste. Ce que vous avez d'ailleurs l'honnêteté d'avouer dans votre note sur les orientations budgétaires.

Je vous cite : « C'est un budget du mi-mandat, dans un contexte électoral majeur; les échéances nationales et locales de 2007 et 2008 approchent. Les Françaises et les Français vont pouvoir s'exprimer ».

On ne peut être plus clair sur vos motivations : utiliser la force que représentent les 20 Régions socialistes pour favoriser votre candidat à l'élection présidentielle – même si celui auquel vous pensiez en rédigeant ces lignes n'est pas forcément celle qui a été désignée par les militants. On sent dans toutes les Régions socialistes, la volonté coordonnée de diaboliser le Gouvernement en lui faisant porter la responsabilité des hausses d'impôts que vous décidez.

Votre budget sera également électoraliste, car on devine que vous voulez accélérer la cadence de la réalisation de vos engagements des Assises territoriales. Vous tentez de les vendre aux électeurs avant la présidentielle – confier la campagne de presse que vous avez faite, qui reprend d'ailleurs une grande partie des projets que nous avons préparés et que vous réalisez. Vous tentez de participer, de faire une campagne de communication, qui est loin des intérêts réels de la Région.

Notre groupe ne pourra accepter un budget 2007 qui n'engage pas de manière volontariste, une maîtrise des dépenses de fonctionnement du Conseil régional d'Auvergne. Nous vous demandons de conclure avec les Auvergnats, un pacte de stabilité des dépenses de fonctionnement. En d'autres termes, nous souhaitons que toute augmentation d'une dépense de fonctionnement, hors transferts de compétences, soit compensée par une diminution équivalente d'une autre charge. Le CESR ne vous invite-t-il pas – je le cite – « à veiller à la maîtrise des charges de fonctionnement de l'institution qui ne devraient pas progresser au delà des compétences transférées » ? C'est la conclusion du CESR.

La contrainte stimulant l'imagination, c'est à une nouvelle démarche intellectuelle, dans l'élaboration de votre budget à laquelle nous vous invitons. Nous vous demandons de ne plus céder à la voie de la facilité qui consiste à aller piocher dans la poche du contribuable, dès que vous souhaitez financer un projet. Nous pouvons, d'ores et déjà, vous donner quelques pistes de réflexion.

Dans le contexte contraint que vous nous décrivez, n'y a-t-il pas incohérence à conserver un niveau d'indemnités fixé au maximum de ce que prévoit la loi ? Je vais prendre mon exemple personnel, mes indemnités de Conseiller régional d'opposition sont aujourd'hui supérieures à ce que je percevais, il y a trois ans, en qualité de Premier Vice-Président, avec une activité qui m'occupe quatre fois moins aujourd'hui.

Avant de demander un effort fiscal supplémentaire aux entreprises et aux citoyens auvergnats, ne serait-il pas logique de commencer par réduire ce que nous percevons ?

Nous vous demandons également de mettre un terme à l'explosion des effectifs du Conseil régional, qui se fait au détriment du personnel lui-même.

Nous avons constaté la création de près de 90 postes, hors décentralisation, opérées depuis trois ans. Étaient-elles toutes justifiées par la nécessité et l'efficacité ? Confer bien entendu le tableau des effectifs que vous nous transmettez chaque année.

À ce titre, on ne peut que s'interroger sur l'utilité, pour la Région, de recruter prochainement un « chef du protocole », qui ne nous semble pas essentiel pour la bonne marche de notre collectivité, mais qui lui coûterait environ 30.000 euros. Et par ailleurs depuis trois ans, nous assistons à un empilement d'échelons administratifs, multipliant les directeurs, les sous-directeurs, les chefs de service, tendant plus à la dérive bureaucratique qu'à la recherche de l'efficacité de l'administration de mission qui est la vocation d'un Conseil régional.

Puisque, Monsieur le Président, vous m'invitez à faire court, je vais un peu abandonné mes notes, mais je voudrais aborder directement la conclusion en vous invitant à réfléchir sur le fait que Brice Hortefeux a réussi à obtenir pour le tramway clermontois une subvention relativement importante que nous ignorions au moment où vous nous avez fait voter des sommes importantes.

Est-ce qu'il ne faudrait pas, Monsieur le Président, revoir et retrouver une partie de cet argent voté pour le SMTC, et qui permettrait sans doute de faire appel aussi aux deux autres collectivités ? Il y aurait 12 millions supplémentaires en provenance de l'État. Nous pourrions les diviser par 3 et récupérer ainsi une certaine somme : 4 millions, ce qui correspond à 6 points d'augmentation de notre fiscalité.

Monsieur le Président, vous avez encore un mois et demi pour revoir votre copie et bâtir un budget qui maîtrise ses dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire un budget qui préserve sa capacité de financement ; un budget qui refuse la dérive de la fiscalité, c'est-à-dire un budget qui libère les énergies plutôt que les brider ; un budget au service de l'Auvergne et non un budget qui a un fort parfum de propagande électorale.

Je vous rappelle que le seul engagement réellement pris par votre majorité, devant les électeurs et validé par leur vote, c'est votre promesse écrite, noir sur blanc, de ne pas augmenter les impôts régionaux. Vous avez été une première fois parjure en 2005, vous le serez doublement tout à l'heure en fixant à son maximum le taux de la TIPP. Vous vous apprêtez à recommencer en janvier. Si vous deviez comparaître devant les « jurys populaires », devenus ensuite les « jurys-citoyens » et devenus enfin les « observatoires des engagements », avant de passer sans doute à la trappe des oubliettes – observatoires des engagements souhaités par Madame Royal –, je souhaite qu'avec un tel taux de récidive, vous puissiez plaider les circonstances atténuantes.

Monsieur le Président, dans votre rapport introductif, vous nous dites que la Région est un paquebot – j'imagine, je vois bien le capitaine à la tête de ce paquebot – qui ne peut évoluer que progressivement. Vous voulez tout faire. Vous voulez faire des lycées – vous l'avez annoncé –, de la formation professionnelle, du ferroviaire, du TER, de l'environnement, des TIC, et vous voulez faire également l'hôtel de la Région. Pourquoi pas ? Vous voulez également faire vos 82 propositions pour pouvoir dire : « on les a vraiment tenues ! ». Et puis là, vous voulez également assumer les projets qui étaient lancés, c'est-à-dire notre programme et je ne vais pas vous critiquer là-dessus, mais vous atteignez vos limites maximales ! Mais vous le savez bien. Lors de vos réunions, j'imagine que vous avez dû aborder cet aspect des choses. C'est bien d'avoir de l'ambition, mais

vous n'avez pas les moyens de votre ambition. Le CESR vous le dit. Nous n'avons pas perçu, dans vos documents, des choix stratégiques, clairs et structurés.

Gouverner, c'est choisir aussi, Monsieur le Président – pour se référer à un radical socialiste que vous connaissez bien. Maîtriser les dépenses publiques, c'est d'abord maîtriser les finances publiques. Dans un premier temps, vous avez accusé la dette, il y a deux ans de cela. Votre argument est émoussé, d'autant plus que vous l'aggravez en proposant des augmentations d'emprunt très fortes.

Deuxième temps : c'est la faute à l'État. C'est le premier contribuable au financement des Régions par ses dotations. Je ne vois pas comment vous allez mettre l'Auvergne en mouvement avec un budget visiblement boiteux.

Applaudissements dans les rangs de l'opposition.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Hortefeux, il vous reste 6 minutes 47 secondes.

M. HORTEFEUX : Je vais essayer de me caler dans les 47 secondes. Monsieur le Président, mes chers collègues, d'abord, première réflexion : vous avez eu la correction et je vous en donne tout à fait acte de souligner qu'il y avait eu un effort conjoint, une démarche simultanée dans le Contrat Inter-Massif et il est vrai que nous sommes allés là, à vrai dire, pas où vous le souhaitiez, mais au-delà de ce que vous demandiez, de 1,2 million d'euros de plus. Ce n'est tout de même pas rien et je vous remercie donc de l'avoir souligné. Je dois vous dire que ce sera une attitude constante et pas une attitude personnelle. C'est une attitude de l'ensemble de l'opposition, dès lors que des intérêts collectifs de l'Auvergne et du Massif Central sont en jeu. Naturellement, nous devons avancer ensemble et faire preuve de solidarité. Je pense que là, c'était un bon exemple.

Pour le reste, je dois vous dire qu'il y a un certain nombre de désaccords, parce que nous commençons à avoir un peu de recul sur votre action, puisque, comme l'a dit Jean Proriol, c'est le troisième budget que vous préparez et nous disposons, depuis le compte administratif 2005, d'un certain nombre d'éléments précis, objectifs, incontestables sur votre gestion budgétaire.

Qu'avons-nous observé en 2005 ? Vous avez tablé, Monsieur le Président, sur un recours à l'emprunt à hauteur de 74 millions d'euros et finalement, chemin faisant, vous n'en avez réalisé que 21 millions d'euros. 53 millions d'euros de différence. Excusez du peu ! Et cela donne quelques raisons à Jean Proriol et à l'opposition régionale d'être perplexe ou du moins de vouloir être attentifs quant à vos prévisions budgétaires de cette année.

Je reviens au deuxième point, très rapidement au fond de ce que je devine être votre prochain budget. Votre construction rhétorique a, à l'évidence, le mérite d'être claire : plus d'impôts, premier élément, et deuxième élément : c'est la faute des autres. C'est comme cela que l'on peut articuler votre argumentation.

Sur votre argumentation : « c'est la faute des autres », le verbe est toujours assez haut dans le rapport : l'État étouffe les Régions, l'État est loin de jouer son rôle... Mais les faits sont de moins en moins précis, vous l'observerez. L'exercice contradictoire s'en trouve d'ailleurs considérablement diminué. Vous évoquez par exemple dans votre

intervention et vous le confirmez d'ailleurs ce matin, 2,4 à 3 millions d'euros de différence entre les chiffres de l'État et ceux d'un cabinet d'audit privé.

Ce n'est pas très précis, entre 2,4 et 3 millions d'euros, il y a une marge et d'ailleurs cela vous permettrait de dire – et je suis très surpris que vous ne l'ayez pas évoqué – que le recours au privé n'est donc pas toujours la panacée.

Vous avez évoqué, dans votre propos aussi, le surcoût pour les personnels TOS et vous avez donné un exemple qui est celui de la médecine du travail, la formation et les crédits de remplacement. Là aussi, je regrette que vous ne soyez pas plus précis, parce que l'État les financera. Le cas de la médecine du travail par exemple mérite d'être souligné. L'État, nous le savons tous, ne remplissait pas ses obligations dans cette matière, à l'égard de ses personnels. Et bien nous avons souhaité précisément que la décentralisation soit effectivement l'occasion d'une amélioration de la situation de ces personnels et merci de l'approuver. Donc, je vous l'indique, nous compenserons, l'État compensera aux collectivités locales le prix des visites médicales que l'État, en tant qu'employeur, ne finançait pas.

Intervention de Monsieur le Président hors micro.

Dites-le encore plus fort, ce sera encore mieux. Je vous dis ce qu'il en est. L'État les compensera. Vous me permettrez aussi de noter une autre phrase de votre rapport : « On ne peut pas faire moins pour ces agents des lycées qui ont toujours été mal considérés par le Ministère de l'Éducation Nationale, que pour les agents de la Région ».

Vous avez une formulation qui est un peu négative. Il y a assez peu d'enthousiasme dans vos propos, assez peu de volontarisme et c'est une satisfaction. En transférant ces personnels, nous avons effectivement la conviction qu'ils seraient mieux gérés par les collectivités locales qu'ils ne l'étaient depuis Paris et je regrette que vous ne soyez pas plus enthousiastes sur cette démarche.

Simplement un point sur l'aspect du financement, vous avez évoqué l'absence de solidarité. Je suis très surpris, parce que, si votre rapport était plus complet – il est un peu court votre rapport, très honnêtement, nous aurions pu attendre un rapport qui soit un peu plus complet –, cela aurait été assez dur pour revenir sur tout, simplement pour la DGF, en termes de solidarité et de péréquation, la DGF a augmenté, pour la Région Auvergne, de 10,6 millions d'euros. Pourquoi ne le soulignez-vous pas ? Cela a augmenté de 5,9 millions d'euros en 2005 et de 4,7 millions d'euros en 2006. C'est difficilement contestable et c'est un effort qui sera poursuivi en 2007, puisque, comme vous le savez, le contrat de croissance de solidarité aura été reconduit.

Vous rappelez, dans votre rapport, qu'un point de fiscalité rapporte 650.000 euros, c'est donc l'équivalent de 16 points de fiscalité, de sa fiscalité locale, qu'a apporté à notre Région, l'effort de solidarité de l'État. Pourquoi est-ce que vous ne le soulignez pas ?

Enfin, comme il me reste 2 minutes 15 secondes, je voudrais relever un ou deux points concernant le plus d'impôts. En 2005, vous aviez décidé d'augmenter les taux de trois impôts locaux de manière très brutale, puisque vous les aviez augmentés de 30 %. Qu'avions-nous observé à l'époque ? La Région, à ce moment, a engrangé 25 millions d'euros de recettes fiscales supplémentaires. Avions-nous besoin de cet impôt ? La

réponse, maintenant, nous la connaissons : nous n'en avons absolument pas besoin. La preuve, c'est vous d'ailleurs qui l'avait fournie dans votre compte administratif.

Comme il n'y avait pas de delta entre les charges transférées et les recettes transférées par l'État, ce n'était pas utile. Votre impôt supplémentaire n'est pas venu boucher un trou, mais il est venu augmenter votre épargne dans des proportions très exactement équivalentes. Vous ne pouvez pas le contester. C'était 27 millions d'euros.

Alors, je dois vous dire que, sur ces différents points, il y a un souci – pour tenir cette minute et 23 secondes qu'il me reste –, c'est que je me pose une question simple. Vous avez en réalité ponctionné les ménages auvergnats de 50 millions d'euros supplémentaires. Pour quelle raison ? Avec quel objectif ? Était-ce pour compenser les dépenses de la décentralisation ? Pas un centime n'est venu compenser les dépenses liées à la décentralisation à ce jour. Était-ce pour constituer une épargne ? Vraisemblablement. Était-ce pour constituer une cagnotte ? Très certainement, notamment dans les perspectives des années 2008 et 2009 et ce que je vous reproche, ce que la majorité régionale vous reproche, c'est en réalité d'avoir été... Ce que l'opposition régionale vous reproche – j'ai du mal à m'y faire, vous avez raison –, c'est d'être allé ponctionner sur le portefeuille des ménages clermontois et sur leur pouvoir d'achat.

Vous ne pouvez pas avoir, à la fois, le discours consistant à reprocher qu'il y ait une déficience de pouvoir d'achat et en même temps contribuer personnellement, avec votre majorité, à venir le ponctionner.

Applaudissements dans les rangs de l'opposition.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous suis reconnaissant d'être resté dans les limites des vingt minutes. La parole est à Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL : Monsieur le Président, chers collègues, cette Session a pour objet principal le débat d'orientations budgétaires pour 2007. Mais c'est aussi l'occasion de reparler des pôles de compétitivité. Nous l'avons déjà dit ici, ces pôles, qui sont une initiative de l'État UMP, sont à l'opposé des aspirations des Verts.

L'exacerbation de la concurrence entre les Régions, c'est le contraire de la coopération et de la répartition équilibrée des activités sur le territoire. La concentration en mono-activités, c'est le contraire de la diversification qui augmente la fragilité.

La fuite en avant vers plus de technologie, sans se poser la question de la finalité et de l'utilité sociales et sans s'inquiéter des conséquences à long terme sur l'environnement et la ressource, c'est le contraire du développement durable.

Brouhaha dans les rangs de l'opposition.

Je peux continuer ou je peux m'arrêter aussi ?

M. LE PRÉSIDENT : S'il vous plaît, est-ce que vous pourriez écouter Monsieur Pommarel ? Merci !

M. POMMAREL : Il n'est pas surprenant que nous n'ayons pas voté hier, en Commission permanente, le financement des actions proposées dans le cadre du pôle de compétitivité « Céréales Vallée », derrière lequel se cachent, sous le vocable pudique de « transferts de technologies », des recherches appliquées pouvant éventuellement inclure les OGM et la brevetabilité du vivant. Certes, des précautions ont été prises pour que l'argent de la Région n'aille pas directement à des recherches trop clairement en rapport avec les OGM, mais, en réalité, la frontière est ténue. C'est un numéro d'équilibriste bien dangereux.

Était-il vraiment nécessaire de prendre ce risque ?

Sur la forme, ce dossier n'a pas suivi les procédures habituelles – réunion de l'exécutif, Intergroupe majoritaire et bien entendu, débat en Session plénière et non pas traitement dans une simple Commission permanente sur une question aussi sensible. C'est tout de même bien dommage. Cette décision a été prise avant la mise en place du Comité de suivi sur la Charte de Florence que nous avons décidé lors de la Session précédente.

Les multinationales de la semence, fut-ce sous une forme « associative », ont-elles vraiment besoin d'argent public pour développer leurs activités ? Il y a bien d'autres priorités, surtout dans un contexte budgétaire tendu !

Et pourquoi « Céréales Vallée » serait-il mieux traité et avec plus de célérité, que les pôles Viande et Mécanique ? Nous demandons un engagement clair, précis et écrit du Président du pôle « Céréales Vallée » pour que la subvention qui a été votée par notre Assemblée, ne soit pas utilisée pour le développement des cultures OGM en plein champ.

En ce qui concerne les orientations budgétaires, nous ne reviendrons pas sur les contraintes qui pèsent sur notre budget, encore plus en 2007 qu'en 2006, vous nous les avez exposées tout à l'heure et nous les partageons bien évidemment dans leur intégralité. Concernant vos orientations sur les recettes, nous constatons, Monsieur le Président, que nombre des propositions du groupe Vert ont fini par être entendues. Elles avaient pourtant été accueillies à l'époque avec beaucoup de scepticisme par votre prédécesseur.

L'idée notamment, d'accroître le financement par l'emprunt pour les investissements lourds à long terme a finalement été retenue. Il s'agit par exemple des travaux dans les lycées, du matériel ferroviaire et de la modernisation du réseau ferré, des grands projets, de l'Hôtel de Région, etc.

L'augmentation des taux de la fiscalité directe était inéluctable et je l'avais dit, ici, l'an dernier lors du même débat. Cette augmentation sera substantielle et c'est indispensable pour nous rendre des marges de manœuvre. Notre capacité d'emprunter, sans dégrader la situation de la Région, est directement liée au volume de nos ressources fiscales propres. Il faut donc les accroître par une augmentation des taux. C'est mathématique.

Si nous ne faisons pas cela, il faudrait se résigner à gérer la pénurie et à renoncer à changer l'Auvergne. À quoi aurait donc servi de demander aux Auvergnats ce qu'ils attendent pour l'Auvergne si nous devons nous contenter de « gérer au fil de l'eau ».

En 2004, l'Auvergne a changé de majorité régionale. Ce changement doit être perceptible par nos concitoyens qui l'ont voulu.

L'impôt est nécessaire et il est même vertueux. Il est un instrument de redistribution de la richesse. Il peut être un formidable moyen pour compenser les dérives d'une économie uniquement tournée vers le marché, le profit et la concurrence exacerbée. Il permet à une collectivité de combattre les inégalités sociales, d'aménager le territoire de façon plus équilibrée, de protéger l'environnement, d'améliorer nos conditions de vie et de concourir à la préservation de la santé physique et morale des citoyens.

Oui, à ce titre, on peut dire que l'impôt n'est pas une tare ou une charge improductive. C'est une chance, à condition bien sûr qu'il serve vraiment à l'intérêt général. L'impôt est-il de gauche ? Peut-être après tout et ce ne serait pas honteux ! Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup Monsieur Pommarel. Merci de votre brièveté. La parole est à Monsieur Dubourgnoix pour le groupe Communiste et Républicain.

M. DUBOURGNOUX : Monsieur le Président, chers collègues, c'est sous la contrainte de la politique gouvernementale que nous engageons ce débat sur les orientations budgétaires. Je vais changer de refrain parce que j'ai la voix cassée. Je suis désolé, cela changera.

Soumises aux desiderata idéologiques de la droite, les marges de manœuvre budgétaires dont nous disposons, s'amenuisent année après année. Les contraintes dans lesquelles cette politique enferme notre Région sont l'addition méthodique de choix calculés et cohérents dont le but est d'anéantir l'autonomie des collectivités territoriales.

C'est sous contrôle, voire sous injonction gouvernementale, que nous devons construire ce budget que je qualifierai de « piégé ». Piégé par la mécanique des transferts de charges non compensés. Je ne reviendrai pas sur la lucidité de l'analyse dont vous avez fait état, Monsieur le Président, et qui est le fait du sénateur UMP, Eric Doligé, rapporteur au nom de l'observatoire de la décentralisation.

Mais ce budget 2007 est aussi piégé par la limitation de notre pouvoir fiscal. Ainsi, la réforme de la taxe professionnelle nous fera perdre plus de 6 millions d'euros annuels alors que, dans le même temps, le Gouvernement ouvre aux Régions une fraction supplémentaire de la TIPP pour des dépenses affectées ! Ces dépenses affectées sont bien l'aveu, chers collègues, que les transferts ne se font pas à l'euro près.

La possibilité que nous enlève le Gouvernement de solliciter les entreprises les plus florissantes pour financer nos propres politiques nous contraint donc à puiser dans la poche des plus vulnérables pour financer les transferts de compétences. Dans ces conditions, la proposition, portée par les élus Communistes et Républicains, de taxer les actifs financiers à 0,5 % gagne en crédibilité, y compris au-delà de certains clivages politiques que nous pouvions observer jusqu'à aujourd'hui.

La réalité budgétaire des collectivités, y compris des Communautés de communes et d'agglomérations fait qu'aujourd'hui un intérêt se manifeste pour des sources nouvelles pouvant apporter les moyens à ces collectivités.

Enfin, ce budget 2007 est piégé une troisième fois, car il est un coup terrible porté à ce que j'appelle « la libre administration des collectivités ». Une nouvelle fois, la part des dépenses imposées progresse, limitant un peu plus encore l'autonomie de gestion des collectivités. Y a-t-il un exemple plus démonstratif que les futurs contrats de projets pour illustrer cette réalité ? Voilà des documents qui vont engager la Région pour les sept prochaines années et qui sont les symboles parfaitement scandaleux de la politique gouvernementale.

Alors que l'État accompagnait, jusqu'à aujourd'hui, les politiques régionales avec les précédents contrats de plan, il les contraint dorénavant à financer ses propres projets d'inspiration libérale, inscrits dans la perspective des « objectifs de Lisbonne », au détriment des politiques de solidarité que la majorité régionale s'efforce de mettre en œuvre depuis trois ans. De plus, les crédits qui sont affectés à ces contrats de projets sont en recul et même en fort recul.

En fait, tout nous démontre que nous ne sommes pas confrontés à une politique sans cohérence dont l'objectif serait d'enfoncer quelques coins ici ou là dans nos dispositifs sociaux les plus avancés. Nous sommes au contraire face à une entreprise réfléchie et coordonnée de démantèlement de notre République. Démantèlement qui n'épargne aucune institution, les collectivités territoriales pas plus que les autres. C'est bien pourquoi les contraintes fiscales que leur impose la droite au pouvoir ont un objectif évident : il s'agit de les mettre au pas cadencé de la politique gouvernementale. C'est malheureusement dans ce contexte que nous devons construire le budget 2007.

Pour mener à bien son projet de société, la droite veut soumettre les collectivités. En limitant leurs marges de manœuvre financières, elle brise leur autonomie et fragilise la démocratie locale. Avec des budgets contraints à 80 % ou presque, il est parfaitement évident que l'indépendance des élus locaux, comme celle des collectivités, devient un leurre. Dans son désir de précipiter l'État régalien, le Gouvernement se défait de ses responsabilités républicaines et les collectivités territoriales deviennent les substituts d'une politique sociale qu'il ne veut plus assumer.

Ainsi, notre Région est aujourd'hui contrainte, pour assumer son équilibre territorial, de participer au financement des maisons de santé, de subventionner les médecins libéraux, ou encore de prendre en charge la fracture numérique, avec les risques de dérive que comporte une telle politique.

Pour notre collectivité, répondre aux besoins ne peut se concevoir le pistolet contre la tempe quand il s'agit de suppléer l'État défaillant au risque de mettre le doigt dans un terrible engrenage.

Soyons donc vigilants, Monsieur le Président, dans le financement de la politique de santé, par exemple ! Soyons vigilants sur notre engagement futur en faveur du transport ferroviaire ! En effet, il faudrait être d'une grande naïveté pour ne pas voir l'opportunité que constituent pour le Gouvernement, les contrats de projets dans le but de faire financer par les Régions notamment la régénération des voies.

Et pourtant, impossible de ne pas voir le mécontentement légitime des Auvergnats à propos de l'état lamentable de notre réseau ferré. Certes, nous exigeons que RFF revoie, à la hausse, sa participation dans le cadre du futur Contrat de projets. Mais nous savons déjà, vu l'ampleur et le coût du chantier, que ce sera insuffisant et que le plan Perben pour le renouvellement du réseau ne permettra qu'un ridicule rafistolage !

D'ailleurs, ce mécontentement s'est exprimé le samedi 18 novembre dans la manifestation pour la sauvegarde de la ligne Béziers-Clermont et pour la sauvegarde du service public dans le Massif Central. Elle a réuni 1.500 personnes venues de trois Régions, Auvergne, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. Mais il est évident que, si nous ne luttons pas pour obtenir les moyens indispensables à cette modernisation du réseau, c'est contre notre collectivité que ce mécontentement se retournera.

En effet, comment les Régions pourraient-elles faire face à de tels investissements quand on sait que le coût annuel de ces travaux s'élève à 650 millions d'euros ? Par contre, le Gouvernement, lui, s'il le veut, a tout pouvoir pour trouver les moyens de financer ces travaux d'intérêt public. Il lui suffirait de prendre un peu plus de 1 % des profits dégagés pour les six premiers mois seulement par les quarante entreprises du CAC 40.

Mais, le comble de la politique conduite par les frères ennemis, Villepin-Sarkozy, n'est pas seulement de se décharger de ses missions républicaines sur les collectivités. Désormais, elle les somme de financer sa politique d'inspiration libérale à l'exemple des pôles de compétitivité. Sous couvert de coopération entre l'université, la recherche et l'industrie, qui est certes une nécessité, la philosophie en fait qui inspire ces pôles de compétitivité, est encore une fois le vieil arsenal fiscal que sont les baisses des charges sociales et l'apport de fonds publics pour les grands groupes qui constituent le cœur de ces pôles de compétitivité.

Chers collègues, nous sommes élus sur la base d'un pouvoir dont le Gouvernement nous dépossède. L'ambition qui est la nôtre, de conduire la politique pour laquelle nous avons été élus, risque de n'être à court terme, qu'une illusion. C'est bien pourquoi, le groupe Communiste ne se laissera pas enfermer dans le rôle suicidaire du gestionnaire loyal de la politique imposée par l'État.

Comme nous l'avons fait à l'occasion des Assises, et comme l'ont fait samedi à Paris les élus Communistes et Républicains en manifestant nombreux pour exiger de l'État les moyens nécessaires pour les collectivités, nous n'avons pas d'autre voie que celle d'éclairer sur les mécanismes pervers qui préparent l'explosion du pacte républicain.

Monsieur le Président, nous sommes à vos côtés quand, dans un contexte aussi difficile que celui d'aujourd'hui, vous faites preuve de détermination pour répondre aux besoins des citoyens. Mais nous ne pourrons pas continuer très longtemps à panser les plaies que provoque la politique dévastatrice du Gouvernement. Ce serait suicidaire et hypocrite de laisser croire, qu'en adaptant notre gestion aux contraintes de cette politique, on pourrait la combattre efficacement.

Soyez audacieux, Monsieur le Président, et les Conseillers régionaux Communistes seront à vos côtés ! Sortons des démarches institutionnelles – je vais en dire deux mots – et portons le débat sur la place publique !

Ayons cette ambition de faire des Auvergnats les acteurs avisés et déterminés pour exiger du Gouvernement les moyens financiers nécessaires à l'autonomie de notre collectivité. Enfin, bousculons la lourdeur et la passivité de l'ARF, en la sortant de son confort institutionnel, pour en faire un outil au service de la citoyenneté. En effet, comment accepter que cette institution ne se soit pas associée à la démarche qui exige du Gouvernement le report d'un an de la réforme de la taxe professionnelle, alors même que ses homologues fédérateurs des autres collectivités s'y sont engagés ?

Je souhaite, au nom du groupe Communiste, que le prochain congrès de l'ARF qui a lieu en décembre, redonne à cette institution le souffle nécessaire à une action résolue contre la droite, laquelle n'a semble-t-il pas bien compris la démarche du groupe Communiste qui est bien de demander des comptes au Gouvernement pour justement éviter la hausse de la fiscalité. J'en profite d'ailleurs pour faire une parenthèse. J'ai écouté Monsieur le Ministre qui évoquait les 50 millions de ponction sur les Auvergnats. Laissez-moi quand même vous faire étalage d'un petit catalogue qui pourrait se résumer à quelques idées : le bouclier fiscal, la réforme fiscale pour les plus riches, la privatisation d'EDF et de La Poste avec la casse à l'accès des droits fondamentaux pour tous les Français, la casse de la Sécurité sociale, la casse de la retraite, les lois de décentralisation et la mise à mal de la République, et enfin pour terminer, la casse de la longue tradition d'accueil et des droits de l'homme qui est celle de notre pays avec des législations démagogiques et dangereuses de Monsieur Sarkozy.

Je termine, Monsieur le Président. Nous sommes dans une situation propice au rassemblement. Jamais les élus locaux, de toutes tendances politiques – Maires, Présidents de Communautés de communes, d'agglomérations, Présidents de Conseils généraux et régionaux –, jamais ils n'ont manifesté un tel ras-le-bol face aux contraintes budgétaires insupportables de la politique actuelle. Toutes les conditions sont réunies pour faire reculer le Gouvernement.

Comme l'ensemble des élus régionaux et au-delà des élus de toutes les collectivités, nous avons un défi majeur à relever. L'unité de la majorité exige le courage politique de s'opposer frontalement au Gouvernement. Nous ne sommes pas naïfs. Ce ne sont pas quelques échanges verbaux au sein de notre Assemblée qui le contraindront au recul. C'est un bras de fer qu'il faut engager, un bras de fer dans lequel les Auvergnats doivent être les acteurs décisifs. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT : Bien, je vous remercie, mes chers collègues et je suis particulièrement sensible au fait que pratiquement tout le monde soit resté, jusqu'à présent, dans le temps qui lui est imparti. La parole est à Monsieur Bacquet.

M. BACQUET : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre Session de ce jour : débat d'orientations budgétaires 2007, décision modificative numéro 2, délégation de service public à Vulcania s'inscrit dans un contexte économique et financier particulièrement difficile, que ce soit au niveau national ou que ce soit au niveau régional.

Au plan national tout d'abord, avec l'annonce par l'INSEE d'une croissance nulle au troisième trimestre 2006, qui confirme une situation extrêmement fragile qui ne peut que susciter nos inquiétudes pour l'avenir.

En effet, pour atteindre une croissance de 2,5 % sur l'année, objectif présenté initialement par le Gouvernement, il faudrait un rebond de 1,2 % au 4^{ème} trimestre 2006, ce qui est totalement irréaliste.

Inquiétude, je le souligne, lorsque l'on voit notre déficit du commerce extérieur s'aggraver chaque jour un peu plus et battre tous les records. Inquiétude aussi lorsque l'on constate la faiblesse du pouvoir d'achat qui se traduit par une diminution de la consommation intérieure, alors que nous savons que celle-ci est le moteur principal de notre économie.

Pourquoi ne pas dire la vérité aux Français plutôt que de construire des prévisions, au niveau gouvernemental, sur l'insincérité, pire quelquefois même sur le mensonge ? Comment ne pas comprendre, dans de telles conditions, que l'électorat soit désorienté et souhaite le changement quel qu'il soit, avec les surenchères, la démagogie et les votes extrêmes ?

Monsieur le Président, je vous sais gré d'annoncer clairement la couleur. Oui, la situation financière de la Région est difficile. Oui, nous ne pourrons tenir nos engagements pour ce qui concerne le maintien de la fiscalité et de la dette sur la situation actuelle – et j'ai noté que même le CESR en avait conscience. Cela n'est pas sans importance lorsque l'on sait combien son Président a une habitude de choix courageux, net et sans ambiguïté.

Monsieur le Président, vous préférez la vérité au mensonge et lorsque vous concluez votre rapport en écrivant que l'on ne pourra faire un budget sans faire varier la fiscalité et l'emprunt, vous avez raison de ne pas masquer la réalité. Pourtant, nous avons su en deux ans, non seulement maîtriser l'évolution de l'emprunt, mais de plus, baisser légèrement son volume. Car je vous rappelle que la dette laissée en héritage par nos prédécesseurs s'élevait à 333 millions d'euros auxquels il ne faut surtout pas oublier d'ajouter les 291 millions d'euros de programmes engagés mais non financés.

Bien sûr, nous aurions souhaité ne pas laisser aux jeunes générations cet endettement, c'est-à-dire cet impôt différé qui les saignera demain, ce que d'autres avaient fait sans complexe. Mais pour cela encore aurait-il fallu que l'État, sous prétexte de parfaire la décentralisation, ne nous transfère pas des compétences non compensées financièrement.

La situation :

Ce sont, vous l'avez dit, 1.400 Techniciens et Ouvriers Spécialisés transférés, dès lors que ceux-ci auront opté définitivement pour leur intégration dans le statut de la fonction publique territoriale, ce qui nous amènera à multiplier par sept les effectifs du Conseil régional d'Auvergne et vous avez insisté sur le fait de mettre en place, pour cette catégorie et pour la première fois, une médecine du travail.

Monsieur le Président, je dois vous dire que j'ai été profondément blessé par les réflexions de Monsieur Aulagnier lorsque vous avez évoqué ce sujet et je dois dire que

j'avais connu, sur d'autres bancs, des critiques acerbes sur la médecine du travail, médecine du patronat, médecine sans indépendance, mais je n'avais encore jamais entendu une critique remettant en cause l'utilité même de la médecine du travail, dans aucun rang politique, même chez Le Pen !

C'est vrai que plus Monsieur Aulagnier intervient dans cet hémicycle, plus Monsieur Proriol me paraît un doux « baba cool » !

Monsieur Proriol, vous le savez, je siége à l'Assemblée nationale très près de Monsieur Bayrou, Monsieur Bayrou qui aujourd'hui n'est plus dans la majorité sans être tout à fait dans l'opposition. Mais, quand je suis ici, j'ai vraiment l'impression qu'avec Monsieur Aulagnier, l'UDF c'est l'aile droite de l'UMP. Alors, Monsieur Hortefeux, moi je vous remercie d'avoir clairement annoncé tout à l'heure votre soutien à cet engagement en médecine du travail et même votre soutien financier. Je vous en remercie, car il y a un certain nombre d'institutions qui ont une histoire dans notre pays et quelles que soient les opinions publiques des uns et des autres, nous nous devons au moins de les respecter.

Ce n'est pas fini Monsieur Aulagnier, ne vous inquiétez pas.

Monsieur le Président, je le disais, vous avez préféré la vérité au mensonge. Après les personnels TOS, c'est l'aéroport de Clermont-Aulnat pour lequel il est inéluctable que nous réalisions des investissements massifs pour le maintenir dans le concert des grands aéroports de villes de province. Ce sont les écoles sociales et médico-sociales dont on mesure les évolutions futures, dans un contexte d'explosion des besoins, particulièrement en direction des soins pour les personnes âgées. Une première évaluation chiffre entre 2,4 et 3 millions d'euros, l'écart entre le coût du transfert et les recettes correspondantes accordées par l'État.

Malheureusement, les handicaps ne s'arrêtent pas là :

- C'est la limitation par le Gouvernement de l'autonomie financière et fiscale des Régions, qui plafonne la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée des entreprises, occasionnant pour l'Auvergne, une perte de recettes de 6 millions d'euros, alors que, ne l'oublions pas, un point d'augmentation d'impôt régional produit 1/10^{ème} de cette perte de taxe professionnelle.

- C'est l'évolution des nouveaux Fonds européens sur lesquels, manifestement, l'État souhaite faire main basse pour financer ses propres programmes et de ce fait, pénaliser les Régions.

Fallait-il pour cela abandonner tout projet, toute initiative régionale et se contenter de limiter la dépense ? Encore faudrait-il pour cela savoir quelles dépenses il fallait supprimer ?

Quand certains ici se plaignent d'un manque de grands projets régionaux, qu'ils nous disent comment ils les financeraient ? Quand certains ici sont dubitatifs sur les actions de solidarité que nous engageons et sur notre capacité à gérer une Auvergne économe, qu'ils nous disent quels programmes ils souhaitent supprimer ? Faut-il supprimer les aides économiques pour les commerces et les petits artisans locaux ?

Ah, c'est déjà fait ? Et bien, Monsieur Proriol, lisez dans chaque Commission permanente, le nombre d'aides que nous octroyons à une catégorie professionnelle contre laquelle je n'ai rien, même si Monsieur Proriol et Monsieur Hortefeux fréquentent moins que moi les salons de coiffure !

Et bien regardez le nombre de salons de coiffure que nous aidons ! Je ne suis pas sûr qu'il y ait une clientèle pour chacun d'entre eux, mais par contre nous les aidons !

Faut-il supprimer la multitude des aides que nous déclinons à chaque Commission permanente en faveur de l'agriculture ? Faut-il supprimer les aides aux équipements sportifs ? Piscines, tennis couverts ? Faut-il ne pas participer à la sauvegarde des abattoirs en difficulté ? Faut-il supprimer les subventions aux nombreuses structures que nous aidons en matière touristique, culturelle et sur lesquelles nous n'exerçons aucun contrôle ?

La liste pourrait être très longue, mais je voudrais que l'on me réponde ! Et lorsque dans le même temps, on refuse toute suppression de prestations, mais que l'on demande encore plus d'interventions pour les entreprises, pour le maintien de la médecine en zone de désertification, pour les manifestations festives, culturelles ou sportives locales, pour le désenclavement routier, ferroviaire, aérien et pour les hypothétiques grands projets, que l'on me dise comment on financera tout cela ?

Soyez-en sûr, Monsieur le Président, nous vous accompagnons dans le choix de la transparence et de la vérité, et comme vous, nous refusons l'immobilisme, les promesses démagogiques, pire les programmes non financés.

Face à l'avalanche de contraintes financières qui pèsent sur notre collectivité et que je viens d'énumérer brièvement, nous soutenons vos propositions volontaristes. Je les résume :

- 20 millions d'euros supplémentaires pour les lycées afin de poursuivre la modernisation des établissements, tant en travaux qu'en équipements ;
- la gratuité de la formation pour les aides-soignantes, pour ne plus voir tant de candidats ou de candidates renoncer à entreprendre, faute de moyens financiers, une formation dans un de ces métiers en tension ;
- l'accélération du programme de couverture des zones blanches pour l'Internet Haut Débit ;
- le développement des services publics ;
- la relance de Vulcania pour lequel sont prévus des investissements conséquents et pour lesquels d'ailleurs nous avons à nous prononcer dans le cadre de la délégation de service public ;
- les équipements sportifs intercommunaux, notamment les piscines, qui bénéficieront en 2007 d'un effort indispensable et très attendu ;

- la nette augmentation du budget environnemental, avec notamment la refonte du plan énergie ;
- plusieurs actions en faveur de l'installation des médecins généralistes en zone rurale ;
- les aides directes en faveur des entreprises agroalimentaires ;
- le plan de déprécarisation des agents techniques et ouvriers de service dans les lycées.

Mes chers collègues, comment ne pas évoquer brièvement le futur Contrat de projets avec l'État pour la période 2007-2013 pour lequel nous ne pouvons envisager, dans le meilleur des cas, qu'un financement 40 % Région, 60 % État et nous inquiéter de la difficulté à obtenir un volet territorial dans une région où celui-ci, plus qu'ailleurs, est primordial pour aider les zones rurales ?

Comment ne pas évoquer aussi le contexte dans lequel nous avons à intervenir, c'est-à-dire la mise en compétition de territoires entre eux avec l'injustice intolérable d'une absence de péréquation entre les régions, qui ne peut que rendre plus riches les régions les plus riches et appauvrir encore un peu plus les régions les plus pauvres ?

Ce débat d'orientations budgétaires – nous le mesurons tous – pose la question de la fiscalité et de l'emprunt. Nous avons certes supprimé de nombreuses interventions que nous savions inopérantes. Il n'en demeure pas moins qu'il faudra assumer les contraintes qui nous sont imposées par l'État et les ambitions que nous nous donnons pour la Région.

Il est vrai, Monsieur le Président, que, face à ces choix, certes difficiles, mais oh combien courageux, je m'interroge pour savoir si nous avons eu raison de jouer la continuité républicaine et d'assumer les ardoises laissées par nos prédécesseurs.

Monsieur Proriol le disait tout à l'heure et il s'inquiétait, à juste titre, de savoir si nous aurions les moyens de nos ambitions. Mais, pour avoir les moyens de nos ambitions, il nous faut déjà avoir les moyens de payer ce que d'autres ont engagé sans le financer. Oui, Monsieur le Président, posons-nous la question : avons-nous eu raison de jouer cette continuité républicaine et de ne pas supprimer tout ce qui était prévu, voire engagé ? – ce qui a été fait dans d'autres Régions où seuls les jurys-citoyens-experts auront la capacité de mesurer le bienfait de ces décisions. À titre d'exemple, Monsieur le Président, personnellement, je ne regrette pas les choix que nous avons faits pour Vulcania II, pour sortir d'un gouffre financier dont nous ne mesurons peut-être pas encore la totale dimension.

Constater que seuls cinq intervenants privés ont répondu à l'appel d'offres de délégation de service public est déjà inquiétant. Découvrir que seulement deux ont répondu, est encore plus inquiétant. Et se résoudre à ce qu'un seul n'ait soumis un dossier complet, démontre la fragilité de l'édifice, les risques financiers que nous encourons et devrait nous servir de leçon pour les grands investissements à venir.

Monsieur le Président, je ne regrette absolument pas ce choix pour Vulcania, mais il est vrai qu'il m'est insupportable de recevoir des leçons en matière de gestion de ceux qui

nous ont imposé tant de dépenses que nous n'avons pas choisies, tant de dépenses qui déséquilibrent aujourd'hui notre budget – et je vous rappellerai que certains emprunts ont été faits, appuyés sur le franc suisse, comme des emprunts nationaux avaient été faits autrefois, appuyés sur le cours de l'or. Nous en assumons les conséquences financières. Nous ne les avons pas choisies !

J'ai cru comprendre, Monsieur le Président, que certains ici nous reprochaient l'évolution de la TIPP. Faut-il leur rappeler que l'État ayant pris conscience du financement partiel des compétences qu'il nous a transférées, a donné la possibilité aux Régions de faire varier la TIPP, c'est-à-dire le somptueux cadeau aux Régions de pouvoir lever l'impôt là où l'État n'a pas eu le courage d'assumer ses responsabilités ?

Faut-il rappeler, contrairement à ce que disait notre collègue Proriol tout à l'heure, que la Région Alsace, qu'il nous cite si souvent en exemple, a décidé une variation de TIPP supérieure à la nôtre ? 0,86 centime chez nous et 1,6 chez eux. Et je voudrais, puisque vous me le permettez et que vous m'avez quelque peu provoqué, vous lire un article du journal « Le Monde » de Monsieur Adrien Zeller, en date du 7 octobre 2006 – Monsieur Proriol, c'est pour vous ! Votre ami Adrien Zeller ! « Aujourd'hui, tout est en place pour que le rôle stratégique de modernisation joué par la plupart des Régions depuis dix ou quinze ans, non pas s'accroisse, mais diminue, faute de pouvoirs réels, de compétences et de moyens. D'ici quatre ans au plus, même en tenant compte des marges de 1,6 centime d'euros par litre de carburant prévues en faveur des Régions, en matière de TIPP, celles-ci ne pourront plus faire face à leurs diverses missions d'aménagement, d'équipement, de transport, de formation initiale et continue, de recherche-développement, d'innovation, d'environnement et de développement économique et culturel régional. « On » risque de réussir le tour de force de réduire à peu de chose une des plus jeunes et des plus prometteuses institutions de notre pays, naguère imaginée par le Général de Gaulle et plus tard par Gaston Defferre, conçue et mise en place pour relever progressivement quelques-uns des défis les plus essentiels de notre pays ». Adrien Zeller, 7 octobre 2006, journal « Le Monde ».

Alors, il est vrai que, mes chers collègues, j'ai entendu le Président citer Eric Doligé, qui écrivait dans le même journal – et moi, j'apprécie beaucoup Éric Doligé, il préside la Conférence nationale des SDIS avec compétence, talent, objectivité et courage. Vous le savez, Monsieur le Ministre délégué, puisque vous assistez souvent à ses conférences, et bien, Monsieur Doligé dénonçait dans le journal « Le Monde », les insuffisances de moyens et les transferts non compensés, comme il dénonce qu'il y a des gens, dans toutes les familles politiques, qui ont quelque courage à dire ce qui ne va pas et à jouer la transparence, comme nous essayons de le faire ce matin. Lorsque Monsieur Éric Doligé dénonçait de la même façon l'inflation de dépenses des SDIS : 3 milliards d'euros pour les sapeurs-pompiers chaque année, dont 500 millions d'euros payés par l'État, avec une augmentation de 10 %, depuis 1996, des dépenses imposées chaque année, nous sommes encore des enfants de chœur dans cette assistance !

De la même façon lorsqu'il dénonçait et nous savons dans quelles conditions, les difficultés, ambiguïtés, fausses manoeuvres sur le nouveau barème indemnitaire, la nouvelle bonification indemnitaire où nous nous sommes retrouvés avec une dépense de 40 millions là où il y en avait 4, parce qu'en définitive tout cela avait été mal calculé. C'est vrai que cela fait un peu d'amateurisme et qu'en la matière, nous n'avons pas à prendre tous les coups, surtout lorsque nous assumons nos choix.

Mes chers collègues, notre Région mérite beaucoup plus que des états d'âmes, mérite beaucoup plus que des incantations et elle mérite que nous poursuivions, ensemble si possible, loin des projets surdimensionnés à la communication tapageuse, un travail de fond permettant une vraie solidarité sur nos territoires, en anticipant si possible par rapport aux autres Régions – et nous pouvons nous réjouir aujourd'hui, d'être désormais leader en matière de désenclavement numérique.

Monsieur le Président, nous nous reconnaissons dans la gestion rigoureuse initiée par Pierre-Joël Bonté et que vous continuez. J'en veux pour preuve les deux décisions modificatives de cette année qui ne font varier que de 1,65 % le budget initial que nous avons voté en janvier.

Mes chers collègues, Il est certes plus difficile d'annoncer la vérité et d'assumer des choix budgétaires difficiles que de se contenter d'effets d'annonces et d'engagements non financés, mais je suis persuadé que les Auvergnats se reconnaîtront dans cette méthode. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur Bacquet et par la même occasion, tous les orateurs. Nous arrivons maintenant à l'examen des rapports. Monsieur Hortefeux, pour un mot, vous m'avez dit.

M. HORTEFEUX : Je vous remercie, Monsieur le Président, parce que j'ai fait un oubli tout à l'heure puisqu'il me restait 1 minute et 25 secondes. Je voulais simplement dire qu'à la dernière Session, j'avais été mis en cause sur mon absence, par une élue de la majorité régionale. Je voudrais simplement dire et expliquer qu'à ce moment-là, j'étais précisément en train de négocier l'évolution du Contrat de Massif. Je ne veux surtout pas polémiquer. Mais il y a parfois des présences qui sont moins utiles que des absences !

Deuxième réflexion, Jean-Paul Bacquet a cité à juste titre le rapport d'Éric Doligé. Ce qui a été dit, à la fois par vous et par Jean-Paul Bacquet, est totalement juste. Cela peut simplement être complété d'un mot, c'est que dans le rapport d'Éric Doligé, il est écrit noir sur blanc que l'on est passé, depuis un an, de la défiance à la concertation et il est même rajouté, noir sur blanc, dans le rapport, qu'en un an, les choses avaient considérablement évolué.

Troisième réflexion, si je suis donc amené cet après-midi à quitter cette séance, c'est pour deux raisons simples. C'est que, comme vous le savez, il y a le Congrès de l'Association des Maires de France qui se déroule depuis ce matin. L'outre-mer, c'était lundi et depuis ce matin, c'est pour l'ensemble des élus et je serais donc aux côtés du Président de la République qui s'y rend, et ce soir, je recevrai les Maires du Puy-de-Dôme qui seront très nombreux. Je n'ai pas pu le faire pour tous les autres Maires, mais si les électeurs le veulent bien, peut-être l'année prochaine... Mais c'est une autre histoire ! Je serai absent ce soir pour cette raison-là.

Applaudissements dans les rangs de l'opposition.

PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2006

M. LE PRÉSIDENT : Donc nous abordons maintenant les rapports. L'ordre est le suivant : Monsieur Mallot va intervenir d'abord pour un propos général sur la décision modificative n° 2 et reprendre des points budgétaires qui ont été évoqués. Nous prendrons ensuite les rapports dans l'ordre strict du bordereau et nous terminerons la matinée, à la demande des Présidents de groupe, à 12 heures 30. Si nous pouvons terminer effectivement à 12 heures 30, nous reprendrons à 14 heures, de façon à vous libérer le plus vite possible dans l'après-midi, sachant que nous terminerons par le débat d'orientations budgétaires formel, qui est un débat sans vote, après les rapports et avant les vœux. La parole est à Monsieur Mallot.

M. MALLOT : Monsieur le Président, quelques mots pour introduire rapidement cette décision modificative n° 2 et apporter deux ou trois précisions en miroir par rapport à ce qui a été dit, tout à l'heure, dans les échanges.

Vous l'avez observé, cette décision modificative n° 2 est d'un montant extrêmement réduit et raisonnable. Elle fait suite à une décision modificative n° 1 qui elle-même était très réduite. Simplement j'y vois, et je crois qu'il faut le souligner, une gestion budgétaire qui est conforme à nos prévisions et qui ne nécessite que peu d'ajustements.

Sur cette décision modificative n° 2, l'équilibre se fait à moins de 5 millions en mouvements réels, ce qui est très faible et elle est motivée essentiellement par l'arrivée d'une dotation supplémentaire sur la formation professionnelle et l'apprentissage, laquelle est largement consommée par des crédits supplémentaires sur le même secteur de la formation professionnelle. Nous y reviendrons tout à l'heure rapport par rapport.

Si nous pouvons, en 2006, gérer de façon assez conforme à nos prévisions, c'est largement parce qu'en 2005, nous avons procédé aux ajustements qui ont été évoqués tout à l'heure. Je voudrais dire un mot là-dessus : en 2005, le taux d'exécution du budget était de plus de 92 % et nous espérons bien cette année refaire le même exercice. Nous avons pu faire cela parce que nous avons les moyens de le faire, parce que nous avons recouru à l'emprunt – cela a été dit tout à l'heure – beaucoup moins que prévu, nous avons « économisé » à peu près 50 millions d'euros sur les emprunts. Je laisse à votre réflexion la conclusion. Si nous n'avions pas eu les ressources fiscales correspondantes, nous aurions évidemment dû endetter encore plus notre Région. Or, je rappelle, et c'est très important pour comprendre le budget 2006 et encore plus pour comprendre les orientations budgétaires de 2007, que notre Région reste la plus endettée par habitant. La seule Région qui présente un endettement plus élevé par habitant que la Région Auvergne, c'est le Nord-Pas-de-Calais. Pour la Région Auvergne, c'est 286 euros de dettes par habitant. C'est tout à fait important et je crois qu'il était nécessaire justement, depuis 2005 – c'était l'objet d'ailleurs de notre démarche – de commencer à désendetter cette Région.

C'était d'autant plus nécessaire que, dans le précédent mandat, ce n'est pas ce qui avait été fait. La précédente équipe, de droite, qui dirigeait cette Région, avait beau jeu de

recourir à l'emprunt et de ne jamais augmenter les impôts, reportant sur les autres la charge en question.

Il nous faudra continuer, parce que – quelqu'un l'a dit dans le débat du Conseil économique et social régional de la semaine dernière –, par les transferts Raffarin, l'État a soulagé son budget et nous a transféré la charge sans nous donner les moyens de l'assumer. Un des aveux d'ailleurs de cette démarche du Gouvernement actuel réside dans l'un des rapports que nous allons voir tout à l'heure sur la fameuse TIPP, puisque l'État, le Gouvernement actuel, dit : « Je vous transfère des compétences supplémentaires, je vous donne une part de TIPP pour y faire face » et la phrase cachée dit : « comme je sais bien que je ne vous donne pas assez pour y faire face, alors je vous autorise à la moduler ».

Donc, la phrase qui revient, c'est « Vous êtes autorisé à moduler la TIPP ». C'est bien là un aveu très clair du fait que le Gouvernement actuel n'a pas transféré aux Régions les moyens de faire face aux charges qu'il lui a confiées.

Autre point sur lequel je voudrais insister, parce qu'il n'est pas encore tout à fait visible sur 2006, mais nous allons vraiment le voir sur 2007, c'est le débat autour des personnels – et sur cette idée qu'il va falloir intégrer dans nos esprits, que la Région n'est plus une administration de mission, qu'elle est désormais, c'est vrai, une administration de gestion. Nous avons, et cela a été dit tout à l'heure sans que les chiffres ne soient précisés, 220 agents en 2004, quand nous sommes arrivés aux responsabilités. Il y en avait 300 d'ailleurs en Limousin, donc il faut savoir ce que l'on veut aussi ! Nous allons avoir le transfert des agents des lycées, que nous n'appelons plus TOS, à hauteur de 1.400 agents. Manifestement, il y aura des charges de gestion auxquelles il faudra faire face.

Autre point sur lequel je voudrais, non pas répondre, mais compléter l'information qui a été donnée sur l'affaire du tramway. Il est un fait que l'État avait purement et simplement supprimé les aides au tramway des villes de gauche, que les 12 millions d'euros qui viennent abonder le soutien de l'État à la réalisation du tramway clermontois, vient alléger la charge. Mais, vous savez comme moi et il est bon de le rappeler, que ce montant de 12 millions d'euros sera utilisé par la ville de Clermont pour prolonger la ligne, pour investir encore et compléter le dispositif, sans que, dans cette partie de prolongement, la Région ne vienne apporter son concours. Il y aura donc bel et bien un allègement pour la Région comme c'était appelé des vœux des uns et des autres.

Pour 2006, comme nous l'avons dit tout à l'heure, sur 2007, nous allons tenir nos engagements. Nous allons parlé des lycées – et nous y reviendrons –, de la gratuité des formations. Le budget 2007 est en confection. Le débat se prolonge. Bien entendu, si nous avons présenté – c'est la question de Monsieur Proriol – un budget tout arrêté avec déjà les taux de fiscalité précisés, on nous aurait dit : « Le budget est déjà fait, pourquoi débattre ? ».

Nous avons voulu un débat ouvert, il est ouvert, chacun a pu s'exprimer. Mais compte tenu du fait que les dotations de l'État ne bougeront probablement que très peu, sauf l'actualisation annuelle bien sûr, nous sommes amenés « à jouer » sur les deux leviers qui sont à notre disposition : la fiscalité indirecte – j'ai parlé de la TIPP – et aussi l'emprunt. Mais nous ne ferons pas ce qui a été fait dans le mandat précédent, c'est-à-dire

recourir exclusivement à l'emprunt, parce que nous savons bien que ce serait reporté la charge sur les générations suivantes et que nous voulons tenir nos engagements de façon responsable.

Cette introduction est en fait sur le cadrage général de la décision modificative n° 2 et en écho, en réponses sur certains points qui ont été évoqués pour 2007. Je pense que nous pouvons passer au rapport n° 1 et il me semble que c'est Monsieur Magner qui le présente.

RAPPORTS DE LA PREMIÈRE COMMISSION

présidée par M. Jean MALLOT

INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

TRANSFERTS DE TECHNOLOGIES
SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET POLITIQUES
SECTORIELLES

Rapport n° 1 présenté par M. Jacques-Bernard Magner

M. MAGNER : Le rapport n° 1, page 1, propose d'augmenter de 315.000 euros le montant des crédits de paiement, afin de pouvoir verser la subvention d'investissement de 460.400 euros accordés à Clermont Communauté lors de la Commission permanente du Conseil régional d'Auvergne du 15 novembre 2004, pour contribuer à la réalisation du projet de réaménagement des locaux de l'Association pour le développement de l'institut de la viande – ADIV – sur le site industriel des Gravanches.

Nous vous proposons donc, dans la décision modificative, d'inscrire ces 315.000 euros avec les retraits correspondants. Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : La commission a adopté ce rapport à l'unanimité. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce rapport ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 1 est adopté à l'unanimité.

Nous pouvons passer au rapport n° 2 : aménagement de parcs d'activités industrielles et artisanales. C'est toujours Monsieur Magner.

AMÉNAGEMENT DE PARCS D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET ARTISANALES

Rapport n° 2 présenté par M. Jacques-Bernard Magner

M. MAGNER : Dans le rapport n° 2, page 3, nous vous proposons d'attribuer à la Communauté de communes de la Montagne thiernoise, une subvention de 264.600 euros pour contribuer à la requalification du parc d'activités « Racine » sur les communes de Palladuc et la Monnerie-Le-Montel. Cette zone d'activités accueille 30 entreprises qui représentent 830 salariés et les activités fortes développées sont la plasturgie, la forge et la métallurgie.

Dans le même rapport, nous vous proposons d'attribuer à la Communauté de communes du Pays de Courpière, bien que les travaux aient débuté, une subvention de 425.881 euros pour contribuer à la requalification et l'extension du parc d'activités « Lagat » sur la Commune de Courpière. Ce rapport a été adopté à l'unanimité par la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Même chose sur ce rapport : y a-t-il des Conseillers régionaux qui s'y opposent ? Qui s'abstiennent ? Il est donc adopté à l'unanimité également.

Le rapport n° 2 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 3, Monsieur Magner.

AVANCES REMBOURSABLES À L'ARTISANAT TRANSFORMATION EN SUBVENTION

Rapport n° 3 présenté par M. Jacques-Bernard Magner

M. MAGNER : Le rapport n° 3, page 7, concerne l'abandon de créances pour l'entreprise « Védrières » à Ruynes en Margeride pour une somme de 12.950 euros et pour l'EURL « Alexander's » à Clermont-Ferrand pour une somme de 7.475 euros. Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'objections ? Pas d'oppositions sur ce rapport ? Pas d'abstentions ? Adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 3 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 4, Monsieur Magner.

AVANCES REMBOURSABLES À L'ARTISANAT
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'AD2A

Rapport n° 4 présenté par M. Jacques-Bernard Magner

M. MAGNER : Le rapport n° 4, page 10, vous propose d'inscrire des crédits de paiement, afin de verser une somme de 14.000 euros à l'Association AD2A, Association pour le développement de l'artisanat en Auvergne, pour contribuer à ses frais de fonctionnement pour l'année 2006. Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Vote sur ce rapport n° 4. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 4 est adopté à l'unanimité.

Nous en venons au rapport n° 5, les conventions triennales entre le Conseil régional d'Auvergne et les Conseils généraux.

CONVENTIONS TRIENNALES ENTRE LE CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE
ET LES CONSEILS GÉNÉRAUX

Rapport n° 5 présenté par M. Jacques-Bernard Magner

M. MAGNER : Rapport n° 5, page 11 : pour mettre nos actes en cohérence avec les conclusions du Schéma régional de développement économique, le SRDE, il a été proposé que les financements régionaux dédiés au commerce et à l'artisanat soient gérés par les Départements. Il y a donc eu projet de convention unique qui a été établi pour les aides au commerce et à l'artisanat, dans lequel il a été inclus un volet économique et aussi un volet routier qui permet de définir pour chaque Département qui est concerné, des axes d'intérêt régional sur lesquels la Région interviendra : les routes, ainsi que le montant qu'elle attribuera.

Le volet TIC comprend aussi plusieurs programmes d'expérimentation visant à améliorer l'accès et l'utilisation des nouvelles technologies, notamment dans les zones les plus reculées.

Enfin, il est précisé que nous aurons une évaluation de ce dispositif à la mi-parcours, c'est-à-dire vers la mi-2008, ce programme étant un programme triennal. Ce rapport a fait l'objet de trois amendements qui pourront être présentés lorsque leurs auteurs le souhaiteront.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur Magner, effectivement, nous sommes saisis de trois amendements déposés par le groupe UPA.

Amendement n° 1, sur le rapport n° 5. Qui le présente ? Monsieur Proriol peut-être ou quelqu'un que Monsieur Proriol désignera.

AMENDEMENTS

Amendement n° 1
déposé par le groupe Union Pour l'Auvergne
concernant les conventions triennales entre le Conseil régional
et les Conseils généraux

M. PRORIOI : Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Je prends l'amendement n° 1. Il s'agit de la convention portant sur le volet et les aides au commerce et à l'artisanat et nous vous proposons de modifier le plafond qui a été retenu, puisque le texte des conventions est quand même soumis à notre approbation et nous devons donc pouvoir l'amender et puis le transmettre aux quatre Présidents de Conseil général. Nous trouvons que le plafond de 5.000 habitants est quand même relativement faible et qu'il y a d'autres mesures à prendre et notamment vis-à-vis des Communes qui sont entre 5.000 et 10.000 habitants.

Je sais que cet amendement n'a pas été adopté, mais il y a une version un peu plus « soft » que celle qui a été présentée et qui me semble avoir été admise par Monsieur Magner.

C'est peut-être à lui de la présenter puisqu'il est dit que ce serait pour les autres Communes qui seraient en difficulté. Il me semblait que c'était...

Intervention de Conseillers régionaux hors micros.

Pardon, je vais trop vite, excusez-moi. Donc, nous proposons d'admettre un seuil de 10.000 habitants au lieu de 5.000.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriot, je voudrais vous préciser que les conventions que nous vous soumettons, ont fait l'objet d'un très long dialogue, échange avec les Conseils généraux et que la formulation que vous avez là, notamment sur le seuil de 5.000, est le fruit d'un compromis auquel nous sommes arrivés. Ce n'était pas la position initiale de la Région, puisque la Région aurait souhaité que l'on se cale sur le zonage « Contrat de territoire », en particulier, et que l'on prenne en compte les indices de fragilité.

Les Départements, du moins certains, ne l'ont pas souhaité. Donc nous avons cherché un seuil. Ensuite, il a été proposé un seuil de 2.500 habitants et c'est à la demande de l'un des Conseils généraux – je pense que c'est le Cantal – que nous sommes montés à 5.000. Il est évident que nous ne pouvons pas accepter l'amendement que vous proposez, parce que, la formulation, encore une fois, est le fruit d'un compromis. Accepter l'amendement, ce serait remettre en cause le compromis sur ce point. Il y a des points où il n'y a pas eu de débats aussi lourds que celui-là.

Ensuite, Monsieur Proriot, puisque vous nous avez dit à juste titre qu'il fallait faire beaucoup d'économies et gérer avec rigueur, chaque fois que vous augmentez le seuil, vous augmentez le nombre de bénéficiaires, donc vous augmentez la dépense et on ne peut pas toujours nous dire qu'il faut dépenser plus, puisque, lorsque nous abordons les

choix budgétaires, vous nous dites qu'il faut dépenser moins ! La parole est à Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER : Ce que vous nous présentez n'est pas tout à fait juste dans la mesure où les aides concernées sont le plus souvent des avances remboursables pour l'artisanat et le commerce. Simplement, ce que je souhaiterais dire, c'est que tout simplement, est-ce que nous ne pourrions pas amender l'amendement en rajoutant que ceci concernerait les communes qui ont une responsabilité spécifique, c'est-à-dire qui sont chef-lieu d'arrondissement. Pourquoi ?

Parce que ces communes – prenons Brioude, Yssingeaux, Saint-Flour – ont des responsabilités, en matière d'activités économiques, commerciales et artisanales, spécifiques, et elles jouent, dans leur bassin d'emploi, un rôle particulier que ne jouera pas dès lors une commune comme Romagnat ou Aubière qui elles, se situent également dans ce dispositif de 5.000 à 10.000 habitants.

Mais, si on reconnaissait à ces communes-là leurs responsabilités spécifiques, est-ce que l'on ne pourrait pas justifier que l'on dépasse, pour elles au moins, le seuil des 5.000 ? C'est ma proposition.

M. LE PRÉSIDENT : J'aurais exactement la même réponse, parce que nous avons encore une fois débattu très longuement sur tout cela. On voit bien qu'Ambert n'est pas absent de votre réflexion, de votre proposition.

M. AULAGNIER : J'ai parlé d'Yssingeaux et Brioude.

M. LE PRÉSIDENT : Sur ce dossier, par-delà ce que j'ai déjà évoqué, nous devons veiller à être économes. Je l'ai dit et vous êtes en train de nous demander d'être plus dépensiers. Plus la ville est importante, plus on rentre, dans les aides au commerce et à l'artisanat et notamment au commerce de proximité, dans les effets d'aubaine – ce que j'ai pu constater dans le département que je connais mieux que d'autres, le Cantal, où tout le monde a 7.500 euros malgré les capacités financières très importantes.

L'argent du contribuable n'est pas fait pour abonder l'effet d'aubaine, l'argent du contribuable est là pour être l'élément déclenchant lorsqu'il y a un vrai problème. Donc, nous nous sommes, après cette discussion, ralliés à cette formule assez restrictive de « moins de 5.000 habitants » que nous aurions préféré plus restrictive, en ouvrant quand même à tous les commerces qui ont un chiffre d'affaires inférieur à 75.000 euros, quel que soit là leur localisation, c'est-à-dire à Yssingeaux, à Ambert ou même à Clermont-Ferrand. Donc, la petite affaire peut élargir effectivement, parce que cela peut être un élément positif pour la reprise.

Donc, Monsieur Aulagnier, je terminerai par le fait que nous avons une évaluation permanente de ce dispositif, qu'il n'est pas dit et qu'il est même certain qu'il évoluera en cours de route. Nous sommes sur des conventions de trois ans avec un bilan en cours d'année, y compris pour compléter les financements, les volumes financiers affectés si cela ne suffisait pas. J'ai pris cet engagement et je le tiendrai. Il pourra évoluer au fur et à mesure si le besoin s'en fait sentir. Pour l'instant, je pense qu'il faut rejeter vos amendements.

Il y a deux amendements qui sont absolument identiques que je n'ai plus sous les yeux.

L'amendement n° 1, je propose de le rejeter. Le maintenez-vous ? Donc, avis favorables ? Le groupe UPA. Avis contraires ? La majorité. Il est donc rejeté.

L'amendement n° 1, déposé par le groupe UPA, est rejeté : vote contre de l'Intergroupe ; vote pour de l'UPA.

Amendement n° 2
déposé par le groupe Union Pour l'Auvergne
concernant les conventions triennales entre le Conseil régional
et les Conseils généraux

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Proriot.

M. PRORIOL : C'est Madame Montfort.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Montfort, vous avez la parole.

Mme MONTFORT : Monsieur le Président, le deuxième amendement concerne une partie de phrase que nous souhaitons remplacer. Nous souhaitons, hier, remplacer « dans les zones urbaines difficiles » par : « dans les autres communes » et après un échange au sein de la Première Commission, nous nous sommes mis d'accord pour proposer de remplacer ce groupe de mots « dans les zones urbaines difficiles » par « zones dans lesquelles il existe un fort déficit de développement économique ». Nous nous sommes mis d'accord à l'unanimité sur cette modification.

M. LE PRÉSIDENT : Remplacer « dans les zones urbaines difficiles » par « zones dans lesquelles il existe un fort déficit de développement économique ». Cela ne pose pas de problème. Nous pouvons accepter cet amendement.

Sur l'amendement sous-amendé par la commission, pas d'observations ? Nous sommes d'accord. Il est adopté à l'unanimité.

L'amendement n° 2, sous-amendé, est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 3
déposé par le groupe Union Pour l'Auvergne
concernant les conventions triennales entre le Conseil régional
et les Conseils généraux

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriot, qui rapporte ?

M. PRORIOL : Monsieur le Président, cet amendement a pour but d'avoir une figure homothétique lorsque les Départements vont modifier leurs dispositifs départementaux pour des aides économiques, ils vont être amenés à solliciter l'accord, l'avis ou l'information au minimum, mais plutôt l'accord, du Conseil régional et cela fait partie de la

loi du 13 août 2004 devant laquelle nous nous inclinons d'autant plus que nous l'avons votée. De ce côté-là c'est donc une bonne chose.

Par contre, l'inverse, lorsque le Conseil régional sera amené à modifier, nous proposons qu'il sollicite l'avis ou en tout cas, l'information des Conseils généraux avant toute modification de ces dispositifs, de façon à ce que lui-même en tienne compte et éventuellement s'adapte en fonction de ce qui a été décidé par notre Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Magner.

M. MAGNER : Il est prévu d'appliquer la loi du 13 août et uniquement la loi, puisque, dans un sens, l'information et la concertation marche et dans l'autre, il semblerait qu'elle ne marche pas. Or, il est précisé dans le document que vous avez sous les yeux, qu'il s'agit d'un partenariat entre la Région et les Départements. On peut donc supposer que lorsqu'il y a un partenariat, il y a un échange et que, même si la négociation n'est pas ouverte, il y a information. Donc, je ne suis pas sûr – et la commission l'a jugé ainsi – que cet amendement ait un intérêt. Il a donc été rejeté par la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Puisque dans le texte de l'article 7, il y a effectivement : « par la présente convention, la Région et le Département s'engagent en outre, au-delà de cette régularisation formelle, à harmoniser leurs interventions respectives... La Région et les Départements établiront en partenariat – donc, d'après la discussion – leur dispositif d'aides, etc. ». Donc, votre amendement n'est pas utile, n'est pas nécessaire. Monsieur Proriot.

M. PRORIOL : Ce n'est pas tout à fait notre point de vue et nous avons bien lu l'article 7 et le partenariat qui existe, mais le mot « partenariat » voulant tellement dire de choses... C'est pour cela que nous le maintenons. Il semble préférable quand même de bien marquer que le Conseil régional informera les Conseils généraux.

M. LE PRÉSIDENT : Je pense que nous n'avons pas besoin d'adopter cet amendement et je pense que ce serait même négatif par rapport au rôle qu'a la Région, qui est quand même supérieur à celui des Départements. Monsieur Magner.

M. MAGNER : Je dois préciser, contrairement à ce que vient de dire notre collègue, qu'il ne s'agissait pas de dire que l'on informerait, mais il s'agissait de dire que le Conseil régional solliciterait l'avis des Conseils généraux, ce qui est assez différent et ce qui impliquerait, à notre avis, de rejeter l'amendement, ce qui n'était pas acceptable.

Si c'est une information, elle sera donnée de toute manière, donc je ne sais pas, vous êtes en train de transformer votre amendement, Monsieur Proriot.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Gueydon.

M. GUEYDON : Il est vrai que, personnellement, je demande souvent la même chose au niveau de l'énergie, puisque nous sommes en train de monter un réseau énergie Auvergne. Je suis en effet favorable à cet amendement.

M. LE PRÉSIDENT : Écoutez, le rôle confié par la loi aux Régions, en matière de développement économique, est clair : la Région est un chef de file et il ne peut pas y

avoir d'intervention économique des Départements sans l'accord de la Région. Que nous traduisions cela dans le cadre d'un dialogue et d'une concertation et pas dans le cadre d'un rapport d'autorité, j'en suis tout à fait d'accord, mais il ne faut pas inverser et confier aux Départements, un rôle que la loi ne leur a pas confié. Monsieur Aulagnier, le débat a eu lieu.

M. AULAGNIER : Son avis, le Département le donne comme il l'entend. Je pense que c'est rendre à César ce qui était à César. Le Conseil général donne un avis et c'est nous les patrons, c'est nous qui décidons. Je suis bien d'accord avec vous. Mais demander l'avis, c'est une marque de courtoisie à l'égard de nos partenaires.

M. LE PRÉSIDENT : C'est le partenariat, c'est écrit déjà. L'amendement est mis aux voix et je demande à ce qu'il ne soit pas accepté. Avis favorables ? Le groupe UPA et Monsieur Gueydon. L'opposition, malgré le renfort de Monsieur Gueydon, cela ne fait pas une majorité. Avis contraires ? La majorité moins Monsieur Gueydon.

L'amendement n° 3 est rejeté : vote contre de l'Intergroupe à l'exception de Monsieur Gueydon du groupe Vert ; vote pour de l'UPA et de Monsieur Gueydon.

Donc, nous poursuivons, nous en avons terminé avec les amendements et nous poursuivons, nous en étions donc... Nous abordons le rapport n° 6.

À non, il faut voter le rapport n° 5 sur les conventions. Je mets aux voix le rapport n° 5. Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraires. Y a-t-il des abstentions ? Ce rapport est adopté à l'unanimité, les amendements ayant été rejetés à l'exception d'un.

Le rapport n° 5, amendé, est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 6, tourisme et thermalisme. Monsieur Chapaveire.

TOURISME ET THERMALISME

AIDE EXCEPTIONNELLE : JEUNESSE AU PLEIN AIR ET AJUSTEMENTS DE PROGRAMME AIDE AUX STRUCTURES À VOCATION RÉGIONALE ACCOMPAGNEMENT DES AGENCES LOCALES DE TOURISME

Rapport n° 6 présenté par M. André Chapaveire

M. CHAPAVEIRE : Monsieur le Président, chers collègues, il vous est proposé dans ce rapport n° 6, page 49, une aide exceptionnelle concernant un premier départ en vacances. Nous sommes sollicités par l'AJPA du Cantal. Pourquoi celle du Cantal ? Simplement parce que l'AJPA n'est pas organisée au niveau régional en fédération. Donc ce dossier est porté par l'AJPA du Cantal. Il aurait pu l'être par celle de la Haute-Loire, de l'Allier ou du Puy-de-Dôme, dans la mesure où les quatre Départements sont porteurs de ce projet.

Tout d'abord, un constat qui avait été fait, à savoir qu'un tiers des enfants ne partent pas en vacances en Auvergne, tout comme d'ailleurs c'est le cas en France. Et en cette année du 70^{ème} anniversaire des congés payés, il faut dire que cette opération a permis à 500 enfants auvergnats de partir pour la première fois en vacances et treize centres de vacances situés majoritairement en Auvergne ont pu en bénéficier et ont accueilli ces jeunes Auvergnats. Ceci a été monté en collaboration avec les travailleurs sociaux. Je crois que nous pouvons souligner, dans cette opération, le large partenariat qui a été mené avec les caisses d'allocations familiales, la Mutualité sociale agricole, les quatre Conseils généraux, la Direction régionale de la jeunesse et des sports, les associations partenaires, les municipalités et le Conseil régional.

Je tiens à vous dire également, Monsieur le Président, qu'un rapport-bilan sera fait avec les organisateurs, d'ici la fin de l'année et vous sera présenté. Nous sommes sollicités pour une subvention de 30.000 euros. La commission l'a adopté, Monsieur le Président, à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations sur le rapport n° 6 ? Pas d'observation. Il est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

La première partie du rapport est adoptée à l'unanimité.

M. CHAPAVEIRE : Je n'ai pas fini la présentation du rapport et en ce qui concerne les ajustements de programme : aide aux structures à vocation régionale, il s'agit de la mise en œuvre du plan Qualité Auvergne.

Sa finalité : il s'agit de développer auprès des prestataires touristiques, de leur réseau et des territoires, non seulement des démarches qualité, en conformité avec les exigences du plan qualité national qui est voulu par le Ministre du Tourisme et qui s'appuie sur des démarches existantes, comme « Qualité Auvergne », mais également en donnant une attractivité nouvelle à travers une identité lisible, cohérente, qui confortera l'offre touristique, c'est donc l'image future de l'Auvergne. Ce projet s'inscrit d'ailleurs dans les objectifs du schéma régional de développement touristique et des loisirs.

Le détail des travaux : une première étape pour mettre en œuvre le décalage entre l'offre actuelle et la demande sur le territoire auvergnat. Il s'agit d'analyser la production touristique identitaire de l'Auvergne autour des filières prioritaires, décrire la demande des clientèles françaises et étrangères par filière et réseau, mettre en avant des éléments de satisfaction et des points de non-satisfaction des clientèles déjà venues en Auvergne, déterminer l'image de l'Auvergne telle qu'elle est perçue par les clientèles françaises et étrangères.

Deuxième étape : devancer les perspectives touristiques de demain, à savoir synthétiser les travaux de prospective touristique au niveau national, interroger les experts du tourisme et les prescripteurs de la destination Auvergne, identifier les modèles de développement adaptés au contexte auvergnat.

Une troisième étape : définir et décliner les facteurs de différenciation. En matière de qualité, il s'agit de l'évolution de la certification « Qualité Auvergne » par des propositions de démarches qualité territoriale. En matière d'environnement, proposer des pistes

d'actions concrètes dans le domaine du tourisme durable et en matière d'identité, améliorer la visibilité des spécificités régionales en évitant les clichés.

Enfin, une quatrième étape qui est de proposer un ou des outils d'aménagement touristique et de services permettant à l'offre régionale d'atteindre des modèles prospectifs qui résultent des trois étapes précédentes, notamment en matière de qualité.

La méthode : le Comité régional de développement du tourisme aura recours aux services d'un consultant spécialisé qui sera, d'une part, chargé de mener des enquêtes auprès d'un grand nombre d'acteurs, les prescripteurs de la destination, des prestataires du tourisme régional, national et européen et des experts, et, d'autre part, de réaliser un travail ambitieux de recherche appliquée, tout à fait indispensable à l'avenir du tourisme auvergnat et qui nécessite un important délai de réalisation.

Un bureau d'études a été retenu. Il s'agit de « Protourisme », que nous connaissons bien, qui a d'ailleurs travaillé sous la mandature précédente, au schéma régional de développement du tourisme.

Le coût estimé est de 60.000 euros. Les travaux débuteront au mois de décembre prochain et il est prévu une durée prévisionnelle de dix mois. Voilà, Monsieur le Président, en ce qui concerne le rapport concernant ce sujet.

Il y a un deuxième point, il s'agit de l'accompagnement des agences locales de tourisme et il vous est proposé de retirer 30.000 euros en crédits de paiement compte tenu du fait que nous n'aurons pas besoin d'utiliser l'ensemble des sommes qui avaient été inscrites au budget. D'ailleurs, une note a circulé en ce qui concerne l'état des lieux de la mise en place de nos agences locales de tourisme en Auvergne et vous constaterez qu'en 2007, fin 2007, l'ensemble du territoire sera maillé.

M. LE PRÉSIDENT : Quel est l'avis de la commission ?

M. CHAPEVEIRE : Cinq voix pour, trois abstentions.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER : Je ne voudrais pas du tout être désagréable à l'égard de notre ami Chapaveire, seulement je lui rappelle que nous savons lire et qu'à partir de là, il peut faire un résumé, une synthèse encore plus courte du rapport, parce que tu nous as redit gentiment ce que nous savions.

M. LE PRÉSIDENT : C'est tout ? Y a-t-il d'autres interventions sur ce rapport ? Le rapport n° 6. Madame Montfort.

Mme MONTFORT : Nous demandons un vote séparé, principalement pour la deuxième partie, sur laquelle nous allons nous abstenir, sur les deux dernières parties.

M. LE PRÉSIDENT : Sur les aides aux structures à vocation régionale et sur les ALT ? Sur le volet 2, ajustements de programme ? Donc nous votons séparément.

Sur le point 2 du rapport n° 6, pages 52 et 53, avis favorables ? La majorité. Avis défavorables ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Le groupe UPA.

La deuxième partie du rapport n° 6 est adoptée : abstention du groupe UPA.

Le rapport n° 6 est adopté.

Nous allons sauter pour l'instant les rapports concernant la formation professionnelle, parce que Madame Arnaud-Landau a dû aller à une manifestation extérieure, donc nous reviendrons après sur ces dossiers.

Nous passons aux rapports de la Troisième Commission et nous allons aborder le rapport n° 10. Monsieur Jean-Michel Guerre n'est pas là, c'est Dominique Bru qui rapporte.

<p>RAPPORTS DE LA TROISIÈME COMMISSION présidée par M. Jean-Michel GUERRE</p>

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC

CONTRAT RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE TERRITOIRE – CRDDT
REVITALISATION DU PATRIMOINE RURAL
PETITES VILLES D'Auvergne
MISE EN VALEUR DES BOURGS D'Auvergne
QUARTIERS HISTORIQUES D'Auvergne
CITÉS AUVERGNATES DE CARACTÈRE

Rapport n° 10 présenté par Mme Dominique Bru

Mme BRU : Le rapport n° 10, page 65, concerne à la fois – et vous le remarquez dans le tableau qui vous est présenté –, les anciens et nouveaux programmes des politiques d'aménagement du territoire et pour honorer en particulier les demandes de paiement liées aux autorisations de programme, il convient d'inscrire des crédits supplémentaires en investissement, en abondant tout d'abord les dotations qui sont votées jusqu'à présent d'une somme de 1.685.000 euros et de virer environ 167.400 euros et non 393.900 euros, comme il est écrit dans le rapport, de crédits de paiement de fonctionnement sur l'investissement. Il faut donc rectifier la somme de 393.900 euros par 167.400 euros.

M. LE PRÉSIDENT : Je demande au service s'il a bien noté la rectification nécessaire du rapport. Répétez la somme, Madame Bru.

Mme BRU : 393.900 par 167.400 euros.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Des avis contraires ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Donc, il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 10 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 11.

Mme BRU : Le rapport n° 11 est présenté par Françoise Mercier-Rayet.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Madame Françoise Mercier-Rayet.

POLITIQUE TERRITORIALE DE SANTÉ

Rapport n° 11 présenté par Mme Françoise Mercier-Rayet

Mme MERCIER-RAYET : Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis ravie de pouvoir faire le point à travers ce rapport n° 11, page 67, très rapidement sur la mise en place d'une politique territoriale de santé par la Région. Je dois tout d'abord vous indiquer que la Région Auvergne, au niveau de la réflexion sur cette politique territoriale de santé en est au même point que les autres Régions et même, sur certains points, est en avance.

Ce qui vous est proposé ici porte sur ce que nous avons déjà présenté sur les maisons de santé, étant précisé que celles-ci sont un élément de la politique de santé et ce ne sont pas les maisons de santé à elles seules qui ont vocation à résoudre l'ensemble des problèmes, en matière notamment de démographie médicale.

Sur les maisons de santé, j'en parlerai dans le rapport suivant, nous avons choisi en fait, d'aborder la politique de santé par la voie de l'aménagement du territoire et également de l'expérimentation, puisque l'axe qui a été choisi en fait par la Région, c'est d'aider à la création des maisons de santé dans les zones de revitalisation rurale qui sont une définition qui n'est pas une définition en matière de politique de santé, puisqu'il y a aussi d'autres territoires qui ont été identifiés en matière de déficit démographique médical. Ce sont les zones déficitaires au sens de l'URCAM et les zones fragiles ou potentiellement fragiles au sens de l'ARH.

La Région, pour le moment, a indiqué – après avoir établi un cahier des charges type, qui est en cours d'élaboration par un cabinet qui a été choisi par la Région –, a choisi d'aider à l'installation de ces maisons de santé que dans les zones de revitalisation rurale ou dans les zones déficitaires au sens de l'URCAM, ou dans les zones fragiles ou potentiellement fragiles.

Il est précisé, qu'au niveau de l'URCAM, celui-ci n'accepte de financer les maisons médicales ou les maisons de santé que dans les zones qui sont déficitaires, fragiles ou potentiellement fragiles et pas, pour le moment, sur les zones de revitalisation rurale.

La réflexion qui est celle de la Région Auvergne, mais aussi celle des autres Régions, c'est d'amener, comme cela a été le cas dans d'autres Régions, justement dans le cadre de l'expérimentation, l'URCAM, notamment à ce qu'elle accepte de financer des

projets de maisons médicales également sur des zones autres que les zones qu'elle a elle-même défini, c'est-à-dire des zones déficitaires.

L'intérêt est que l'expérience et l'analyse qui ont été faites en Région Auvergne comme dans les autres Régions, c'est de dire que nous ne pouvons pas installer de maisons médicales là où il y a maintenant un désert médical, où il n'y a plus de professionnels de santé. Il faut partir en fait d'une base, il faut qu'il y ait encore quelques professionnels de santé pour que nous puissions aménager des maisons de santé.

Ce qui vous est proposé dans ce rapport, c'est donc de valider notre action, étant entendu que c'est une première approche, que la réflexion continue et que, dans cette matière, ce qui vous a été dit précédemment, notamment dans l'introduction de Monsieur le Président, c'est que nous y allons avec prudence.

D'abord nous y allons avec prudence, puisqu'il faut que l'analyse que nous faisons, soit partagée à la fois par les institutions, mais également que nous puissions la partager avec les différents acteurs de santé. Il faut que ce diagnostic soit partagé pour qu'ensuite les actions que nous entendons mettre en place, soient des actions partagées.

Je terminerai en disant que si nous y allons avec prudence, c'est parce qu'il y a aussi une question budgétaire. Au niveau de la politique de la santé, pour la Région, nous avons choisi en fait de mettre une politique de santé axée sur l'aménagement du territoire, pour remédier aux problèmes de démographie médicale. Des Régions plus riches, bien évidemment, ont plusieurs axes d'actions en matière de politique de santé et notamment, elles s'engagent sur la prévention. Pour le moment, ce n'est pas un axe choisi par la Région pour une simple question budgétaire et donc, nous nous en tiendrons à la politique de santé via l'aménagement du territoire sur des zones déficitaires ou des zones où il y a un problème de démographie médicale actuelle ou à terme.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Monsieur Dubourgnoix.

M. DUBOURGNOUX : Juste quelques mots pour redire ce que j'avais déjà dit à la Session budgétaire, mais qui est amplifié par le phénomène d'actualité dans le secteur de la santé. C'est que, d'une part, nous voyons se multiplier les fermetures de services, notamment les maternités dans les hôpitaux de proximité. Nous voyons aussi que, depuis le mois de janvier, il y a le fameux rapport du professeur Vallencien qui a été publié, qui prévoit la fermeture de 113 blocs opératoires dont beaucoup dans notre région, tout cela dans le cadre du plan Hôpital 2007.

Donc, j'insiste sur le fait et je crois que c'est repris dans le rapport – dans le rapport que nous avons voté au budget, nous l'avons bien précisé –, que bien que ce soit une compétence optionnelle, ouverte aux Régions sous forme limitative par la loi du 13 août 2004, la santé demeure compétence régaliennne de l'État. Et je crois qu'il ne faut pas que nous perdions de vue cette réalité, parce que nous voyons bien que sur la loi de février 2005, lorsque nous lisons le ciblage qu'elle fait de l'intervention de la politique régionale en matière de santé, il n'y a rien à redire : cela paraît convaincant et logique par rapport à ce qu'une collectivité comme la nôtre peut faire dans ce secteur.

Ceci dit, d'expérience nous savons bien que souvent des actions de ce type, lorsqu'elles sont mises en place initialement, sont quelquefois amplifiées, dévoyées pour

suppléer des manques ou des désengagements qui sont souvent, comme dans le cas présent, ceux de l'État.

Donc, il faut que nous soyons très attentifs au contexte dans lequel se mettent en place ces maisons de santé. Il y en a une qui va se mettre en place – et Monsieur Aulagnier va sûrement en dire deux mots – à Ambert, dans le cadre d'ailleurs du Contrat « Auvergne + ».

Effectivement, elles se mettent en place dans des territoires où il y a quand même quelques difficultés, liées à la démographie médicale – c'est incontestable et ce n'est pas propre à Ambert –, mais aussi à proximité d'établissements publics hospitaliers qui connaissent des difficultés.

La conclusion que j'en tire et je vous demande que nous soyons très attentifs à cela, c'est qu'une maison de santé peut avoir un aspect très positif, comme elle peut avoir un aspect assez négatif, voire très négatif. L'aspect positif est effectivement d'apporter une contribution pour qu'en matière de soins, il y ait une action qui soit complémentaire du service public hospitalier. Je pense que c'est dans ce sens-là que cela se met en place actuellement à Ambert – ayant suivi un peu le dossier au conseil d'administration avec Jean Aulagnier.

Mais il y a un autre aspect qui peut être plus embêtant, c'est que nous pourrions avoir, avec le temps, une espèce de mission de ces maisons de santé qui engloberait petit à petit les désengagements de l'État, auquel cas ce serait très inquiétant pour le budget de la Région et pour le service public de la santé. Donc, il faut que nous soyons très attentifs à cela pour que les maisons de santé ne deviennent pas en quelque sorte des mini-cliniques.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur Dubourgnois. Je partage totalement votre point de vue sur la vigilance nécessaire. Vous l'avez évoquée tout à l'heure dans votre propos. Vous le reprenez. Je peux vous dire que nous sommes tout à fait sur la même longueur d'onde. Simplement, aujourd'hui, il faut que nous entrions dans ce dossier par l'aménagement du territoire. Cela a été dit par Madame Françoise Mercier-Rayet et au nom de l'aménagement du territoire, nous ne pouvons quand même pas tout faire.

Nous vous proposerons, dans le cadre des rapports budgétaires de janvier – j'espère que nous serons prêts – un programme un peu plus global pour intervenir sur les problèmes de santé, sachant que nous avons le problème de la démographie médicale et que tout cela n'est pas encore mûr. Si c'est prêt en janvier, à la date d'impression des rapports, vous l'aurez à ce moment-là, sinon nous le passerons ultérieurement en 2007. La parole est à Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER : Vu l'importance de ce dossier, Monsieur le Président, prenons le temps et nous ne vous ferons pas reproche si au mois de janvier, il n'y a pas le dispositif complet. Je crois que le problème est suffisamment important pour que nous soyons tous ensemble autour de la même table pour arriver à apporter des solutions, à faire travailler notre imagination et à faire des propositions en cohérence. Nous sommes d'accord.

Ce que vous devez savoir, c'est que notre groupe sera à côté de vous pour élaborer des propositions éventuellement, en discuter et faire avancer le dossier. Nous apprécions

particulièrement que nous ne nous soyons pas arrêtés aux zones définies par l'URCAM ou l'ARH et que vous ayez étendu la réflexion, du moins la possibilité d'intervention, sur l'ensemble du territoire concerné par les ZRR ou pris en compte par les ZRR. Cela nous apparaît une forte proposition, importante et intéressante.

Simplement vous me permettez, Madame la Vice-Présidente en charge de ce dossier, de noter que j'ai trouvé dans vos propos une certaine restriction. Vous avez dit : « là où il n'y a plus de médecins, nous n'interviendrons pas... » Ou alors j'ai mal compris.

Elle est tout à fait autorisée à me couper sans problème.

Mme MERCIER-RAYET : Dans la réflexion, nous sommes allés notamment voir une maison médicale et si nous lançons un appel à projets sur des maisons médicales dans ces zones où il n'y a plus de médecins, nous n'aurons pas de projets. L'expérience montre, même dans les autres Régions, que c'est souvent dans des zones qui sont au bord de ces zones totalement déficitaires, où il n'y a plus de médecins, que nous aurons des projets.

Si nous nous en tenons uniquement à la définition qui est donnée par l'URCAM – les aides vont uniquement dans les zones déficitaires au sens qu'elle a établi, où il y a déjà un désert médical – si nous nous en tenons à cela, nous n'aurons pas de projets. Donc, nous pouvons toujours ouvrir une ligne, mais si nous n'avons pas de projets, cela ne sert à rien. C'est pour cela qu'au niveau de la Région nous avons pris notre critère d'aménagement du territoire, c'est-à-dire dans les zones de revitalisation rurale.

Ce que je souhaite, c'est, comme l'ont réussi d'autres Régions, d'amener l'URCAM à accepté de financer dans ces zones, qui sont des zones encore un peu équilibrées parce que, comme je le dis, les maisons de santé ne sont pas les seuls moyens d'action. Nous avons notamment comme moyens d'action, de favoriser des réseaux – j'expliquerai ce que sont les réseaux – et, de la même façon, de financer ces maisons de santé qui ne sont pas dans ces zones déficitaires au sens de l'URCAM, si notamment elles s'engagent sur des cabinets secondaires, dans des zones déficitaires, etc.

Voilà effectivement la réflexion et quand je vous dis que c'est une démarche que nous devons avoir et qu'il faut faire valider à chaque étape par l'ensemble des acteurs, c'est-à-dire aussi bien les institutions que les acteurs de santé, c'est pour arriver justement, en fonction des solutions qui se dégageront, à amener notamment l'URCAM et l'État à accepter des financements qui ne sont pas pour le moment des financements que l'État a décidés, sans que nous n'ayons expérimenté les solutions.

M. AULAGNIER : Simplement ce que je voudrais dire, c'est que si la zone est très déficitaire, voire inexistante et s'il y a un projet porté par l'ensemble des collectivités, il est bien évident que vous ne vous interdisez pas, si vous le jugez bon, de suivre ce projet-là. Nous sommes clairs. Vous êtes d'accord !

Ce que je souhaite, c'est que sur ce projet, vous ne soyez pas simplement les seuls à intervenir et que l'ensemble des collectivités locales concernées puissent vous accompagner. Notamment, il est bien évident que les Communautés de communes doivent être des partenaires qui s'investissent à vos côtés de manière forte, voire le Pays. Nous sommes absolument d'accord là-dessus. Voilà ce que je voulais vous dire. Nous

vous apportons notre soutien, notre imagination et nos propositions, soyez-en sûr, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, la parole est à Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL : J'ai eu à peu près la même interrogation que Monsieur Aulagnier concernant ces zones où il n'y a plus de professionnels de santé et qui sont justement les plus préoccupantes.

Je voulais bien entendre justement que nous n'excluons pas le fait de pouvoir aider à la création de cabinets secondaires, de façon à ce que les médecins ou les infirmières qui se trouvent sur les « marges », puissent assurer les consultations dans ces zones-là. Parce que cela n'a pas de rentabilité propre pour les professionnels de santé, mais par contre c'est très intéressant pour les populations du lieu qui peuvent, un jour ou deux par semaine, avoir une consultation sur place ou les soins d'une infirmière de façon beaucoup plus commode. Donc là, apparemment, cela reste dans le champ des possibilités.

M. LE PRÉSIDENT : Cela est tout à fait ouvert comme le rapport l'indique et nous renvoyons à la Commission permanente le soin de le mettre en oeuvre. Mais tout cela n'a de sens que lorsque nous aurons le projet global d'intervention en faveur de la santé sur nos territoires, projet qui n'est pas mûr aujourd'hui et sur lequel je souhaite un peu plus de réflexion et beaucoup de concertation. La commission compétente sera saisie en amont et pas simplement quand le rapport sera imprimé. Je demande à ce que nous y veillions. Il y a des propositions qui vont être faites, il faudra réunir la commission pour recueillir son avis sur un sujet qui est particulièrement important et qui va le devenir de plus en plus.

Au bénéfice de ces observations, sur ce rapport, pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le rapport n° 11 est adopté à l'unanimité.

Nous avons le rapport suivant sur l'adhésion à l'observatoire régional de la santé d'Auvergne. Y a-t-il sur ce rapport n° 12, page 72, des observations ? Il fixe l'adhésion à 155 euros. Madame Mercier-Rayet.

POLITIQUE TERRITORIALE DE SANTÉ ADHÉSION À L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ D'AUVERGNE

Rapport n° 12 présenté par Mme Françoise Mercier-Rayet

Mme MERCIER-RAYET : Je voulais préciser que la commission sera consultée en amont, puisque l'intérêt d'adhérer à cet observatoire de la santé, c'est qu'avant de mettre en place une politique de santé dans les territoires, il sera nécessaire de faire un diagnostic de santé.

L'intérêt est que l'observatoire régional de santé va récolter l'ensemble des données quantitatives – et nous reviendrons sur ce point, puisque la DRASS propose d'élaborer un premier diagnostic. Nous entrons par la voie de l'expérimentation, notamment sur le futur territoire de projet de Moulins, la DRASS va proposer un diagnostic de santé où il y aura à

la fois toutes ces données quantitatives qui permettront de zoomer sur un territoire et en même temps, des données qualitatives où tous les acteurs de santé, les collectivités seront également associées à ce diagnostic de santé.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER : Un petit mot pour dire simplement que notre groupe s'associe à la démarche, juge opportune cette adhésion et s'en félicite.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Monsieur Bacquet.

M. BACQUET : Je me félicite que l'opposition s'associe à cette démarche. C'est d'autant plus indispensable que nous sommes dans le flou le plus total.

Dans l'étude démographique de l'observatoire de la santé, nous avons chaque année un rapport de la Caisse nationale d'assurance maladie sur la démographie, nous avons chaque année un rapport du Conseil de l'ordre national sur la démographie et je lisais dernièrement le rapport Berland – le Doyen Berland, mis en place par Monsieur Mattei, puis confirmé par Monsieur Xavier Bertrand –, sur la démographie médicale. Monsieur Berland nous disait la difficulté, car, après l'IGAS – je le cite –, ou la Cour des comptes, le professeur Berland le confirme, « l'État n'a pas de visibilité dans ce domaine, les experts rencontrent – écrit-il – une très grande difficulté à obtenir facilement toutes les données nécessaires à un état des lieux des effectifs d'établissement de santé public privé dans notre pays ».

Nous sommes dans le flou le plus total. Donc, vous avez raison, dans l'opposition, de venir vous joindre à nous pour essayer de comprendre ce qui se passe et faire en sorte que les études démographiques que l'on nous donne, et qui sont d'ailleurs multiples et variées, puissent éventuellement être assises sur quelque chose de réel.

M. LE PRÉSIDENT : Nous votons. Avis contraires ? Il n'y en a pas. Abstentions ? Il n'y en a pas. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 12 est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 13, page 74, Auverdata territoires, signature des conventions de partenariat avec la CDC Numérique. Je crois que c'est moi qui rapporte.

Alors je vais éviter à Monsieur Aulagnier de paraphraser le rapport.

Surtout que le rapport est très pédagogique et très explicite. Nous franchissons simplement une étape supplémentaire dans les services à la population par les TIC. C'est pour cela que ce rapport a une très grande importance par rapport à notre action en faveur des territoires.

PROGRAMMES AUVERDATA TERRITOIRES :
SIGNATURE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT
AVEC LA CDC NUMÉRIQUE – CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS –
SUR SERVICE PUBLIC LOCAL ET SUR MERCATOR

Rapport n° 13 présenté par M. René Souchon

M. LE PRÉSIDENT : En ce qui concerne le partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations, nous aurons le plaisir d'entendre prochainement le Directeur du département numérique de la Caisse des dépôts, Monsieur Bergamelli, qui est quelqu'un de tout à fait remarquable, et qui viendra après la Commission permanente le 11 décembre. Je vous recommande de retenir votre soirée parce que vous allez apprendre énormément de choses.

En plus il a un talent pédagogique remarquable et vous verrez les pistes dans lesquelles, en partenariat avec la Caisse des dépôts, nous nous engageons.

Il s'agit de mettre en place des services en ligne pour la population et les élus et premièrement, parce qu'il est assez connu, le Service Public Local que déjà un certain nombre de collectivités ont et puis les deux déclinaisons de ce Service Public Local qui sont « SPL événements de vie », sur les thèmes « je nais, je me marie, il y a un décès, je déménage » et puis le « SPL formulaires ». Autrement dit, ce sont toute une série de procédures que nous pourrons faire de notre domicile avec notre ordinateur.

Et puis, une nouveauté majeure : Mercator ! C'est une cartographie des services publics en ligne. Avec Mercator, on pourra savoir exactement sur une carte, en arrivant sur un territoire où l'on s'installe, où se trouve le médecin, la pharmacie, les horaires d'ouverture, etc. Il y a quatre Régions en France qui expérimentent Mercator avec la Caisse des dépôts, dont l'Auvergne, si vous adoptez ce rapport.

Tout cela bien sûr a un prix, mais, comme nous incitons les collectivités à venir, dans le prix, dans le coût pour la collectivité, il y a les coûts d'abonnement que nous payons la première année pour les collectivités – c'est-à-dire qu'elles vont pouvoir rentrer dans le dispositif et l'expérimenter pour rien. Donc, c'est l'Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne qui va avoir, dans les jours qui viennent, dès que cela aura été voté, le dispositif complet en place et à ce moment-là, nous ferons des démonstrations un peu médiatisées. Je passe sur les chiffres que vous avez dans le cartouche de la page 80, mais qui sont quand même significatifs. Voilà le rapport en question !

Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Je vous en remercie. Donc le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 13 est adopté à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC :
AJUSTEMENTS BUDGÉTAIRES

Rapport n° 14 présenté par M. René Souchon

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport n° 14, page 81, développement et aménagement du territoire, politique contractuelle et TIC, ce sont des ajustements budgétaires que vous avez lus. Ce n'est pas la peine, là aussi, que je fasse de la paraphrase.

Pas d'objections ? Adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 14 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15, page 82, études des pôles d'expertise Massif Central, la parole est à Dominique Bru.

ÉTUDES DES PÔLES D'EXPERTISE - MASSIF CENTRAL

Rapport n° 15 présenté par Mme Dominique Bru

Mme BRU : Dans le rapport n° 15, il s'agit d'un nouveau programme qu'il convient tout d'abord d'ouvrir et qui devrait notamment permettre de financer l'étude faite par le cabinet SOMIVAL, retenu après appel d'offres, une étude nécessaire notamment à la réflexion des six Régions du Massif Central concernées par l'organisation et la gestion de la future Convention Interrégionale du Massif Central. Cette étude sera cofinancée par les six Régions et vous avez une clé de répartition à la page 84 qui tient compte de la population. C'est un tableau qui détermine la contribution de chacune d'elles.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Le rapport est adopté.

Le rapport n° 15 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 16, page 85, réseau de villes.

RÉSEAU DE VILLES « CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLÉ »

Rapport n° 16 présenté par Mme Dominique Bru

Mme BRU : Il vous est proposé, dans le cadre de ce programme, page 82, de continuer à accompagner le projet « Réseau Clermont Auvergne Métropole », porté par les quatre villes : Aurillac, Clermont-Ferrand, le Puy-en-Velay, Vichy, suite à l'appel à projets de la DATAR et plus particulièrement de financer la dernière phase de l'étude nécessaire à la réalisation de l'opération à hauteur de 77.400 euros. Je vous rappelle que le Conseil régional a déjà été associé aux travaux de ce réseau, en participant notamment aux conférences et au comité de pilotage métropolitain, mais également à son

financement, puisque nous avons déjà accordé pour l'étude une subvention de 83.000 euros.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations ? Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER : Simplement, nous voterons pour, ne vous faites pas de souci là-dessus. Nous aimerions malgré tout être un peu associés aux résultats des réflexions qui sont engagées autour de ces réseaux de villes. Nous vous accompagnons avec un peu de scepticisme et nous aimerions être convaincus que l'argent public est bien dépensé, en étant bien informés de ce qui s'y dit.

M. LE PRÉSIDENT : Alors, c'est un problème de fond que vous posez, parce que 98 % de l'Assemblée est dans la même situation que vous, c'est-à-dire que nous finançons le « Réseau Clermont Métropole ». Nous avons une personne qui y va et encore pas régulièrement – le Directeur des territoires, Monsieur Péraldi, doit y aller à peu près régulièrement. Il ne doit pas pouvoir suivre tous les groupes, donc nous sommes très objectivement, à la remorque de Clermont Communauté là-dessus.

Donc, ce que je vous propose, parce que votre demande est légitime, c'est que nous ayons à la prochaine Session, un rapport là-dessus pour dire l'état de la discussion, voir où nous en sommes, etc., parce qu'effectivement, ce n'est pas suffisamment connu et quand on finance, il faut qu'on sache ce qui se passe exactement. Au bénéfice de ces observations, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 16 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 17, page 89, sur l'Agence régionale des territoires d'Auvergne.

AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES D'AUVERGNE

Rapport n° 17 présenté par Mme Dominique Bru

Mme BRU : Dans le cadre des missions qui ont été confiées à l'ARDTA et notamment celles concernant le dispositif d'accueil des nouvelles populations ou la politique d'ingénierie à destination des territoires, l'Association a recruté deux animateurs territoriaux chargés d'apporter un soutien à ces territoires et d'autre part, un animateur « Leader », chargé de l'animation du GAL Auvergne et la préparation des territoires au nouveau programme « Leader ».

De ce fait, les coûts de fonctionnement ont augmenté et il vous est proposé d'attribuer une subvention complémentaire correspondant à 62.500 euros pour ces politiques d'accueil, 25.000 euros pour le poste « Leader » et 30.000 euros pour mettre en place des dispositions qui vont permettre une politique salariale beaucoup plus adaptée pour l'ARDTA.

M. LE PRÉSIDENT : Il faut préciser que les deux chargés de missions qui ont été recrutés, l'ont été sur un contrat à durée déterminée de dix-huit mois.

Pourquoi ? Parce qu'il s'agit de parcourir le territoire auvergnat, de rencontrer les élus, les agents de développement, pour les inciter à développer les politiques d'accueil de populations nouvelles et surtout les inciter à faire remonter les projets de reprise d'activité, les possibilités de logements, les possibilités de services, autant d'éléments que nous n'avons pas aujourd'hui, pour vendre correctement le territoire à travers notre site Internet « Auvergne bienvenue.com » qui marche très bien. Mais il y a des territoires qui en sont totalement absents, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de capacité d'accueil sur les territoires. Donc il faut que nous sensibilisions davantage, d'où le travail qui a été confié à ces deux chargés de mission. Évidemment, ils n'auront pas un travail au-delà d'une certaine période. Ils sont pris pour dix-huit mois et je tenais à le préciser.

Au bénéfice de ces observations, pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 17 est adopté à l'unanimité.

Il nous reste le rapport n° 18. La parole est à Madame Bru.

POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE

ACTION SOCIALE

Rapport n° 18 présenté par Mme Dominique Bru

Mme BRU : Il convient, dans ce rapport n° 18, page 91, et afin d'honorer encore les demandes de paiement, d'inscrire des crédits supplémentaires sur les deux programmes qui sont identifiés en direction des personnes âgées : celui concernant le maintien à domicile des personnes âgées arrêté sous cette forme, vous le savez, depuis fin décembre 2005, mais que nous retrouvons quand même dans les Contrats de territoire dans le cadre des services aux personnes ; mais également celui intitulé « modernisation des maisons de retraite » qui est inscrit dans le Contrat de plan État-Région 2000-2006 et qui arrive donc à échéance à la fin décembre.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 18 est adopté à l'unanimité.

Madame Arnaud-Landau est revenue et je vous propose donc, avant la trêve à 12 heures 30, de voir les rapports 7, 8 et 9. Le rapport n° 7 de la Deuxième Commission.

RAPPORTS DE LA DEUXIÈME COMMISSION
présidée par Mme Arlette ARNAUD-LANDAU

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE

LES AIDES À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE
FINANCEMENT DES POINTS-CONSEILS VAE

Rapport n° 7 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU : Dans le rapport n° 7, page 55, il s'agit de l'aide à la validation des acquis de l'expérience. Vous savez qu'avant la fameuse loi du 13 août 2004 tout le dispositif de validation des acquis de l'expérience était à l'État et a été transféré aux Régions. Nous avons aussi l'ARCIBC qui gère ces points Conseils.

Pour les avoir rencontrés la semaine dernière, je peux vous dire que, même si nous avons une rallonge supplémentaire qui nous est allouée par la Direction régionale du travail, mais pas directement par l'État – ce qui veut dire que l'an prochain, nous n'aurons pas ces crédits complémentaires – se posera la question de ces crédits qui sont encore insuffisants pour répondre à la demande au niveau de la validation des acquis de l'expérience.

Il vous est demandé d'inscrire en crédits de paiement 86.434 euros pour le financement des points-conseils VAE.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation, pas d'avis contraire. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 7 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 8, financement des actions de formations sociales et paramédicales, page 57.

FINANCEMENT DES ACTIONS DE FORMATIONS SOCIALES
ET PARAMÉDICALES

Rapport n° 8 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU : Monsieur le Président, vous en avez fait état longuement dans votre propos introductif et tout à l'heure, j'ai rencontré Monsieur Hortefeux qui sortait et je voudrais quand même lui faire une réponse par rapport au cabinet KPMG et le sérieux de son étude.

Je voudrais lui dire comme il est difficile d'avoir des chiffres vraiment concrets, puisque nous savons tous qu'un hôpital, jusqu'à présent, n'a pas de comptabilité analytique pour tout ce qui est de la formation pour les écoles d'infirmières qui sont accolées.

Donc, le cabinet KPMG a fait ressortir des insuffisances de crédits dans toutes les écoles, comme dans la plupart des autres Régions de France et ce malgré les compléments de crédits qui ont été alloués et que nous vous proposons de mettre dans les différents établissements, que ce soit dans les écoles sociales où c'est suivant la répartition qui est proposée par KPMG, et que ce soit dans les écoles sanitaires où c'est en fin de compte l'ARH qui nous impose la répartition. Il vous est proposé donc d'inscrire les crédits supplémentaires pour les écoles sociales et les écoles sanitaires et encore une fois, il y a un manque de crédits malgré ces rallonges. Pour le sanitaire, on joint les 3 millions d'euros, pour le social, c'est à peu près 300.000 euros.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Pas d'observation. Tout le monde est d'accord pour voter ces crédits. Il en est ainsi décidé.

Le rapport n° 8 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 9, aide au fonctionnement de l'apprentissage.

AIDE AU FONCTIONNEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Rapport n° 9 présenté par Mme Arlette Arnaud-Landau

Mme ARNAUD-LANDAU : Dans le rapport n° 9, page 64, il vous est proposé une enveloppe qui est surtout destinée aux branches professionnelles ou alors aux CFA. Ce sont des moyens supplémentaires dans le cadre du COM Apprentissage pour en fait, faire des actions de promotion de l'apprentissage, à destination des jeunes. Nous vous proposons d'inscrire cette enveloppe complémentaire de 221.194 euros pour faire la promotion de l'apprentissage.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 9 est adopté à l'unanimité.

Comme il n'est que 12 heures 21, je vous propose que nous passions au rapport de la Quatrième Commission, au rapport n° 19 sur la politique de l'énergie et patrimoine naturel, page 93. Monsieur Gueydon.

RAPPORT DE LA QUATRIÈME COMMISSION
présidée par M. Yves GUEYDON

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES

POLITIQUE DE L'ÉNERGIE – PATRIMOINE NATUREL

Rapport n° 19 présenté par M. Yves Gueydon

M. GUEYDON : Le rapport a été adopté à l'unanimité de la commission. Il s'agit en fait de crédits de paiement à ajouter, concernant deux programmes : le programme du solaire et également un programme en ce qui concerne le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne. Il s'agit en fait de rajouter une aide à la contribution annuelle de la Région au Parc des volcans.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER : Je me demande si le rapport qui nous est présenté ne présente pas quelques petits problèmes. En effet, il vous est dit, page 94 : « le Comité syndical a voté une augmentation des contributions... », certes, et à partir de là, nous payons ! J'ai le sentiment, si vous voulez, que c'est plutôt l'inverse. C'est plutôt nous qui devons décider si nous abondons, si nous suivons les demandes qui nous sont présentées. Je crois extrêmement dangereuse cette présentation, car, demain matin, avec un zèle que nous partagerons forcément, dans le cadre du Parc naturel Livradois Forez, on pourra nous dire : « Nous avons augmenté votre participation et nous vous demandons de payer ».

C'est, je pense, pas tout à fait ainsi que les choses doivent se passer. Nous sommes, à la Région, les maîtres de nos dépenses et nous n'allons pas nous laisser dicter nos dépenses par celui qui doit les recevoir. Cela m'apparaîtrait une bonne démarche et donc je demande une modification du libellé pour éviter tout problème dans l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y, Monsieur Gueydon.

M. GUEYDON : J'ai envie de te répondre que, malheureusement, dans les faits, c'est comme cela que cela se passe et je tiens à rappeler aujourd'hui ceci, même si la Région Auvergne a trois Conseillers régionaux qui siègent au Parc naturel régional des volcans d'Auvergne. Alors, cela paraît en effet bizarre. Je suis le premier à m'étonner de cette façon de faire, mais dans les faits, cela s'est passé ainsi.

Je rappelle encore une fois que nous devons assumer, que nous avons trois Conseillers régionaux qui siègent également aujourd'hui au Parc naturel régional des volcans d'Auvergne.

M. LE PRÉSIDENT : C'est tout à fait cela, le problème. C'est choquant ! Et cela ne peut pas se reproduire. Sauf que pour que cela ne se reproduise pas, il faut que nous ayons un mandat donné clairement à nos représentants et qu'ils ne fassent pas comme l'année dernière, qu'ils votent ce qui leur est proposé sans que nous n'ayons eu un débat préalable.

Pour se sortir de cette situation – le vote est prochainement d'ailleurs et doit avoir lieu assez rapidement –, Monsieur Gueydon doit élaborer, en partenariat avec le parc, un projet de contrat de trois ans. Pour l'élaborer – puisque maintenant le temps va presser –, nous attendions des résultats de l'audit. Je ne sais pas si l'audit a été rendu ou si c'est imminent ?

M. GUEYDON : L'audit est en cours. Nous avons eu des réunions encore récemment. Nous sommes en train de boucler – si je puis dire – l'étude et suite à l'étude, il y aura une convention. Alors, nous en avons parlé très longuement hier en commission organique. Il n'y a pas de surprise, si ce n'est qu'aujourd'hui nous voyons bien une différence fondamentale entre les deux parcs, puisque le Parc Livradois Forez a une démarche territoriale depuis de nombreuses années – je dirais presque une démarche de développement durable avant l'heure – et le Parc des volcans a une démarche plus de protection d'espaces naturels liée fortement au tourisme.

Après, la question qui se pose dans les années qui vont venir est : est-ce qu'aujourd'hui le Parc naturel régional des volcans doit assumer pleinement cette fonction de tourisme, alors que c'est vrai, on pourrait penser aujourd'hui que c'est une fonction qui incombe peut-être plus à des parcs nationaux, du ressort de l'État, mais que faut-il faire ? C'est un véritable problème que nous aurons à nous poser dans les semaines qui vont venir par rapport à la convention triennale.

M. LE PRÉSIDENT : Alors, par rapport à l'augmentation du budget 2007, comme nous nous sommes mis un peu en colère l'année dernière, en 2006, le parc nous a soumis une hypothèse qui sera examinée en réunion de l'exécutif le 27, c'est-à-dire lundi prochain, qui est une augmentation d'environ 2,28 %, je crois, et qui correspond essentiellement aux évolutions salariales. C'est ce que j'avais indiqué clairement, que je n'accepterai que des augmentations incontournables, qui ont trait au GVT, en fait. Donc, nous allons examiner de plus près ce qui nous est envoyé et ce sont 2,28 %, de mémoire, correspondant sans doute à la masse salariale. La parole est à Monsieur Roucan.

M. ROUCAN : Il n'y a pas trois Conseillers régionaux, mais il y en a quatre. Nous sommes quatre dont deux représentants de l'opposition et d'importance.

D'autre part, effectivement je pense que, si nous n'avons pas un mandat formel de décision, c'est peut-être quelque chose qui manque, qui ressortira de l'audit, soit ! Néanmoins, la Région a été informée et très informée de l'état des finances du parc, de la situation que nous avons trouvée. Nous avons demandé cet audit tout de suite et nous avons à l'époque, je le rappelle, trois directeurs et des missions absolument pas définies dans les services. On se demandait un peu quand même ce que faisait le personnel, quelles étaient les missions claires du parc, car elles n'étaient pas définies non plus et nous étions dans l'absence de projet politique complet, d'une orientation complète.

Cela nous a pris deux ans et comme vous le souligniez tout à l'heure, pendant cinq ans, il y a eu une augmentation de la masse salariale sans augmentation de cotisations, ce qui fait que nous nous retrouvons au bout de cinq ans avec un déficit très fort par rapport à la masse salariale. Je ne sais pas comment on peut gérer cela pendant cinq ou dix-huit ans, voire plus. En tout cas, nous en étions incapables.

La décision du Comité syndical a été prise à l'unanimité, sur ces éléments.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie Monsieur Roucan. Ce qui veut dire que lundi en réunion de l'exécutif, nous examinerons la proposition d'augmentation qui nous est faite et nous donnerons un mandat clair, écrit à nos représentants, dont vous faites partie.

M. AULAGNIER : Simplement une proposition, une demande, une sollicitation : est-ce que lorsque va être rendue l'étude concernant les parcs, les élus du parc pourraient être présents et invités à y être pour qu'on entende des observations qui auront pu être faites ?

M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a pas de problème, il appartiendra à Monsieur Gueydon de l'organiser.

M. GUEYDON : Nous l'avons déjà prévu, me semble-t-il ! Je veux juste faire un point si vous le permettez. Par rapport au Parc des volcans, il est vrai qu'il y avait un problème de personnel, j'ai envie de dire le problème d'un directeur, mais il ne faudrait pas pour autant laisser entendre que, aujourd'hui, le personnel ne faisait rien.

M. LE PRÉSIDENT : Nous n'allons pas rentrer dans le détail maintenant. Monsieur Aulagnier, à juste titre, à partir d'un rapport, a souligné que la rédaction le choquait. Sauf que comme elle correspond à la réalité, on ne va pas la modifier. Par contre, ce qui est très important, c'est que nous travaillions différemment à l'avenir.

C'est en cours et je souhaite que, derrière le rendu de l'audit, nous ayons très vite le contrat de trois ans, que je souhaite et que j'appelle de mes vœux, et que nous puissions le proposer au vote de l'Assemblée, ce qui permettra d'éviter le type de surprise que nous avons connu dans le passé.

Au bénéfice de ces observations, je vous demande d'adopter le rapport. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté.

Le rapport n° 19 est adopté à l'unanimité.

Il est 12 heures 29, donc je suis fidèle à ma réputation de ponctualité. Je suspends la séance et je vous propose de reprendre à 14 heures 15 très précises. Je vous demande d'être à l'heure car nous commencerons à 14 heures 15 et cela devrait aller relativement vite dans l'après-midi.

La séance est levée à 12 heures 30 et reprend à 14 heures 15.

Sont présents :

Mme Arlette Arnaud-Landau	M. Jean-Claude Mairal
Mme Anna Aubeis	M. Jean Mallot
M. Jean Aulagnier	M. Alain Mercier
M. Jean-Paul Bacquet	Mme Yvette Mercier
M. Michel Bergognoux	Mme Françoise Mercier-Rayet
Mme Françoise Blazy	M. Jacques Mizoule
M. Michel Bonnefille	Mme Agnès Mollon
M. Luc Bourduge	Mme Élisabeth Montfort
Mme Dominique Bru	Mme Danielle Muller
M. Alain Bussière	Mme Martine Munoz
M. Yves Carroy	Mme Françoise Nouhen
M. André Chapaveire	M. Pierre Pommarel
Mme Anne Courtillé	M. Jean Proriol
Mme Anne-Marie Delannoy	Mme Nicole Rouaire
Mme Danielle Demure	M. Lionel Roucan
M. Éric Dubourgoux	Mme Pascale Semet
M. Yves Gueydon	Mme Marie-Thérèse Sikora
Mme Catherine Henri-Martin	M. René Souchon
Mme Christiane Laïdouni	M. Serge Teillot
M. Jacques-Bernard Magner	Mme Élisabeth Thévenon-Durant

Sont absents ou excusés :

M. Bernard Filhol	Mme Martine Mahtouk
Mme Jane Galleazzi	M. Claude Malhuret
M. Jean-Michel Guerre	Mme Marie-Agnès Petit
M. Brice Hortefeux	

Le quorum est atteint. Nous ne faisons pas l'appel et nous faisons circuler la liste. Nous sommes à la Cinquième Commission, Catherine Henri-Martin, rapport n° 20 sur la Culture.

RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION
présidée par Mme Anna AUBOIS

CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

CULTURE

Rapport n° 20 présenté par Mme Catherine Henri-Martin

Mme HENRI-MARTIN : Monsieur le Président, ce rapport n° 20, page 95, a été adopté à l'unanimité. Il concerne des virements de crédits qui sont un redéploiement d'un montant global de 490.500 euros, essentiellement pour achever le paiement des travaux du théâtre municipal du Puy-en-Velay dont l'inauguration a eu lieu il y a quelques temps.

Il s'agit également d'une demande de crédits de paiement supplémentaires pour le Domaine royal de Randan et aussi pour le théâtre municipal du Puy-en-Velay.

Troisièmement, il s'agit d'inscrire à la décision modificative n° 2, un crédit pour le musée Crozatier du Puy-en-Velay de 1,2 million d'euros au titre des crédits culture, mais il y a une correction sur le chiffre qui est pris sur le FRADDT. Après addition, il ne s'agit pas de 2,46 millions d'euros mais de 2,551 millions d'euros. Vous avez le chiffre inscrit dans le tableau au-dessus. Il y a eu une erreur de transcription.

M. LE PRÉSIDENT : Le secrétariat a bien noté l'erreur ? Très bien, il faudra veiller également, lorsque nous rédigeons les rapports, à écrire FRADDT avec 2 « D », parce que le FRADDT, c'est le Fonds régional d'aménagement et de développement durable du territoire. Si nous oublions un D, c'est que nous oublions le développement durable. Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER : Monsieur le Président, je suis un peu surpris sur la présentation concernant le musée Crozatier. Il est vrai que je suis un peu attentif à ces dossiers dès lors que cela concerne le Puy-en-Velay, sachant combien la Conseillère régionale est prompte à répondre aux sollicitations du Maire du Puy-en-Velay.

Dans le cas présent, ce n'est plus une sollicitation, c'est une concision, c'est aller au-delà de la solidarité normale. En effet, si nous regardons le dossier de manière précise, en ce qui concerne la ligne de crédits : ligne spéciale, 1,2 million d'euros, pas de problème ! Nous la voterons.

Mais en ce qui concerne les 2,46 millions d'euros au titre du FRADDT. Je suis un peu surpris car la ligne du FRADDT de l'agglomération est égale à 1.868.000 euros, ce que nous avons voté à la Commission permanente du mois de juillet. Nous avons voté environ 400.000 euros, prélevés sur les 1.868.000 euros. Or, aujourd'hui, on nous demande 2,46 millions d'euros. Or, il n'y a plus de disponible que 551.000 euros.

Comment peut-on nous demander aujourd'hui d'approuver cette ligne de crédits sur le FRADDT alors même qu'il ne reste de disponibles que 551.000 euros ?

Ou nous anticipons le futur, ce qui serait assez étonnant, parce que, à ce moment-là, n'importe quel dossier pourrait être présenté de la même manière et anticiper le FRADDT des années ultérieures. Mais où allons-nous ?

Ou nous sommes dans le cadre du FRADDT et nous ne pouvons affecter que les crédits qui ont été votés, c'est-à-dire les 1,8 million d'euros et nous ne pouvons pas aujourd'hui nous engager sur des crédits qui ne figurent nulle part. Alors, Monsieur le Président, nous vous demandons de retirer cette phrase, car elle n'a aucune chance de pouvoir être approuvée, puisqu'il n'y a pas de ligne de crédits inscrite au niveau du FRADDT, correspondant à la somme qui est demandée ici.

Je signale bien pour les membres de la commission faisant partie de la commission du développement des territoires – nous avons le dossier – qu'il reste exactement à affecter 551.000 euros. Comment aujourd'hui – je me tourne vers les gens de la commission – voter sur 2,46 millions d'euros ?

M. LE PRÉSIDENT : Je vais vous l'expliquer, Monsieur. Effectivement, vous avez parfaitement raison. Actuellement, il reste une somme comme celle que vous avez évoquée. Il s'agit bien d'anticiper les enveloppes FRADDT futures et j'ai écrit à cette fin, c'est conditionné à un engagement écrit de la part du Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Je lui ai écrit le 17 novembre. Je vous lis la lettre :

La participation de la Région au financement du musée Crozatier est à l'ordre du jour de la prochaine Session.

Comme vous le savez, la participation demandée à la Région, à savoir 20,5 % du montant hors taxes – ce qui n'est pas excessif –, soit 3.751.000 euros, ne peut être envisagée que sur les seules lignes culturelles.

En effet, les modalités d'intervention de la Région dans le domaine du musée prévoit un montant de subventions plafonnées à 600.000 euros.

Compte tenu du caractère exceptionnel de ce dossier, je proposerai à la prochaine Session, le doublement de ce montant, soit 1,2 million d'euros – ce que nous faisons. Au-delà des 505.916 euros déjà prévus – nous les avons déjà votés – dans le Contrat de développement durable de l'agglomération du Puy-en-Velay, le solde, soit 2.045.084 euros ne pourra être abondé que par le Fonds régional de développement des territoires au titre du présent contrat et/ou des contrats suivants.

Conformément aux règles de fonctionnement de ce fonds, auxquelles je suis particulièrement attaché, cet abondement suppose comme premier préalable que l'agglomération du Puy-en-Velay en fasse la demande. Je vous remercie donc de bien vouloir me confirmer, dans les meilleurs délais, la position de l'agglomération sur ce point.

En cas de réponse positive de votre part, la Région pourrait alors signer la convention d'engagement dont la rédaction, en ce qui concerne le tableau de financement, serait la suivante – suit le tableau –, État : 30 %, soit 5.490.000 euros, Région : 20,5 %, etc. Et nous précisons à la suite, premièrement la participation de la Région correspond à 1.200.000 euros au titre des crédits culture, 505.916 euros pour le FRADDT et les 2.045.084 euros restants seront abondés par la Région plus tard, dans le cadre du FRADDT, sur le contrat actuel ou les contrats suivants, conformément à la demande de l'agglomération en date du... C'est-à-dire qu'il faut qu'il me l'envoie, dans la limite des dotations budgétaires de ce fonds et sous réserve du vote de l'Assemblée régionale, conformément au plan de financement initial qui prévoyait 15,5 % pour la Région et 5 % au titre du FEDER, soit 915.000 euros dans le cadre d'un éventuel financement par le FEDER. Les premiers 915.000 euros viendraient diminuer le financement de la Région au titre du FRADDT, le solde diminuant la participation de l'ensemble des partenaires financeurs dont la Région au titre des crédits culture au prorata de leur rapport respectif.

C'est-à-dire qu'il fut une époque ancienne, avant 2004, où nous aurions voté un crédit exceptionnel pour arriver à le financer, parce que 20,5 % sur un projet de cette importance, ce n'est pas anormal.

Moi je ne souhaite pas rentrer – sauf cas vraiment exceptionnel – dans les crédits exceptionnels, donc j'ai préféré que les élus de l'agglomération du Puy assument ce dossier à hauteur de la subvention demandée. Donc, ce plan de financement ne tiendra que lorsque j'aurai reçu une lettre du Président de l'agglomération du Puy-en-Velay qui vaudra pour maintenant et les années à venir. Plus pour les années à venir que pour maintenant, puisque nous avons engagé pour l'instant toute la somme disponible au titre du FRADDT, sauf à ce qu'il y ait des redéploiements, ce qui me paraît possible par rapport à ce que nous avons déjà enclenché.

M. AULAGNIER : Monsieur le Président, vous anticipez un vote qu'il faudra que nous confirmions dans trois ans. Cela veut dire que la solidarité de la ville du Puy-en-Velay à l'égard des autres sera quasi nulle.

Cela veut dire qu'il n'y aura pas un centime de disponible sur le FRADDT avant trois ans, puisque le montant même de ce qui est demandé aujourd'hui excède ce que nous avons voté en 2006. Je trouve cela étonnant.

Les subventions exceptionnelles s'appuient sur des crédits que nous votons alors que la subvention que nous donnons s'appuie sur des crédits qui ne seront jamais votés et qui ne seront votés que dans trois ans. Je ne sais pas si vous avez la pratique de ce genre de choses, moi non ! Je ne sais pas ce qu'en pensent mes collègues, j'aimerais le savoir. Mais je n'ai pas la pratique de ce genre de choses.

M. LE PRÉSIDENT : C'est beaucoup plus clair qu'un financement exceptionnel. Cela équivaut à mettre les élus de l'agglomération du Puy face à leurs responsabilités de choix. C'est-à-dire que nous ne pouvons pas tout faire. Or, si j'ai choisi et j'en prends la responsabilité, ce dispositif, c'est parce que la Haute-Loire en général, et le Puy-en-Velay en particulier, bénéficient dans la période actuelle et à venir de financements très importants. Entre l'Hôtel-Dieu sur lequel nous sommes engagés par un courrier de 2004 à 4 millions d'euros, le musée Crozatier dont nous parlons aujourd'hui, qui est un

équipement extrêmement lourd et d'autres équipements à venir, dont nous parlerons dans le Contrat de projets, cela fait vraiment beaucoup de choses. Tant mieux pour le Puy-en-Velay ! Cela prouve qu'ils sont très dynamiques et le musée Crozatier est un dossier tout à fait exceptionnel. Donc il m'a semblé qu'il n'était pas opportun de prévoir un financement exceptionnel pour une agglomération qui a déjà beaucoup de crédits régionaux par ailleurs et qu'il appartenait aux élus du Puy et de l'ensemble de l'agglomération de faire le choix. Donc c'est clair, ils font le choix ou ils ne le font pas !

Monsieur Aulagnier débute son intervention hors micro.

Mais attendons quoi ?

M. AULAGNIER : Lorsque nous allons voter les crédits pour le FRADDT, nous pourrons à ce moment-là demander aux élus locaux de faire le choix. Là, nous hypothéquons tout l'avenir pour les crédits. On consomme tout pour une opération.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Aulagnier, nous pouvons retenir une partie de votre argumentation dans le cadre de la convention que nous signerons avec l'agglomération sous réserve de la lettre, et faire en sorte qu'il y ait des votes échelonnés en fonction de... C'est ce que nous pouvons faire. Je retiens cette stratégie. Madame Arlette Arnaud-Landau.

Mme ARNAUD-LANDAU : Je voudrais donner quelques informations à Monsieur Aulagnier. Il est vrai et vous avez raison de dire qu'il y a beaucoup d'investissements sur la Haute-Loire et notamment sur la Communauté d'agglomération. Mais c'est tout simplement parce que, pendant dix-huit ans, il y a eu peu d'aides données à la Communauté d'agglomération, avec des établissements, un patrimoine architectural très important, qui était complètement en déshérence, notamment le théâtre qui a dû être fermé pour des raisons de sécurité, l'Hôtel-Dieu qui fait quand même partie de l'ensemble de la cathédrale et qui est classé au patrimoine mondial de l'Unesco, qui est fermé et qui est en train de se démolir si on ne fait pas quelque chose, et le musée Crozatier. Je suis sûr que Monsieur Proriot va m'aider puisqu'il est très attaché à la ville du Puy et il sait l'importance du musée Crozatier qui n'est pas simplement un musée communal, mais un musée à l'échelle départementale !

Depuis trois ans, la Direction des musées de France est venue plusieurs fois au Puy-en-Velay pour essayer de créer un syndicat mixte ou alors que le Département et la Communauté d'agglomération prennent la maîtrise d'ouvrage pour la rénovation du musée Crozatier qui est menacé de fermeture.

Vous allez m'écouter !

Donc il est menacé de fermeture et en fin de compte, ce musée bénéficie d'une convention avec le rectorat, avec l'académie. C'est un musée qui est à l'échelle départementale. Devant le fait que ce musée allait fermer, avec une richesse encyclopédique qui est importante, avec également une augmentation de la fréquentation, nous nous sommes trouvés confrontés à ce qui s'est passé avec mes prédécesseurs, par exemple la fermeture du théâtre. Il fallait que la Commune du Puy – vu que la Communauté d'agglomération avait pris d'autres grands éléments structurants en maîtrise d'ouvrage – prenne la maîtrise d'ouvrage.

Nous avons accepté de prendre la maîtrise d'ouvrage seulement avec l'ensemble des collectivités partenaires et l'État – et j'ai une lettre du Ministre Donnedieu de Vabres qui informe le Département qu'il peut voter sa contribution à 20 % du budget d'investissement, de rénovation, puisque l'État fait du musée Crozatier, un axe prioritaire au niveau de la rénovation des musées, au niveau de la France et participera à 30 %. Pour ma part, en tant que ville ayant une structuration importante, il n'est pas question que nous puissions partir sur une maîtrise d'ouvrage, si je n'ai pas la signature des différents partenaires.

La Communauté d'agglomération s'est engagée dans le cadre d'une subvention de 9,5 % et le reste sur deux contrats de territoire. Je tiens à le dire parce que cela s'est fait dans le cadre d'un débat au niveau de la Communauté d'agglomération : soit elle prenait la maîtrise d'ouvrage, soit elle participait à l'aide et à la réhabilitation.

C'est pour cela que la Communauté d'agglomération sera obligée d'avoir un engagement dans cette convention sur les deux contrats de territoire, parce que la ville du Puy-en-Velay ne prendra pas la maîtrise d'ouvrage sans avoir la participation du Département qu'il va voter, de la Communauté d'agglomération dans le cadre de deux contrats de territoire, plus les subventions, le Conseil régional et l'État, et pour ce qui est de la ville du Puy, elle prendra le reliquat. Mais c'est vraiment très important pour une collectivité comme la nôtre.

Je voudrais simplement vous dire, Monsieur Aulagnier, que les élus de la Communauté d'agglomération ont pris acte par rapport à cela, ont fait un choix par rapport à une maîtrise d'ouvrage sur le musée Crozatier, déléguée à la ville chef-lieu, mais avec un engagement sur les années futures.

M. LE PRÉSIDENT : Un commentaire, Monsieur Aulagnier ?

M. AULAGNIER : Je ne porte pas de jugement sur la pertinence de l'opération. Je crois que nous pouvons tous admettre que c'est une belle opération. De ce côté-là, il n'y a pas de problème.

Simplement, ce sont les modalités de son financement qui m'apparaissent douteuses car nous ne pouvons pas aujourd'hui voter un plan de financement, alors qu'il n'y a aucune autorisation de programme et que l'on vote sur un principe de fixation d'un montant d'investissement dans trois ans. Cela m'apparaît très compliqué de parvenir à ce genre de situation. C'est une observation purement technique que je fais car cela met en cause même le vote du FRADDT futur.

Cela veut dire qu'on demande aujourd'hui de voter pour le FRADDT dans trois ans. La commission ne s'est pas prononcée, etc. Cela m'apparaît délicat, c'est tout ce que j'ai à dire.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Aulagnier, pour le FRADDT, nous tenons le plus grand compte de la volonté des élus, c'est-à-dire qu'ils ont un certain nombre de projets à présenter. Il y a une enveloppe et sous réserve que cela rejoigne les priorités régionales, nous essayons plutôt de les satisfaire. Donc, la question qui a été posée à l'agglomération du Puy-en-Velay est claire. Est-ce que vous êtes prêts à vous engager pour que l'essentiel

du FRADDT, pendant trois ans et en 2009 aille sur cette opération ? Si la réponse est positive – il m'a donné une réponse orale et j'attends une réponse écrite –, la convention que nous allons passer, prévoira de toute façon, en temps utile, un vote formel de l'Assemblée, cela va de soi, pour engager ce complément de Fonds régional d'aménagement et de développement durable du territoire. De ce point de vue, je retiens une partie de votre suggestion.

Mais cela n'a rien d'anormal et le fondement de tout cela, c'est un projet très important de plus de 18 millions d'euros. Pour l'État, c'est un projet extrêmement intéressant, puisque le Préfet vient de m'écrire, comme je lui avais demandé que nous ne le mettions pas dans le Contrat de projets, comme c'est un projet financé sur la ligne culture. Et cela vaut engagement et par ailleurs, je vous dis que l'agglomération du Puy et le Département de la Haute-Loire y ont, de la part de la Région, d'énormes efforts d'investissements et je ne souhaitais pas que nous ayons encore une subvention exceptionnelle, parce que l'Hôtel-Dieu relève déjà du financement exceptionnel. Mon prédécesseur s'était engagé par une lettre d'avril 2004 à 4 millions d'euros et l'Hôtel-Dieu n'a rien eu. Nous n'allons pas en rajouter ! La parole est à Monsieur Proriot.

M. PRORIOL : J'ai bien entendu l'appel de Madame le Maire du Puy et je fais chorus avec elle. Il est vrai que nous avons là un bâtiment relativement récent. On ne peut pas dire qu'il remonte au XIX^{ème} siècle, mais il n'a pas fait l'objet de travaux intérieurs depuis longtemps. Il n'est plus aux normes, il est difficile à chauffer et rencontre un certain nombre de difficultés.

Il n'y a pas de chauffage – je ne sais pas si vous l'avez déjà dit. Ce bâtiment par contre contient des œuvres qui ne peuvent pas être mises en valeur – mais Madame le Maire a dû le dire. Ces œuvres sont dans les caves ou dans les sous-sols. Je ne dis pas qu'elles se dégradent, mais elles gagneraient de temps en temps à être montrées au public. Par ailleurs, il est précédé d'un magnifique jardin, le jardin Henri Vinay. J'invite le Président Aulagnier, d'une part à fréquenter le jardin et, d'autre part, également à aller voir. Il peut effectivement se rendre parfaitement compte de l'état de ce musée.

Je comprends sa question car Monsieur Aulagnier est un professeur d'économie et de temps en temps, l'économie le rattrape et il fait remarquer que, effectivement, nous anticipons sur l'avenir. C'est une traite sur l'avenir, mais je crois que nous ne pouvons pas faire autrement et Madame le Maire a réussi avec son...

Échange de propos entre les Conseillers régionaux hors micros.

Non je ne voulais pas dire cela et je ne l'ai pas dit ! Je laisse Monsieur Souchon s'enfermer là-dedans. Je dis que Madame le Maire du Puy-en-Velay, avec son impétuosité habituelle, a convaincu le Département, vous a convaincus et cherche à nous convaincre maintenant qu'il faut pratiquement dire que cette opération se fera.

Jean Aulagnier m'avait entretenu personnellement de son idée d'intervenir, non pas sur le fond, mais sur la forme du dossier. Il va sans dire que je lui avais dit que nous tenions à cette opération et, par ailleurs, il y a un très bon conservateur.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Au bénéfice de ces observations et sachant que je retiens, dans la convention, ce que souhaitait Monsieur Aulagnier, je demande à

l'Assemblée unanime de voter ce grand dossier. Pas d'objections ? Pas d'avis contraires ? Abstentions ? Une abstention.

Le rapport n° 20 est adopté : abstention de Monsieur Aulagnier du groupe UPA.

Sur la culture, nous en avons terminé pour ce dossier n° 20. Nous avons le n° 21, page 99, rapport intermédiaire sur le transfert du service régional de l'inventaire.

INVENTAIRE

DÉCENTRALISATION : RAPPORT INTERMÉDIAIRE SUR LE TRANSFERT DU SERVICE RÉGIONAL DE L'INVENTAIRE

Rapport n° 21 présenté par Mme Catherine Henri-Martin

Mme HENRI-MARTIN : Dans le rapport n° 21, page 99, il convient d'approuver la convention de biens meubles et immeubles utilisés par le SRI dans le cadre de la décentralisation – service qui nous revient dorénavant. Cette convention a été travaillée entre les services de l'État et les services du Conseil régional qui ont pour but d'organiser le fonctionnement du SRI, tant qu'il n'est pas dans les locaux du futur Hôtel de Région.

M. LE PRÉSIDENT : Des observations ? Madame Courtillé.

Mme COURTILLÉ : Je vous remercie de me donner la parole. Je ferai une remarque de détail page 99, il est question de l'exposition « Traits de jardins » qui a eu lieu à Randan.

Je trouve qu'il aurait été bien de rappeler le rôle de l'association « Comité des parcs et jardins », parce que je pense que sa participation a été très fructueuse. Peut-être est-ce une remarque de détail !

Je voulais simplement poser une question, page 105, il est question de la documentation du SRI et d'un centre de documentation du SRI et je voudrais savoir un peu comment Madame la Vice-Présidente voit ce centre de documentation qui devrait évidemment être ouvert pour préserver les droits des étudiants, des chercheurs et au fond de tous les acteurs qui touchent le patrimoine, savoir un peu comment elle voit les choses dans l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Henri-Martin a des visions sur la question ?

Mme HENRI-MARTIN : Je ne sais pas si j'ai des visions, mais je dirais que le centre de documentation du SRI sera transféré en fait. Sous les propos de Madame Courtillé, il y a toute une ambiguïté dans la mesure où, nous le savons, la DRAC aimerait bien que ce centre de documentation reste dans les services de la DRAC. Or, ce centre de documentation appartient au service régional de l'inventaire et suivra le service régional de l'inventaire. Il sera bien évidemment ouvert. Son fonctionnement sera fait en concertation avec les services bien évidemment.

M. LE PRÉSIDENT : Au bénéfice de ces observations, pas d'objections ? Pas d'abstentions ? Le rapport 21 est adopté.

Le rapport n° 21 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 22, la jeunesse. Madame Anna Auboïs.

JEUNESSE

PROGRAMMES D'AIDES POUR LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEURS – BAFA – ET LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEURS – BAFD

Rapport n° 22 présenté par Mme Anna Auboïs

Mme AUBOÏS : Rapport n° 22, page 109, Monsieur le Président, suite au courrier de parents et de jeunes sur les coûts de la formation du BAFA et du BAFD et par ailleurs, par rapport aux enquêtes de la DRJS sur le manque de personnes formées au BAFD, nous vous présentons aujourd'hui le principe d'un nouveau programme qui entrerait en vigueur au prochain budget 2007.

En fait, deux principes ici vous sont demandés pour accord. Le premier principe est une aide variable en fonction du quotient familial calculé sur les plafonds de la DRJS, aide qui viendrait en complément des aides existantes par le Conseil général, par certaines CAF ou certaines MSA, selon les Départements en plus de la DRJS, ce qui fait que certaines personnes qui s'inscrivent au BAFA ou BAFD se verraient attribuer une aide qui leur permettrait d'avoir une formation qu'ils n'auraient pas à payer et deviendrait gratuite. Pourquoi ?

Par rapport au coût de la formation, ce sont souvent des jeunes qui souhaitent avoir des petits emplois d'été ou une formation spécifique auprès de la jeunesse et pour rembourser les frais de formation, il faut en général qu'ils travaillent deux ans. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons soutenir ces formations.

Par ailleurs, sur le principe, pourquoi nous vous demandons de donner votre accord à ce nouveau programme pour 2007 ? C'est parce qu'il est nécessaire de mettre en place un guichet de gestion, pratiquement unique, entre le Conseil régional et la DRJS, mais aussi sans doute avec certains Conseils généraux – le Conseil général du Puy-de-Dôme ayant déjà donné son accord pour un guichet unique –, c'est-à-dire que nous aurions un guichet de gestion unique, comparable à celui qui existe pour les bourses de mobilité à l'international.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Y a-t-il des observations sur ce rapport 22 ? Pas d'observations ? Pas d'avis négatifs ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 22 est adopté à l'unanimité.

Et nous passons au rapport n° 23, les équipements sportifs. Madame Anna Auboïs.

SPORTS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapport n° 23 présenté par Mme Anna Auboïs

Mme AUBOIS : Sur le rapport n° 23, page 113, il s'agit de l'application et de la mise en œuvre définitive du Contrat de plan État-Région pour ce qui relève des équipements sportifs et du dojo régional des arts martiaux de Ceyrat. Nous vous demandons donc aujourd'hui de bien vouloir voter l'autorisation de programme de 1.830.000 euros, étant donné que la pose de la première pierre vient d'être effectuée pour ce dojo de Ceyrat.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il des observations sur ce dossier ?

Mme AUBOIS : Comme vous avez pu le remarquer, il y a une convention entre l'agglomération clermontoise et le Conseil régional sur cet équipement qui nous permet, en fait, de mettre en paiement sur deux années, les crédits affectés par cette autorisation de programme, c'est-à-dire sur 2007 et 2008. Ce type de convention sera normalement la règle maintenant avec les Communautés de communes ou les Communes pour le financement des équipements sportifs.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

Mme AUBOIS : Juste excusez-moi ! C'est pour que nous puissions finalement véritablement avoir une gestion saine de la ligne budgétaire « Équipements sportifs », étant donné que les années précédentes ont fait que nous nous retrouvons avec un déficit à combler de 8 millions d'euros actuellement. C'est donc pour avoir une gestion plus saine du financement des équipements sportifs.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, y a-t-il des observations sur ce dossier ? Pas d'observations ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 23 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 24, grands équipements régionaux de sports et de loisirs. Madame Auboïs.

GRANDS ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX DE SPORTS ET DE LOISIRS

Rapport n° 24 présenté par Mme Anna Auboïs

Mme AUBOIS : Le rapport n° 24, page 118, porte sur les grands équipements régionaux de sports et de loisirs et devant vous le dossier du tennis couvert du Puy-en-Velay.

Pourquoi ce dossier et une demande exceptionnelle d'aide sur le tennis couvert du Puy-en-Velay ? La raison est que, suite aux différentes rencontres que nous avons eues avec la ligue régionale de tennis et quand nous avons fait les conventions triennales, la

ligue régionale de tennis nous avait fait un plan de développement de ses équipements sportifs et nous avait fait remarquer de manière insistante qu'il y avait un déficit dans la ville du Puy en tennis couvert. C'est la seule Préfecture de France qui n'a pas de tennis couvert. Par ailleurs, a été suivi le recensement des équipements sportifs du Ministère de la Jeunesse et des Sports qui a confirmé ce manque sur le Puy et son agglomération. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons aujourd'hui d'accepter une aide exceptionnelle sur la construction de ce tennis couvert du Puy, même s'il n'est pas sur le plafond maximal. Nous ne sommes pas à un équipement de 900.000 euros, mais à 750.000 euros, donc une aide de 150.000 euros.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bacquet.

M. BACQUET : Quelle est la participation de la fédération ?

Mme ARNAUD-LANDAU : Il y a la fédération, mais il y a aussi ce qui était le FNDS auparavant, CNDS maintenant, et nous avons une participation de 80.000 euros de la fédération. Mais là encore, c'est pareil, ce n'est pas la Communauté d'agglomération qui va le prendre, mais c'est la ville du Puy parce qu'il est vrai que la ville du Puy était une ville sainte mais elle avait oublié d'être culturelle et d'être sportive.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriot.

Échange de propos entre Conseillers régionaux hors micros.

M. PRORIOL : J'essayais de prendre la parole, Monsieur le Président, et j'avais quelques difficultés, mais je veux rappeler que nous avons eu, tout à fait au début de 1986-1990, un programme de construction de tennis couverts et nous avons fait en Haute-Loire trois tennis couverts, un par arrondissement : un à Brioude, un au Puy-en-Velay – en fait il était à Vals-près-le-Puy – et un troisième à Yssingeaux. La Commune de Vals-près-le-Puy est adjacente, elle est contiguë à la Commune du Puy-en-Velay et le tennis couvert avait été placé là pour des raisons certainement foncières.

En fait, ce tennis, qui était le tennis de l'agglomération du Puy-en-Velay, a été capitalisé par les Valladiers, par la Commune de Vals qui, avec un fort contingent de tennismen et de tennismen, a fait en sorte que, finalement, les gens du Puy avaient quelques difficultés pour y accéder et je comprends un peu cette opération.

Je veux dire que cela crée un heureux précédent, dans ce domaine, puisque nous admettons une dérogation à notre règle des grands équipements. Je vais la voter mais je m'en souviendrai pour d'autres opérations qui n'atteindraient pas le fameux seuil de 900.000 euros que nous avons voté – c'est tout chaud, Monsieur le Président, ce n'est pas sous Giscard ça, c'était sous Souchon ! Par conséquent, ce précédent pourrait éventuellement faire d'heureux présages pour la suite.

M. LE PRÉSIDENT : La parole à Madame Auboïs, puis Monsieur Bacquet.

Mme AUBOIS : Par rapport à l'heureux présage pour des aides exceptionnelles, vous verrez surtout qu'à partir du budget 2007 de janvier, il n'y aura plus d'aides exceptionnelles, ni d'heureux présages parce que cela deviendra une règle !

M. LE PRÉSIDENT : C'est-à-dire que nous verrons. Ce qui est en débat aujourd'hui n'est pas voté et il y a une préparation pour passer – je l'ai avancé ce matin – le financement d'équipements sportifs intercommunaux. Les grands équipements tels que vous les aviez mis en place en 1986, je crois, est un programme que nous mettons en extinction, puisque nous avons réalisé les grands équipements. Pour l'essentiel, ils sont réalisés et pour une bonne période. Ensuite, il y a des mises à niveau sans doute. La parole est à Monsieur Bacquet.

M. BACQUET : Monsieur le Président, je voudrais quand même rappeler que, s'il y a eu de gros investissements dans les équipements sportifs, avec la présidence précédente, les premiers investissements en matière de tennis couverts ont été faits par Monsieur Pourchon et vous connaissez celui d'Issoire et d'autres qui ont été faits dans la région. C'était à la suite de la victoire de Yannick Noah à Roland Garros, et c'était dans le cadre d'une politique de démocratisation du tennis. Alors, je ne sais pas si la démocratisation s'est faite plutôt à Vals plutôt qu'au Puy, je n'en sais strictement rien ! Moi je soutiendrai bien sûr cela mais je souhaiterais quand même que vous demandiez un peu plus de participation à la fédération qui elle, par rapport à la Région, est immensément riche. Et, pour vous en donner un ordre d'idées, le Président Christian Bîmes qui, bien sûr, se plaignait que l'État ne lui donnait pas assez, nous a fait connaître que l'aide de l'État représente 14 % du budget de la fédération ! À partir de là, il dit que, eux, s'investissent largement sur les équipements sportifs. Alors qu'ils nous le prouvent dans la Région !

M. LE PRÉSIDENT : Le détail du montage financier, par rapport à l'État, je ne le connais pas, mais nous prenons en compte ce que vous évoquez. Ce que je voudrais dire, qui est important pour le futur, c'est que ce que nous faisons sur le centre de tennis couvert du Puy-en-Velay, après le plaidoyer que nous avons déjà entendu en Commission permanente, etc., de Madame Auboïs, ne vaut pas jurisprudence, Monsieur Proriot, pour des raisons qui vous ont été expliquées, c'est-à-dire que le programme des grands équipements sportifs, arrive à son terme. Donc les centres de tennis couverts, il y en a dans tous les chefs-lieux de département, dans toutes les agglomérations, une fois que celui du Puy-en-Velay sera fait.

Ensuite, nous ne sommes plus dans les grands équipements de caractère régional, nous sommes dans des équipements plus locaux, de caractère intercommunal. C'est le nouveau programme que nous allons proposer au budget primitif, qui se substituera à l'autre, il prendra le relais, ou le complétera dans un premier temps.

Vous verrez le moment venu. Monsieur Aulagnier, je ne vous oublie pas.

M. AULAGNIER : Quelle gymnastique intellectuelle ! Il y a cinq minutes, vous nous démontriez, preuves à l'appui que les subventions exceptionnelles, il n'en fallait pas et vous nous avez expliqué et justifié pourquoi nous intervenions pour le Puy, au musée Crozatier, sans recourir aux subventions exceptionnelles. Deux secondes après – j'ai gardé la mémoire de ce que vous avez dit il y a cinq minutes – vous nous démontrez exactement le contraire. Franchement, il y a une aptitude intellectuelle à changer !

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Aulagnier, je ne perds pas complètement la boule ! Pas encore ! Je puis vous dire qu'il n'y a pas de similitudes entre le dossier précédent et celui-ci, parce que nous sommes dans le programme des grands équipements sportifs

régionaux. Il y a une agglomération qui n'a pas d'équipements tels qu'ils ont été prévus dans les grands équipements, c'est la ville du Puy-en-Velay. C'est pour cela que nous y faisons le dernier centre de tennis couvert. Je dis bien le dernier de ce type ! Ce n'est pas un financement exceptionnel. Madame Audois a analysé tout cela avec la Direction régionale de la jeunesse et des sports. Donc, il y a eu une mise à plat, par rapport à toutes les agglomérations, de tous les grands équipements sportifs et nous avons également arrêté le plan piscines à un certain niveau. Après, ce n'est plus le programme tel qu'il avait été initié. C'est autre chose avec des financements qui seront moins importants.

Pas d'autres observations ? Le rapport est mis aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 24 est adopté à l'unanimité.

Nous passons aux rapports de la Commission N° 6 avec la coopération décentralisée, Monsieur Mairal est l'arme au pied pour le rapport n° 25.

<p>RAPPORTS DE LA SIXIÈME COMMISSION présidée par M. Jean-Claude MAIRAL</p>

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
ET COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

Rapport n° 25 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Monsieur le Président, le rapport n° 25, page 121, concerne la coopération décentralisée et vise à affecter des fonds obtenus du Ministère des Affaires Étrangères au titre des cofinancements de ces coopérations : une subvention globale de 144.590 euros, une subvention de 49.950 euros qui est accordée au projet sur la Chine au niveau du CERDI, 51.640 euros – ce qui est nouveau – au titre de la coopération avec la Bosnie et 43.000 euros au titre de l'appui à CERAPCOOP qui a un réseau de ressources et d'appui à la coopération internationale en Auvergne.

Il convient d'inscrire au budget de la Région 43.000 euros sur la ligne budgétaire « subvention au CERAPCOOP » et de considérer que les 51.640 euros qui concernent la coopération avec la Bosnie, seront reportés pour 2007, dans la mesure où les crédits viennent de nous être affectés, sachant que ces crédits seront utilisés par rapport à des opérations en cours sur 2006.

La séance est présidée par Monsieur Mallot.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations sur ce rapport présenté par Monsieur Mairal. Donc, je le mets aux voix. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté.

Le rapport n° 25 est adopté à l'unanimité.

Nous passons au rapport n° 26, page 125. C'est Monsieur Mairal aussi je pense.

GESTION DÉLÉGUÉE DES FONDS EUROPÉENS

ACTIONS RELEVANT DE LA SUBVENTION GLOBALE FEDER

Rapport n° 26 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 26, page 125, concerne des actions qui relèvent de la subvention FEDER, qui, au niveau de la décision modificative n° 2, par rapport au budget primitif, sont des adaptations en plus ou en moins. Vous avez tout le détail.

Avant que nous passions au vote, je souhaite vous donner une information. Avec le Président Souchon, nous étions à l'Assemblée des Régions d'Europe, il y a quelques jours, qui regroupe 251 Régions sur l'ensemble du territoire européen et le Président Souchon – je m'en réjouis et nous pouvons nous en réjouir –, a été élu au bureau de l'Assemblée des Régions d'Europe.

M. LE PRÉSIDENT : Nous félicitons donc le Président et nous mettons ce rapport n° 26 aux voix.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 26 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président, je vous rends la présidence pour plusieurs raisons, puisque le rapport suivant traite d'un dossier pour lequel je vais quitter la salle d'Assemblée.

La présidence est assurée par Monsieur René Souchon.

FINANCES – MOYENS GÉNÉRAUX – GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX

VULCANIA : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapport n° 27 présenté par M. René Souchon

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez traité le rapport n° 26 ? Alors, effectivement le rapport n° 27, page 129, Vulcania. Donc le Président de la SEM « Volcans » quitte la salle. Je vais demander à Monsieur Bussière de venir quelques instants pour remplacer

Monsieur Mallot et je vais rapidement présenter ce rapport, puisque je présidais la commission qui vous propose d'attribuer la délégation de service public, la gestion de Vulcania à la SEM « Volcans ». Ce rapport, tiré à part, vous précise les conditions dans lesquelles nous avons lancé l'appel à concurrence. Je rappelle que nous avons une dénonciation du contrat de gestion du 12 juillet 2005 de la SEM, que nous avons décidé le principe du lancement d'une nouvelle procédure le 12 septembre 2005, il y a donc un peu plus d'un an et que nous avons approuvé les caractéristiques de la nouvelle délégation de service public, les 24 et 25 novembre de l'année dernière. Il y a donc juste un an.

Nous avons reçu des candidatures et la date limite de dépôt des candidatures était fixée au 8 juin 2006. Nous avons cinq entreprises qui ont fait acte de candidature et nous avons retenu lors de la séance du 27 juin 2006 de la commission compétente, les cinq candidatures.

Les cinq candidats ont reçu le document programme à partir du 28 juin et devaient nous répondre pour le 16 août 2006 à 12 heures, dernier carat ! Deux plis simplement ont été réceptionnés : celui de la SEM « Volcans » avant la date limite fixée, celui de « Montparnasse 56 », deuxième candidat, avec un peu de retard. Néanmoins, j'ai proposé à la commission que nous acceptions le dossier de « Montparnasse 56 ».

La Commission de délégation a examiné les offres et en vue d'émettre son avis, s'est réunie le 20 septembre 2006. Nous avons interrogé les deux candidats pour qu'ils nous donnent un certain nombre de réponses qui devaient nous parvenir avant le 2 octobre 2006. La commission a examiné les réponses et a reçu les candidats pendant 30 minutes chacun et leur a posé encore des questions par oral.

À la suite de cela, la commission unanime a proposé que nous ne poursuivions pas les négociations avec « Montparnasse 56 » et au vu de l'avis de la commission, par arrêté du 11 octobre 2006, j'ai décidé d'engager la négociation avec la seule SEM « Volcans ». J'ai informé le 12 octobre 2006 chaque candidat de cette décision.

Aujourd'hui, il vous est proposé d'attribuer la délégation de service public à la SEM « Volcans ».

Quelques éléments complémentaires : je vous rappelle que nous avons décidé de réinvestir sur Vulcania, sans revenir sur l'héritage, les paternités et les difficultés, mais en considérant que Vulcania fait aujourd'hui partie du patrimoine auvergnat et que nous avons, à son égard, des devoirs, car cela peut être et cela doit être un levier du développement touristique, donc économique, de l'Auvergne.

Par ailleurs, Vulcania : ce sont aujourd'hui 11 millions d'euros d'annuités d'emprunt. Pour ceux qui nous disent que nous aurions dû fermer Vulcania, ce chiffre est à méditer !

Vulcania, ce sont aussi des retombées économiques non négligeables, le tourisme étant un domaine économique à part entière, vous le savez bien, et tout à fait fondamental pour notre région. Donc, nous nous donnons comme objectif de stabiliser la fréquentation à 300.000 visiteurs par an, un chiffre loin des utopies qui étaient initialement prévues. Je les ai rappelées ce matin. Notre objectif représente en volume, 50 % de la population du Puy-de-Dôme et 25 % de la population auvergnate – ce qui est important.

Une étude réalisée par SPOT Auvergne évalue sur 2005, les retombées économiques directes sur la région, dans une fourchette un peu large – j'en conviens – de 32 à 48 millions d'euros. Ce n'est quand même pas négligeable ! Entre 32 et 48 millions d'euros de retombées économiques évaluées de Vulcania !

Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui n'est pas une simple évolution du concept dont nous savons pertinemment que s'il n'était pas réorienté, il serait voué à l'échec. Nous connaissons des exemples nationaux qui confortent cette analyse, comme la Cité de l'espace ou le Futuroscope qui souffrent l'un et l'autre, aujourd'hui, de ne pas avoir fait évoluer leur concept en se contentant de l'étendre sous leur forme actuelle. Il s'agit donc, non pas d'une simple évolution, mais bel et bien en 2008 de présenter un nouveau Vulcania et en 2009, un Vulcania II. 2008 : nouveau Vulcania, 2009 : Vulcania II, plus sensationnel, davantage chargé d'émotions, plus accessible, avec l'objectif d'apprendre en s'amusant.

Des investissements importants sont nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie, ainsi qu'un soutien financier de la société d'économie mixte, sachant que le petit équilibre se situe à hauteur de 350.000 visiteurs par an.

Je vous ai parlé de 300.000 visiteurs, soyez tranquilles, nous ne nous interdisons pas bien sûr de parvenir à ce chiffre de 350.000 visiteurs et aujourd'hui, cela ne paraît pas réaliste de l'afficher comme un objectif de moyen terme. Donc, comme il faut jouer la transparence et la vérité, nous en restons à des chiffres qui nous paraissent par contre tout à fait atteignables dans des délais brefs. C'est-à-dire en 2009, 300.000 visiteurs, sachant que, pour l'ouverture et l'année prochaine, nous en escomptons 40.000 de plus.

La délégation que nous vous proposons, se fait avec une compensation pour sujétion de service public, qui serait de 3,5 millions d'euros à partir de 2008 contre 4,11 millions d'euros en 2007, du fait de la période restreinte d'ouverture pour cause de travaux.

À titre de comparaison, je vous informe que le Futuroscope, c'est 5 millions d'euros de déficit en 2005 et que la Cité de l'espace à Toulouse, c'est 17 millions d'investissements en 2004 pour une fréquentation stable, compte tenu d'une stratégie de rajout et non d'une véritable réorientation comme celle que j'ai évoquée il y a un instant.

Voilà, Mesdames et Messieurs, chers collègues, les principaux éléments résumés de la délégation de service public que nous vous proposons. Je devrais rajouter quand même que la SEM paiera un loyer. Il y aura une redevance pour contrainte de service public, bien sûr. Mais il y aura également une redevance domaniale dont le montant a été fixé, en 2007 à 1.411.000 euros. Cette redevance est variable en fonction de la nature et de l'importance des travaux qui seront réalisés par le délégant.

Par ailleurs, ce qui est intéressant dans cette délégation, c'est qu'il y a une redevance d'intéressement aux résultats de 15 % du résultat net avant impôts, de sorte que si les résultats sont meilleurs que prévus, la Région en recevra immédiatement les dividendes.

Voilà, cette fois je vous ai donné l'essentiel de ce très important projet, en soulignant que la majorité, dans ce dossier, a fait preuve d'un très grand esprit de responsabilités

vis-à-vis de l'Auvergne et vis-à-vis de l'utilisation des finances publiques. Beaucoup d'entre nous ont critiqué ce projet dans le passé – très critiqué, ils ne l'auraient certainement pas fait ou en tout cas, pas comme cela. Aujourd'hui, je le répète, Vulcania est là, nous devons le faire vivre. Nous considérons que c'est un devoir sur lequel d'ailleurs j'espère que nous arriverons à faire notre unanimité. Nous savons maintenant où nous allons et avec qui nous allons y aller : la SEM « Volcans », 11 millions d'euros d'investissement sur la période qui nous sépare de 2010 et je crois – après avoir fait étudier en détail par un cabinet d'experts comptables, les comptes qui nous sont proposés, avec quelque chose de tout à fait réaliste, franchement – que nous ne pouvons faire que mieux que ce qui est prévu dans les chiffres que nous annonçons aujourd'hui. Nous nous sommes tous refusés à accepter de leurrer l'Assemblée avec des chiffres mirifiques.

Je vous l'ai dit, le petit équilibre est à 350.000 visiteurs. Nous nous engageons sur 300.000 en 2009. Tant mieux si nous pouvons faire 350.000, mais nous ne l'affichons pas aujourd'hui. J'ouvre le débat sur cette proposition qui vous est faite. Madame Mollon.

Mme MOLLON : Je voudrais que nous n'insistions pas trop sur la hauteur de la redevance, sachant qu'elle est largement compensée par les sommes que nous donnons à la SEM pour la compensation de délégation de service public et sachant surtout que, par le passé, nous avons eu malheureusement à l'effacer, ce qui a conduit à la dénonciation de la précédente délégation de service public.

Nous sommes toujours en désaccord sur le fond et sur la forme de ce projet que nous trouvons trop important pour notre budget et trop mal partagé par les Auvergnats. Certes, la SEM « Volcans » est sans doute la mieux placée pour essayer de ranimer Vulcania et nous lui souhaitons bonne chance, mais ceci dit, nous ne nous sentons pas concernés par ce vote et nous n'y prendrons pas part.

M. LE PRÉSIDENT : Alors, c'est un refus de vote, c'est cela ?

Mme MOLLON : Oui !

M. LE PRÉSIDENT : D'autres observations ? Monsieur Bergougnoux.

M. BERGOUGNOUX : Monsieur le Président, il y a un peu plus d'un an, au mois de septembre 2005, j'avais eu l'occasion d'intervenir longuement sur Vulcania et c'était à l'époque, votre prédécesseur, Monsieur Bonté qui présidait la séance. J'ai été très heureux, il y a quelques instants – je ne vous le cache pas – de vous entendre citer un certain nombre de chiffres que j'avais moi-même évoqués à l'époque et je me souviens des sarcasmes d'un certain nombre de membres de la majorité qui émettaient plus que des doutes sérieux sur les chiffres que j'avançais, s'agissant notamment de l'évaluation des retombées économiques telles que les a évaluées SPOT. Je suis d'accord avec vous, l'évaluation est très large, mais l'autre jour, au conseil d'administration de Vulcania, Monsieur Passavy a dit que nous pouvions raisonnablement parler de 35 millions d'euros, sans grand risque de se tromper. Je me souviens que c'était le chiffre que j'avais évoqué l'an dernier.

Je voudrais dire ceci : la minorité actuelle du Conseil régional a toujours eu, depuis qu'elle est la minorité, une attitude responsable dans ce domaine. Je le dis d'autant plus volontiers que nous avons dénoncé, depuis le changement de majorité, ce que nous

considérons être l'attitude irresponsable de certains, qui avaient pris un plaisir malin, pour ne pas dire pervers, à critiquer de manière excessive le projet Vulcania – et à force de le critiquer et d'en dire le plus grand mal, ils ont tapé contre leur camp, c'est-à-dire contre l'Auvergne. Il est incontestable que la chute des effectifs des visiteurs à laquelle nous avons assisté ces dernières années et qui s'inscrit d'ailleurs dans une baisse générale des visites pour ce type d'équipements, avait été, s'agissant de Vulcania, sans doute amplifiée, potentialisée par ces critiques qui avaient mis l'accent de manière excessive sur le soit-disant gouffre financier que représentait Vulcania.

Alors, évidemment, Vulcania n'était pas, au moins dans les toutes dernières années, à l'équilibre au sens strict du terme et naturellement, il fallait...

Intervention d'un Conseiller régional hors micro.

Oui, mais nous ne l'avons jamais contesté. Je voudrais quand même rappeler que plus de 80 % des visiteurs de Vulcania sont des gens extérieurs à l'Auvergne et très largement des gens extérieurs à la France. C'est quand même un élément avec lequel il faut compter et cela montre tout le potentiel de développement de Vulcania. Au premier chef, sans doute, faut-il réintéresser les Auvergnats à Vulcania. Je rappelle tout de même, c'est assez surprenant et je ne le cache pas, car, personnellement, je suis convaincu qu'il y a eu dans cette affaire, une attitude politique à l'époque pour démolir Vulcania, rappelez-vous Mesdames et Messieurs – notamment de la part du groupe Vert qui avait parlé du « giscardoscope » n'est-ce pas ? – et vous êtes parvenus en effet à vos fins !

Intervention d'un Conseiller régional hors micro.

C'est un constat ! Que ce soit votre point de vue, c'est tout à fait naturel. Simplement aujourd'hui, les plus faibles effectifs scolaires qui visitent Vulcania, ce sont les scolaires auvergnats. C'est quand même révélateur d'un certain comportement que nous pouvons déplorer.

D'ailleurs, lorsque nous a été annoncé le changement de direction – reprenez mes propos qui ont du être retenus et enregistrés – au nom de notre groupe, j'avais souhaité bonne chance et bon courage au nouveau Directeur, Monsieur Passavy. Depuis lors, nous avons eu une attitude constante – et les membres présents des conseils d'administration successifs de Vulcania peuvent en témoigner – et responsable qui a consisté à dire : « faisons table rase des polémiques anciennes ». Et j'ai cru ce matin, Monsieur le Président – c'est pour cela que je suis revenu un instant sur ce point –, que les choses étaient mal engagées dans certains de vos propos et certains des propos de Monsieur Bacquet. Mais je veux bien admettre et considérer que, désormais, ces choses-là sont terminées, qu'il faut, contrairement au passé, que tout le monde aille dans le même sens parce qu'il en va naturellement du développement de Vulcania. Nous ne doutons pas que c'est à long terme un élément moteur du tourisme et du développement régional.

Je veux simplement dire à nos collègues qui n'assistaient pas au dernier conseil de Vulcania – parce qu'ils n'en sont pas membres –, de la SEM « Volcans », plus exactement, que les chiffres que vient de rappeler Monsieur le Président et qui avaient été évoqués à l'occasion de cette réunion du conseil d'administration, par Monsieur Passavy, sont des chiffres – si je puis dire – minimalistes. Nous avons atteint, semble-t-il, un creux – vous l'avez dit –, un plancher, en matière de visiteurs. Nous avons de bonnes raisons de

penser que pour l'année qui vient le supplément de 40.000 visiteurs, sera probablement – je ne dis pas très facilement –, mais assez facilement atteint, et peut-être même dépassé. Contentons-nous de ce chiffre qui nous donne le montant maximal de l'effort qu'il faut que nous réalisons. Nous sommes tout à fait d'accord pour faire cet effort. Je crois que c'est absolument indispensable. Comme dans tous les projets, dès lors qu'ils sont mis sur pied et qu'ils sont dans leur jeunesse, dans leur enfance, il y a eu sans doute des erreurs stratégiques quant à la clientèle visée, et aux attractions mises en œuvre. Nous n'en disconvenons pas. Il était tout à fait naturel que ces choses-là soient amendées.

Elles le sont, semble-t-il. Le projet qui nous a été présenté est un projet tout à fait cohérent, et nous sommes d'accord pour cautionner ce projet. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Mairal et puis Monsieur Bacquet.

M. MAIRAL : Monsieur le Président, sur ce dossier de Vulcania, nous pourrions épiloguer longuement sur le passé, les uns et les autres. Je crois que vous allez et que nous allons prendre la direction de regarder l'avenir, le présent et l'avenir, parce que nous sommes dans une situation où nous avons l'obligation de réussir. Vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président, si nous avons pris la décision de fermer Vulcania, il aurait quand même fallu payer les emprunts et deuxièmement, cela donnait une image, à l'extérieur, extrêmement négative.

Donc, nous prenons le pari de réussir Vulcania II et de régler un certain nombre de questions qui ne l'avaient pas été avant, à savoir cet équilibre entre le scientifique, le culturel et le ludique, afin vraiment d'en faire un élément très attractif et un élément de développement de notre territoire en liaison avec le territoire auvergnat, ce qui a profondément manqué dans le passé.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'effort fait par la SEM, par son Directeur, par l'ensemble du personnel et je tiens aussi, par rapport aux négociations, à souligner le travail extrêmement intéressant fait par les services de la Région pour arriver à ce projet et avoir un projet tourné vers le territoire, vers les Auvergnats, vers le parc naturel, par rapport aux scolaires, les universités. Je le dis d'autant mieux que nous sommes dans des réflexions avec l'Île de la Réunion sur la thématique des Volcans et Vulcania apparaît à l'extérieur comme un élément promouvant – et l'Île de la Réunion aimerait avoir un tel équipement. En liaison avec le territoire, nous pouvons donner une vie plus grande à notre territoire, en terme de lisibilité à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur où nous avons beaucoup à gagner au niveau des Auvergnats.

Nous avons pris le pari de sortir de l'ornière, d'être dans une démarche extrêmement innovante. Étant au conseil d'administration où on nous a présenté le nouveau Vulcania, Vulcania II, je peux vous dire – et je ne suis peut-être pas le seul dans cette Assemblée –, j'ai assez parcouru les parcs thématiques, aussi bien en France qu'aux États-Unis ou ailleurs, je le dis avec une certaine fierté et avec un certain intérêt, une certaine gourmandise, j'attends avec beaucoup d'intérêt l'ouverture du nouveau Vulcania et de Vulcania II, parce que je vais y prendre un immense plaisir, car nous aurons à la fois du ludique et du scientifique.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Bacquet.

M. BACQUET : Monsieur Mairal a raison, nous pourrions parler encore pendant des Séances et des Sessions entières de Vulcania. Cela, à mon avis, n'a que peu d'intérêt. Du passé, faisons table.

Par contre, bien sûr Monsieur Bergougnoux est intervenu d'une façon d'ailleurs extrêmement défensive – je ne sais pas s'il en a bien eu conscience –, sur les antécédents, mais ce qui compte, ce n'est pas cela ! Je l'ai dit ce matin. Le choix que nous avons déjà fait sur Vulcania II, il faut le conduire et le conduire ensemble.

Alors chacun verra les équilibres où il le veut, moi je ne veux pas vous reprendre en disant que les équilibres étaient au rendez-vous, alors que chacun lira les chiffres comme il le veut. Nous avons aujourd'hui un outil. Il n'est pas question d'en faire table rase. Cet outil existe. Nous avons fait le choix aujourd'hui de le rendre un peu plus ludique en espérant un résultat financier meilleur. J'ai bien dit « en espérant », car c'est vrai que lorsqu'on n'a que cinq réponses, lorsqu'on n'a que deux dossiers, qu'il ne reste qu'un dossier, cela prouve que les investisseurs privés eux-mêmes mesurent la fragilité de l'édifice. Alors nous en avons conscience, nous assumons nos responsabilités. Faisons en sorte que la situation de Vulcania soit la moins mauvaise possible, ou la meilleure possible selon notre lecture de la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine et arrêtons les polémiques, parce que, dans ce domaine-là, nous pourrions continuer encore très longtemps.

M. LE PRÉSIDENT : Cela ne servirait pas Vulcania. Un tout petit mot, mais sans polémique, Monsieur Bergougnoux.

M. BERGOUGNOUX : Sans polémique, simplement quand Monsieur Bacquet dit que j'étais sur la défensive, peut-être n'en ai-je pas eu conscience en effet ! On m'a souvent reproché d'être trop optimiste dans ce dossier et je ne vois pas en quoi j'étais défensif. Sur le fond, c'est un projet dont la rentabilité, comme tous les projets de cette ampleur, doit se mesurer non pas à l'aune de quelques années mais sur la durée. Il est bien évident que dans ce genre de choses, il est important que la Région, qui est propriétaire de l'équipement, en conserve, au travers d'une société d'économie mixte dans laquelle elle est très largement représentée, la maîtrise afin d'orienter et d'aménager l'outil.

Je crois que c'est absolument indispensable. Au fond, il était assez naturel, étant donné les circonstances, qu'une entreprise strictement privée ne soit pas forcément intéressée à court terme par ce genre de choses. Mais je ne pense pas que dans cette assistance, il y ait quiconque, y compris sur les bancs de l'opposition, qui soit défavorable au fait que ce soit la SEM qui ait été reconduite dans la gestion de cet équipement. Nous en sommes très satisfaits.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Proriot.

M. PRORIOL : Très peu d'intervention, Monsieur le Président. Je voudrais me féliciter que maintenant, tout le monde ou presque s'approprie Vulcania, que ce soit Vulcania I, Vulcania II, suivi peut-être de Vulcania X, nous verrons par la suite.

Exclamations et rires de certains Conseillers régionaux.

J'ai créé certainement un choc psychologique hilarant ! Mais peut-être n'ai-je pas voulu le faire !

Nous sommes quand même un certain nombre ici à avoir quelque ancienneté par rapport à ceux qui aujourd'hui, heureusement donc, se rendent propriétaires et maîtres de Vulcania. Je crois que nous étions deux groupes ici à avoir soutenu ce projet dès le début. Je vais citer d'abord le parti Communiste qui a toujours été fidèle à ce rendez-vous et puis également le groupe de l'UPA dans son unanimité. Mais nous n'allons pas revendiquer le titre d'anciens combattants de Vulcania !

J'ai été frappé, comme Michel Bergougnoux, par le compte rendu que nous a fait, vendredi dernier à 19 heures, à Vulcania, le Directeur que vous avez nommé. Il nous a rappelé un chiffre qui nous interpelle : 80 % des visiteurs de Vulcania ne sont pas d'Auvergne. Donc, nous avons une tâche vraiment assez forte à accomplir et notamment vis-à-vis de la jeunesse, des enseignants et des établissements scolaires. Je crois que lui-même a entrepris – sans pour autant arriver –, de dégeler cette espèce de petit blocage qui existe au niveau d'un certain nombre d'enseignants dans nos lycées et nos collèges, pour ne pas tenter la visite de Vulcania. Je crois que maintenant tout a été dit sur le fait qu'il fallait renouveler un certain nombre d'animations. Vous l'entrenez, nous l'aurions fait, peut-être avec des méthodes différentes, peu importe, mais je crois qu'il faut que tout le monde maintenant se rende compte que c'est quand même un outil intéressant. J'étais heureux d'entendre dire par notre Ministre des Affaires Étrangères de la Région Auvergne, le Président Mairal, qu'effectivement d'autres pays volcaniques seraient heureux d'avoir ce genre d'établissements.

Donc, nous allons voter bien sûr ces crédits. Mais je suis content aussi d'entendre dire Madame Mollon, qu'elle souhaitait finalement bon vent à Vulcania, même si elle va rester sur sa prudente réserve, qui ne va pas changer sa position, mais elle est passée d'une attitude plus combative à une attitude plus spectatrice. Nous sommes tous dans ces dispositions d'esprit ! Peut-être, quand même – et ce sera ma seule remarque un peu critique –, avons-nous aussi fragilisé Vulcania, ces derniers temps. Mais maintenant, nous sommes tous pour réussir !

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer au vote. Mais effectivement, mes chers collègues, disons-le autour de nous, à partir du moment où nous avons décidé – ce n'est pas aujourd'hui, il y a déjà plusieurs mois –, de sauver Vulcania, de le diversifier, d'en faire un véritable levier du développement touristique et économique de l'Auvergne, il est de notre devoir à tous et le devoir de tous les Auvergnats – je dis bien de tous les Auvergnats –, de parler très positivement de Vulcania. Sinon nous faisons une chose et son contraire. Nous dépensons de l'argent public et nous allons à l'encontre de ce que l'investissement pourrait produire. Disons-le sans cesse : les critiques régionales vis-à-vis de Vulcania, il ne faut plus les voir, il faut les laisser derrière. Ce n'est qu'en termes positifs qu'il faut parler de cet équipement, parce que c'est l'intérêt de l'Auvergne et des Auvergnats. Sur ce, je mets le rapport aux voix sachant que le groupe Vert ne participe pas au vote.

Donc, y a-t-il des avis contraires ? Il n'y en a pas. Pas d'abstention. Et donc c'est à l'unanimité des votants que la délégation de gestion est attribuée à la SEM « Volcans » et que les investissements qui ont été évoqués, seront réalisés dans les années qui viennent.

Je vous remercie.

Le rapport n° 27 est adopté : non-participation au vote du groupe Vert ; non-participation au vote de Monsieur Mallot.

Nous passons au rapport suivant. C'est le rapport n° 28, page 134, avance en compte courant d'associé, nous sommes toujours sur Vulcania. Donc je peux considérer que, de toute façon, les deux choses sont liées, c'est le même vote ! Non, Monsieur Mairal.

VULCANIA : AVANCE EN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉ

Rapport n° 28 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Une petite erreur dans le rapport sur les prévisions de trésorerie de Vulcania, établies par Jean Mallot.

À la page 136, au neuvième paragraphe il faut lire : « Dans cette hypothèse, la loi fait obligation de porter les capitaux propres au moins à 50 % du capital social, ce qui, compte tenu du bilan prévisionnel 2006... », il faut lire : « – 1.471.200 euros de capitaux propres » et non pas « + ». Il manque le signe « – ». Au neuvième paragraphe, page 136. C'est tout.

M. LE PRÉSIDENT : Ce n'est pas la peine d'épiloguer, je pense, le débat a eu lieu. C'est le même vote et donc... Non, ce n'est pas le même vote.

Madame Mollon intervient hors micro.

Le groupe Vert est contre. Pour le reste, les autres membres de l'Assemblée sont favorables.

Le rapport n° 28 est adopté : vote contre du groupe Vert, non-participation au vote de Monsieur Mallot.

Nous avons ensuite le rapport n° 29, Grande Halle d'Auvergne : régularisation foncière. Monsieur Mallot peut revenir dans cette enceinte. Qui rapporte ?

GRANDE HALLE D'AUVERGNE : RÉGULARISATION FONCIÈRE

Rapport n° 29 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : C'est simplement au niveau de ce rapport n° 29, page 139, une régularisation qui concerne un certain nombre de m² et l'aménageur SNC « André Frères » sur le secteur et nous proposons de vendre pour un euro symbolique.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Pas d'observations ? Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 29 est adopté à l'unanimité.

Et nous arrivons au rapport n° 30, page 143, taxe intérieure sur les produits pétroliers : mise en œuvre de la modulation régionale en 2007. Qui rapporte ? Monsieur Mairal.

TAXE INTÉRIEURE SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS : MISE EN ŒUVRE DE LA MODULATION RÉGIONALE EN 2007

Rapport n° 30 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Vous nous proposez, afin de contribuer au financement des nouvelles charges induites par l'application de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 et de la perte de recettes résultant de la réforme de la taxe professionnelle, de réduire la réfaction appliquée sur les taux de la TIPP, mentionnée au II de l'article 84 de la loi de finances rectificative pour 2005, de 1,22 euro par hectolitre pour le supercarburant sans plomb et 0,85 euro par hectolitre pour le gazole.

M. LE PRÉSIDENT : Il ne faut pas faire comme en Île de France et confondre les hectolitres et les litres car cela donne lieu à une campagne de communication erronée évidemment. Un litre et cent litres, ce n'est pas pareil ! La parole est à Madame Laïdouni.

Mme LAÏDOUNI : Au nom du groupe Communiste, Monsieur le Président, chers collègues, le Gouvernement « offre » aux Régions la possibilité de percevoir une fraction supplémentaire de la TIPP, pour, selon l'article 13 de la loi de finances, « compensation des transferts de compétences aux Régions ». Cette recette est affectée, selon cette même loi, notamment au transfert de formations de l'AFPA et au transfert des TOS. Cette démarche appelle de notre part, trois remarques :

Premièrement et contrairement à ce qu'affirme la droite, à grands cris, et ce matin même, dans le cadre de la décentralisation, les transferts de compétences ne se font donc pas à « l'euro près », loin s'en faut, puisque l'on augmente un impôt pour les compenser.

Deuxième remarque : nous dénonçons l'énormité des taxes sur les carburants, cet impôt particulièrement injuste qui pénalise les citoyens les plus modestes. Et que nous demande l'État ? De faire comme lui et d'aller, encore une fois, chercher dans la poche des contribuables de quoi financer les transferts de charges qu'il nous impose.

Troisième remarque : nous dénonçons, dans un souci de respect de l'environnement et d'économie d'énergie, la progression de la consommation de carburant. Et c'est sur cette même progression que nous comptons pour financer les transferts de compétences !

Dans le même temps, et cela a été dit ce matin, le Gouvernement multiplie les cadeaux aux plus riches, sous la forme d'exonérations fiscales diverses – l'impôt sur la fortune plombé, le bouclier fiscal, les baisses de charges et de cotisations, le plafonnement de la taxe professionnelle –, il baisse l'impôt sur le revenu, pourtant l'impôt le plus juste.

Alors, face à cette mesure, quel choix avons-nous ? D'ailleurs, avons-nous vraiment un choix ? C'est plutôt un dilemme. Si nous acceptons, nous tombons dans le piège pernicieux qui nous fait porter le chapeau d'une nouvelle augmentation de la TIPP ! Si nous refusons, il nous faudra aller chercher ailleurs les 12 millions d'euros que nous rapporterait cette recette.

Aussi nous prenons la décision difficile d'approuver cette taxe injuste. Nous la prenons à contrecœur. Nous la votons, contraints et forcés, dans le seul but d'équilibrer le budget régional.

Et si la droite – je ne sais pas ce qu'elle va faire – s'y oppose par pur esprit politicien, je me permettrai tout de même de rappeler à Monsieur Proriol, qu'en tant que député, il a voté l'attribution de cette fraction de la TIPP aux Régions, qu'il a voté le transfert des formations de l'AFPA, qu'il a voté le transfert des charges. Alors je crois que, s'il a le souci le plus élémentaire d'être cohérent et d'être honnête, je suis persuadée qu'il votera, avec tout son groupe, ce rapport. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, Madame Laïdouni. Monsieur Pommarel.

M. POMMAREL : Pour notre part, nous avons des critiques à formuler, mais pas vis-à-vis du rapport qui est présenté concernant la fixation de cette taxe pour le Conseil régional.

La TIPP, pour nous, n'est pas un impôt injuste, c'est une sorte d'écotaxe sur laquelle nous avons oublié de prévoir la logique de son affectation. Pour nous, la TIPP devrait très clairement être affectée à la modernisation du réseau ferroviaire, au développement des transports collectifs dans les grandes agglomérations, en réalité à tout ce qui pourrait concourir à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à permettre un transfert modal, aussi bien pour les transports de voyageurs que de marchandises.

Une telle action aurait eu l'avantage d'être parfaitement compréhensible de la part de la population, en affectant très clairement son montant à une action alternative qui resterait toutefois dans le domaine des transports. Ce n'est pas du tout ce qui nous est proposé, c'est même assez compliqué, quand on voit la démarche qui consiste à décider, au niveau européen, l'augmentation de la TIPP sur les produits pétroliers et de dire qu'au niveau national, on ne l'appliquera pas et de dire que finalement les Régions auront le droit d'en appliquer une partie jusqu'à un certain niveau.

Tout cela pour compenser tout ce que l'État n'a pas totalement transféré aux Régions dans le cadre de la loi de décentralisation, c'est quand même bien compliqué. Nous comprenons que l'électeur n'y comprenne rien du tout et qu'il ait l'impression, encore une fois, qu'on va le ponctionner de façon injuste et on ne va certainement pas favoriser ainsi son adhésion.

Nous nous retrouvons avec ce « bébé-là ». Il faut que nous en fassions quelque chose. Je crois qu'il n'y a pas d'autre alternative qu'effectivement voter l'augmentation de la TIPP au niveau qui nous est proposé, mais il est clair que ce type de démarche, pour nous, ne nous satisfait pas. Ce n'est clair vis-à-vis de personne et je pense, qu'à l'avenir, il y aura lieu à une réflexion au niveau national sur l'affectation de cette TIPP, car il s'agit d'un levier qui peut être très intéressant à l'avenir pour l'orientation de nos politiques, en particulier toutes celles qui visent à la maîtrise de l'énergie et à la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, Monsieur Pommarel. Monsieur Proriol.

M. PRORIOL : Monsieur le Président, mes chers collègues, lors des lois de décentralisation, nous avons été nombreux, sur tous les bancs de l'Assemblée nationale – je n'aime pas bien faire référence à une Assemblée qui n'est pas présente ici, non, je ne me trompe pas de chapelle –, nous avons tous demandé à l'État de transférer notamment aux collectivités locales et en l'occurrence aux Régions, un impôt évolutif et à ce moment-là, nous avons choisi la TIPP, c'est la loi du 13 août 2004. Ce transfert sert aussi à financer –je crois que quelqu'un l'a dit tout à l'heure – le transfert des écoles sociales et médico-sociales et des agents non titulaires des lycées.

Un mot sur les agents des lycées : lorsque nous avons pris la décision – et je l'ai votée – de transférer les TOS, nous n'avons simplement fait qu'écouter le rapport Mauroy de l'an 2000 qui proposait cela. Il faut quand même le redire à ceux qui l'ont oublié ! Et à ceux qui l'ont oublié, je peux leur envoyer le rapport Mauroy, ils auront une lecture intéressante sur les lois de décentralisation.

Donc nous avons appliqué le rapport Mauroy et je constate qu'en Auvergne, en particulier, les TOS ont plutôt répondu favorablement à cette opération et nous avons eu l'occasion d'en débattre d'ailleurs dans tous les conseils d'administration et j'ai même défendu la position de la Région, parce qu'à certains conseils d'administration, on ne voulait pas...

M. LE PRÉSIDENT : Au conseil d'administration, vous représentez la Région et pas Monsieur Proriol.

M. PRORIOL : Est-ce que j'ai dit le contraire ? J'ai défendu la Région en disant que la convention que vous nous proposiez, était à prendre ou à laisser. Je peux vous dire qu'elle n'était quand même pas tout à fait diplomatiquement présentée et vous en savez quelque chose, puisque certains conseils d'administration ne l'ont pas acceptée encore. Vous le savez. Vous pourriez peut-être dire le nombre de ceux qui ne l'ont pas accepté... Mais Monsieur Coudy peut peut-être...

Une dizaine ! C'est dire que ce n'était pas tout à fait évident. Mais c'est un aparté.

Donc, nous avons voté cette loi et puis, en 2005, le Gouvernement a demandé à l'Europe, l'autorisation d'appliquer, pendant trois ans, la possibilité de tarifs différenciés par Région. Nous l'avons obtenu, mais ce n'était pas obligatoire. Nous avons obtenu cette faculté et chaque Conseil régional l'appliquera ou ne l'appliquera pas. Nous sommes partisans de ne pas l'appliquer, donc nous n'allons pas voter cette augmentation et je ne comprends pas bien Madame Laïdouni lorsqu'elle m'interpelle.

Elle veut me faire partager le port du chapeau, mais je ne peux pas partager le port du chapeau avec Madame Laïdouni. Être deux sous ce même chapeau, ce serait quand même inélégant et je lui laisse tout le chapeau, tout le chapeau de l'augmentation que vous allez faire, de la possibilité maximale d'augmenter la TIPP et nous le dirons à nos contribuables, à nos compatriotes et nous leur dirons que c'est encore une fois l'impôt qui l'a emporté. L'impôt est un peu la vedette de votre paquebot, comme le disait notre ami Jean Aulagnier, hier ou ce matin. Donc, dans ce domaine, nous ne vous suivrons pas pour reporter au maximum l'augmentation de la TIPP que vous faites.

Ce matin j'ai eu l'occasion de dire pourquoi effectivement, il fallait chercher des économies. Donc, dans ce domaine, ne comptez pas sur nous, nous n'allons pas effectivement beaucoup vous couvrir, comme vous le souhaiteriez, dans cette opération de taxation fiscale qui frappera encore une fois les plus démunis.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bacquet.

Sur les plus démunis, c'est en trop, Monsieur Proriol, dans votre bouche !

Échange de propos entre Conseillers régionaux hors micros.

M. BACQUET : Monsieur le Président, j'entends souvent répéter qu'il faut faire des économies, qu'il faut supprimer. Mais que supprimer ? J'ai interrogé ce matin et j'attends la réponse. Qu'est-ce qu'il faut supprimer ? Je ne vais pas recommencer l'énumération de ce que nous pourrions supprimer, de ce que nous distribuons régulièrement. Que supprimer ?

Par contre, pour la TIPP, je rappelle que ce matin, Monsieur Proriol se trompait en disant que l'Alsace – qui lui est chère, puisque c'est l'une des deux seules Régions qui est restée dans son camp politique –, a augmenté la TIPP d'une façon beaucoup plus importante. Là, on ne la taxe pas d'augmenter l'impôt !

Il y a une Région en France qui l'a augmentée moins que nous, c'est la Région Corse ! Mais vous savez, moi j'accepte même qu'on baisse la TIPP, à une seule condition, c'est qu'on nous donne la dotation par habitant en Auvergne qu'on donne à la Corse.

M. PRORIOL : Effectivement, Monsieur Bacquet a raison. Ce matin, sur la foi d'un journal qui s'appelle « Les Échos » et qui titrait « pas de cadeaux pour les automobilistes », il y avait en en-tête et en caractères gras « à l'exception de la Région Alsace, l'ensemble des Régions socialistes va porter au maximum la taxe ». C'est sur la foi de ce document – je prenais le journal « Les Échos » au sérieux. Je reconnais que je me trompais de Région. Ce n'était pas au nord et au nord-est, c'était au sud, mais la Corse a tellement d'exceptions.

M. LE PRÉSIDENT : Pour compléter ce débat et le conclure, effectivement la quasi-totalité des Régions françaises utilise la possibilité qui leur est offerte par l'État, et si l'État offre cette possibilité, c'est bien parce qu'il a parfaitement conscience, sans l'avouer – mais il en a conscience quand même –, que les transferts de compétences ne se font pas avec des moyens suffisants et qu'il faut bien permettre aux Régions de trouver les moyens de leur politique et d'assumer la responsabilité qu'il leur confie.

Même Monsieur Adrien Zeller nous a expliqué, au conseil d'administration de l'ARF, qu'il était contraint, bien qu'il soit à la tête d'une Région riche, d'augmenter la TIPP dans les proportions qui sont autorisées et donc, j'ai la liste de toutes les Régions, les dates de délibération etc. À l'exception de la Corse, tout le monde y va et je puis vous assurer que nous en avons longuement parlé entre Présidents. Je me souviens d'une remarque, au mois de juillet, de mon collègue, le Président de la Région Rhône-Alpes, qui n'est pas une petite Région, qui est une Région bien riche à côté de la nôtre, disant que s'il ne propose pas d'utiliser les possibilités de la loi en matière de TIPP, il peut déposer le bilan de la Région Rhône-Alpes. C'est-à-dire que nous avons absolument tous besoin de ces ressources totalement injustes, mais nous en avons besoin pour aller de l'avant.

Alors, une autre remarque sur les ressources qui ont été transférées aux collectivités. Il fut un temps effectivement où tout le monde a demandé que les Régions puissent bénéficier d'une part de la fiscalité de l'État. Il se trouve que, y compris dans nos rangs d'ailleurs, nous avons parfois demandé la TIPP.

C'est sans doute une grave erreur, parce que nous n'avions pas prévu que la consommation de carburant – compte tenu des coûts du carburant et compte tenu de la sensibilité de plus en plus grande du public à la préservation de l'environnement – allait baisser et comme la taxe intérieure sur les produits pétroliers est indexée, non pas sur le prix, mais sur les volumes consommés, quand la consommation de supercarburant baisse – ce qui est le cas en Auvergne –, le rendement de la taxe baisse. Et il n'y a que la consommation de gasoil qui continue à progresser faiblement, très faiblement et nous avons donc hérité dans toutes les Régions d'une recette de l'État qui n'est pas évolutive au sens où nous le pensions, alors que les Départements par exemple, ont bénéficié de la taxe sur les assurances qui, elle, est extrêmement évolutive.

Alors, il y a d'un côté des recettes qui s'accroissent et de l'autre, des recettes qui sont quasi stagnantes. Tout cela pour dire qu'il est temps que nous réformions – je l'ai dit ce matin et je le répète – la fiscalité des Régions. Celle que nous avons, est insuffisante et elle est injuste.

Cela fait beaucoup de choses à la fois qui ne sont pas de nature à séduire l'opinion publique sur les actions que nous pouvons conduire les uns ou les autres. Ceci étant rappelé, je voudrais louer l'esprit de responsabilité de ceux qui s'appêtent à voter et notamment l'esprit de responsabilité du groupe de la majorité – et j'ai été particulièrement sensible à l'intervention de Madame Laïdouni, parce qu'il nous en coûte à tous, franchement, d'utiliser cette possibilité d'augmentation. Ce n'est pas de gaieté de coeur que nous le faisons et sans doute pour le groupe Communiste encore peut-être plus dur que pour d'autres. C'est fait, je tenais à le dire.

A contrario, vous me permettez, Monsieur Proriol, de m'étonner du peu de courage dont vous faites preuve et, si je devais aller jusqu'au bout de ma pensée, je dirais que vous êtes assez démagogique dans cette approche, en permettant comme député à l'Assemblée nationale d'augmenter la TIPP et en refusant, lorsque vous êtes à Clermont-Ferrand, cette possibilité au motif que cela touche – et c'est vrai d'ailleurs – les plus démunis. Comme vous dites que cela touche les plus démunis avec un sourire, j'ai la faiblesse de penser que ce n'est pas leur sort qui vous préoccupe au-delà du raisonnable.

Exclamations dans les rangs de l'opposition.

Je n'ai pas mauvais esprit. Ça va Monsieur Bergougnoux.

M. BERGOUGNOUX : Je ne suis pas encore intervenu sur cette question et j'ai parfaitement le droit d'intervenir.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez le droit d'intervenir, allez-y !

M. BERGOUGNOUX : Du coup, je souhaiterais effectivement intervenir sur la fin de votre propos. C'est toujours très déplaisant de dire qu'il y aurait les bons et qu'il y aurait les méchants, que le monopole du cœur serait à gauche et que la droite serait contre les gens simples et contre les gens les plus modestes.

Vous avez vous-même dans votre propos il y a quelques instants, admis et reconnu que la TIPP n'avait pas produit les recettes que nous étions en droit d'attendre, parce que les gens, en tant que consommateurs de carburant, avaient été très sensibles – et c'est quelque chose que j'avais dit plusieurs fois en commission de l'environnement et Pierre Pommarel l'a repris tout à l'heure –, à l'argument du prix. Lorsque le prix monte fortement, les gens ne sont pas idiots et contraints ou forcés, ils réduisent leur consommation et ils s'adaptent. Cela montre d'ailleurs au passage la relativité du mécanisme de la TIPP flottante dont le parti Socialiste nous a abreuvés ces derniers mois lorsque le prix du pétrole avait fortement augmenté.

Ceci étant dit, sur le fond, pourquoi ne sommes-nous pas d'accord avec la proposition d'augmentation aussi forte de la TIPP ? Permettez-moi de vous rappeler tout de même le débat que nous avons eu à propos des documents budgétaires, il y a quelques mois et ce que je vous avais dit.

En 2005, du fait de l'augmentation massive du taux d'imposition régionale de 30 %, indépendamment de l'augmentation des bases naturelles d'imposition, vous aviez récupéré plus de 25 millions d'euros.

Je rappelle et je redis à Monsieur Bacquet – qui dit souvent qu'il y a eu un héritage et que la majorité précédente avait laissé des dépenses non financées –, je lui rappelle tout de même que l'un des arguments sur lequel vous aviez fondé votre augmentation de 30 % des impôts était qu'il manquerait des recettes et en particulier une recette de TVA. Or, vous avez reçu un peu plus de 27 millions d'euros de récupération de TVA de la Grande Halle d'Auvergne et un solde de Vulcania, ce qui vous faisait plus de 52 millions d'euros. Si nous ajoutons l'augmentation des bases d'imposition, cela faisait pas loin de 60 millions d'euros.

En regard, de combien avez-vous réellement désendetté l'Auvergne ? Nous l'avons dit et redit – cela apparaissait dans le fameux compte de gestion sur lequel j'étais intervenu –, de 11,5 millions d'euros seulement. Ce qui veut donc dire, pour reprendre les mots de Monsieur le Ministre Brice Hortefeux, ce matin, qu'en réalité vous aviez constitué une cagnotte et j'en veux pour preuve le solde de liquidités du compte de gestion. J'ai repris le document du mois de juin pour lequel vous nous avez demandé, Monsieur le Président, ce matin, si nous étions d'accord sur son contenu. Je rappelle que, dans le compte de gestion, il y avait à la fin du mois de décembre 2005, presque 19 millions d'euros de trésorerie inemployée. Alors, pourquoi augmenter les impôts si c'est pour garder des fonds improductifs ? Vous n'avez pas désendetté l'Auvergne autant que vous auriez du le faire, incontestablement. Vous aviez de la trésorerie inemployée, ce qui veut donc dire...

Intervention hors micro de Monsieur Mallot.

Et oui 19 millions d'euros, et oui, Monsieur Mallot, il faut reprendre le compte de gestion. Ne dites pas non ! Mais c'est comme cela, vous ne pouvez pas d'un côté...

M. LE PRÉSIDENT : Vous pouvez vous arrêter, parce que vous n'êtes pas sur la TIPP, vous êtes sur le débat d'orientations budgétaires. Non, vous êtes sur le débat d'orientations budgétaires !

Monsieur Bergougnoux poursuit son intervention hors micro.

M. BERGOUGNOUX : Vous aviez d'autres ressources fiscales à affecter. Voilà, c'est tout, c'est un choix dans vos dépenses.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bacquet.

M. BACQUET : Monsieur le Président !

Échange de propos entre les Conseillers régionaux hors micros.

Monsieur le Président, simplement, que l'augmentation d'un prix puisse engendrer une baisse de la consommation, certes ! Mais la baisse de la consommation, c'est avant tout la conséquence de la baisse du pouvoir d'achat et, dans ce domaine-là, vous êtes experts : baisse du pouvoir d'achat pour les plus faibles, alors que lorsque l'on met le bouclier fiscal, c'est votre politique et cela vous fait rire ? Cela vous fait rire ! Le bouclier fiscal... Mais taisez-vous ! Vous prendrez la parole après. Vous êtes expert de quoi vous ?

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Aulagnier, arrêtez-vous ! Et je vous prie de laisser s'exprimer Monsieur Bacquet.

M. BACQUET : La consommation intérieure qui est l'un des moteurs de l'économie française – et nous le savons bien –, baisse parce que le pouvoir d'achat a baissé. Le pouvoir d'achat a baissé, parce que les revenus n'ont pas augmenté, parce que les plus riches sont devenus plus riches avec le bouclier fiscal, avec les baisses d'impôt sur les hautes tranches, dont vous profitez peut-être, vous qui défendez tant les plus démunis. C'est dans l'action que l'on voit ce qu'il en ait et par contre, vous me faites regretter, Monsieur Bergougnoux, ce que j'ai dit ce matin, en disant que j'assumais la continuité

républicaine, en ayant quelques regrets par rapport aux Régions qui ne l'ont pas fait. Si nous n'avions pas assumé la continuité républicaine, nous n'aurions pas aujourd'hui à payer et à payer encore demain ce que vous aviez programmé, mais pas financé.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bergougnoux, je vous en prie. Monsieur Bergougnoux, je demande à l'Assemblée de retrouver sa sérénité. Ce n'est pas agréable d'augmenter l'impôt, pour personne ! Aujourd'hui, c'est nous qui sommes contraints de le faire. Dans l'histoire, à certain moment, le plus tard possible, c'est peut-être vous, probablement qui serez obligés de le faire.

Monsieur Proriol, n'en rajoutez pas ! Monsieur Proriol, nous sommes obligés aujourd'hui de nettoyer les autorisations de programme – nous disons « nettoyer », parce que, au fil des années, vous avez accumulé les autorisations de programme, donc vous avez dit à Pierre, Paul, Jacques, Monsieur le Maire d'ici, Monsieur le Maire d'ailleurs, on finance ! Sauf que vous avez ouvert les autorisations de programme dont le stock est considérable et il n'y avait pas les crédits de paiement en face et donc, aujourd'hui, c'est une très grande difficulté pour nous. Nous sommes en train de la régler.

Alors, je vous en prie, n'en rajoutez pas ! Vous auriez mieux fait, pendant les dix-huit ans, d'augmenter sans doute l'impôt quand c'était nécessaire, plutôt que de nous léguer la situation que vous nous avez léguée.

Intervention de Monsieur Proriol hors micro.

Et les engagements ? Monsieur Proriol, les autorisations de programme ne sont pas des ardoises. Quand on a notifié... Attendez, je vous en prie ! Je n'ai pas besoin de leçons de comptabilité de votre part. Je n'ai pas fait HEC d'accord, mais j'ai la valorisation des acquis de l'expérience ! Alors, nous allons arrêter là, parce que cela suffit ! La parole est à Nicole Rouaire. J'espère qu'elle ne va pas relancer le débat.

Mme ROUAIRE : Je ne veux pas relancer le débat, mais je regrette un peu la teneur de ce débat. Je pensais que l'intervention de Pierre Pommarel aurait permis de se poser les vraies questions. Aujourd'hui, l'urgence est aux changements climatiques, l'urgence est au gaz à effet de serre.

Tout le monde le reconnaît, tout le monde, d'un bout à l'autre de l'échiquier politique et aujourd'hui, nous sommes en train de faire tourner ce débat sur la TIPP, en un débat et une discussion purement démagogique, soi-disant sur les plus démunis, etc. Qu'est-ce que cela signifie tout cela ? Nous savons très bien que cet impôt est injuste, nous le savons, nous l'avons dit, c'est écrit. Très bien, il n'empêche que nous en avons besoin.

Nous n'allons pas nous désoler de la baisse de la consommation des carburants. C'est quand même une chance, en particulier pour notre région, de se situer dans les régions qui ont une diminution de la baisse des carburants et ce n'est pas cela qui va mettre à mal l'économie auvergnate. Je ne le crois pas. Nous pouvons nous poser d'autres questions, certainement sur le plan économique, en Auvergne, qui peuvent poser des problèmes dans cette région.

Réjouissons-nous de la diminution de la consommation des carburants, d'une part, d'autre part, arrêtons la démagogie pure sur le problème des impôts et posons-nous les

vraies questions des changements climatiques, parce que c'est une vraie question d'avenir. Si nous voulons nous préoccuper des générations futures et je crois que – vu l'âge que nous avons dans cette Assemblée, l'âge moyen que nous avons, nous avons tous des enfants, bientôt des petits-enfants, en ce qui me concerne peut-être, mais beaucoup en ont certainement – les vraies questions sont là. Alors arrêtons ce type de débats stériles et posons-nous les vraies questions d'avenir.

Cet impôt est injuste, mais nous le voterons comme nous l'avons dit et que chacun prenne ses responsabilités.

La deuxième question de fond, c'est effectivement la marge de manoeuvre des Régions et les recettes des Régions. C'est un sujet national dont il faudra bien se préoccuper, chacun ici en particulier – j'entends Monsieur Proriot qui vote un truc à l'Assemblée et qui ne le vote pas à Clermont-Ferrand, c'est un peu dommage. Et je crois que la vraie question, c'est effectivement l'avenir des Régions qui sont les seules collectivités qui aujourd'hui ont du sens dans l'Europe de demain.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, donc je mets le rapport aux voix. Avis favorables ? Le groupe majoritaire. Avis contraires ? Le groupe UPA. Le rapport est adopté.

Le rapport n° 30 est adopté : vote contre du groupe UPA.

Rapport n° 31, page 145, les moyens généraux, Monsieur Mairal.

MOYENS GÉNÉRAUX

Rapport n° 31 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport concerne des mouvements financiers sur un certain nombre de postes, en plus ou en moins.

Mais, si vous me le permettez, je voudrais simplement faire une petite remarque sur les agents des lycées, par rapport au débat précédent, nous allons abonder de 800.000 euros, cette ligne budgétaire qui nous permet de faire face à des dépenses qui n'ont pas été compensées par les transferts.

Et quand on regarde ce qui se passait au rectorat, pour les remplacements des personnels : à partir de septembre jusqu'à l'an dernier, il n'y avait pas de possibilité de remplacer les personnels, parce qu'il n'y avait plus de fond. Et comme nous avons hérité de ce transfert et que nous souhaitons vraiment le développement du service public, pour permettre le remplacement des agents dans les lycées, nous abondons de 800.000 euros. Et c'est un « petit exemple » qui montre que les transferts ne se sont pas faits à l'euro près.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, donc sur ce rapport « Moyens Généraux », je le mets aux voix. Pas d'observations négatives ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 31 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 32, page 148, tableau des effectifs.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapport n° 32 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le tableau des effectifs concerne essentiellement le transfert d'agents qui ont pris l'option de devenir personnels des collectivités territoriales, de la Région.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 32 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 33.

RÉGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL RÉGIONAL

Rapport n° 33 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 33, page 151, concerne le régime indemnitaire du personnel régional. Il vise à une adaptation liée au transfert de personnels, mais je tiens à souligner et il y a eu une rencontre avec les syndicats, que cette délibération n'engage en rien les négociations qui vont avoir lieu entre le Président et les organisations représentatives au niveau du CTP.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 33 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 34.

DÉCENTRALISATION : ADHÉSION AU CNAS

Rapport n° 34 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 34, page 165, concerne l'adhésion au CNAS, compte tenu là aussi de l'arrivée massive des personnels. Nous prenons l'initiative d'adhérer au CNAS, à partir du 1^{er} janvier 2007, sur tout ce qui a trait aux questions sociales pour les personnels et donc de verser une cotisation égale à 0,74 % de la masse salariale, ce qui n'enlève rien à tout ce qui va être loisirs, culture et autres par rapport à l'association du personnel.

M. LE PRÉSIDENT : Ont été reçues avec Alain Bussière et le Directeur général des services, l'ensemble des organisations syndicales représentatives du personnel. Je l'ai fait pour essayer de préparer le Comité technique paritaire qui se réunira le 5 décembre prochain et pour préciser les règles dans lesquelles nous engageons le dialogue social

avec les syndicats, compte tenu du fait que nous avons maintenant beaucoup de personnel avec les TOS. La nature même de l'institution régionale est en train de changer. D'une mission, nous sommes en train de passer à une administration et nous le voyons bien à travers les revendications syndicales.

Donc, j'ai affirmé clairement le principe de base qui est le dialogue social, dans la transparence et la volonté de progrès social, lorsque les moyens financiers bien sûr le permettent. Si j'évoque ce point à propos du CNAS, c'est qu'il y avait une requête de la Confédération des cadres qui souhaitait que nous retirions ce rapport et que nous n'adhérions pas au CNAS. Alors j'ai posé le problème à tous les syndicats et pas à un. Nous sommes partis, je les ai laissés ensemble pendant 40 minutes. Je suis revenu. Je leur ai demandé ce qu'ils avaient décidé en leur indiquant que s'ils ne voulaient pas que nous adhérions au CNAS, nous n'adhèrerions pas au CNAS, que c'était pour permettre à des personnels qui n'avaient rien, de bénéficier d'œuvres sociales ! Les syndicats les plus représentatifs des TOS ont d'ailleurs dit que n'ayant rien, ils étaient bien contents que la Région cotise au CNAS à hauteur de 162 euros par agent. Ce n'est pas rien ! En face il y a des prestations très significatives, donc ils ont manifesté leur satisfaction d'avoir dorénavant ces prestations.

Il est convenu que nous évaluerons, en fin d'année 2007, les apports du CNAS et éventuellement l'adhésion étant annuelle, nous reverrons le problème de cette adhésion, s'il y avait de l'insatisfaction. Je tenais à vous apporter ces précisions d'autant qu'un tract a été distribué dans l'hôtel de Région disant : « Nous ne voulons pas de cette adhésion ». Le débat démocratique à l'intérieur des organisations syndicales a montré qu'il y en avait une qui ne le souhaitait pas, mais qui s'est ralliée à la position de toutes les autres. Quand on est minoritaire dans le débat démocratique, il faut accepter de se rallier à une position un peu plus majoritaire. Cela a été fait.

Donc ayant fait ces observations, il n'y a pas d'avis contraires ? Madame Montfort.

Mme MONTFORT : En effet, nous avons été informés que vous avez rencontré hier après-midi ou le matin je crois, les syndicats. Certains agents que nous avons rencontrés se posent encore des questions.

Il semblerait quand même que certaines prestations du CNAS ne soient pas équivalentes aux prestations actuelles de l'association du personnel régional.

Nous avons bien compris vos motivations, il est vrai qu'avec l'augmentation du personnel, il n'est pas sûr que l'association du personnel régional soit à l'avenir capable de gérer toutes ces prestations. Nous l'avons bien compris et il est aussi nécessaire d'offrir les mêmes prestations à tous les agents qu'ils soient employés au siège ou en lycée, mais il semblerait quand même que les prestations ne soient pas équivalentes.

Ce que nous voudrions vous proposer, c'est que, pour l'année 2007 – et que nous évaluions à la fin de l'année 2007 –, le Conseil régional prenne en charge la différence de prestations par rapport à celles qui sont aujourd'hui accordées par l'association du personnel régional, que ces modalités de prise en charge soient inscrites dans le budget 2007.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous ferai remarquer, Madame Montfort, que vous êtes en train de nous proposer des dépenses supplémentaires. Moi, je veux bien, mais c'est chaque fois que nous intervenons, et tout à l'heure, l'un d'entre vous va encore le faire pour nous dire qu'il faut un million d'euros sur l'association laitière. Chaque fois que vous intervenez, c'est pour nous demander des dépenses supplémentaires. Mais les dépenses supplémentaires, sans recettes, nous ne savons pas faire ! Ni vous, ni nous ! Donc il faut stopper sur ce registre-là et ce n'est même pas en supprimant nos indemnités d'élus, prévues d'ailleurs par les textes, comme le demandait pratiquement Monsieur Proriol ce matin... cela ne permettrait pas non plus – parce qu'elles ne sont pas élevées – de payer ces différentiels.

Alors, je fais appel à votre sens des responsabilités. J'ai pratiqué hier un dialogue social avec les syndicats, ils m'ont répondu et c'est avec eux que je mène le dialogue social au nom de l'Assemblée. J'ai une position des syndicats. Qu'elle ne convienne pas tout à fait à la CGC, je l'ai bien compris. Mais la CGC est minoritaire. À côté, il y a tous les autres. J'ai compris que vous vous faisiez ici le porte-parole de la CGC, puisque les autres étaient d'accord, c'est votre droit le plus absolu.

Mais nous nous en tiendrons à ce qu'a donné le dialogue social, c'est-à-dire maintenir une cotisation à l'APR, Association du personnel régional. Aujourd'hui, elle est de 367 euros par agent et comme nous n'en n'avions pas beaucoup, nous pouvions nous permettre ce luxe. Demain elle sera de 367 euros, moins 162 euros que nous verserons pour le CNAS et qui assurera des prestations sociales équivalentes à tout le monde et avec ce différentiel non négligeable de 205 euros, l'Association du personnel régional ne fera plus de social, mais orientera son action vers les loisirs, les sports et servira des prestations équivalentes à tous les agents de la Région qui adhéreront à l'association, moyennant 18 euros. C'est cela le résultat du dialogue social auquel je me tiens pour l'instant. Monsieur Mairal.

M. MAIRAL : Monsieur le Président, je veux simplement rajouter que nous n'étions pas favorables au transfert des personnels TOS. Nous n'étions pas favorables ! Maintenant qu'ils sont agents du Conseil régional à part entière, nous ne pouvons pas admettre des différences entre ceux qui sont là depuis plusieurs années et les nouveaux qui arrivent.

C'est une même entité au niveau du Conseil régional et chacun doit en tenir compte parce qu'il n'y aurait pas des agents de second ordre et des agents qui seraient une certaine élite du Conseil régional. Nous sommes dans une même collectivité. Je crois qu'il faut faire passer ce message, parce que nous sentons bien qu'il y a un peu une certaine différence. Nous n'avons pas choisi d'avoir les TOS. Maintenant ils sont chez nous, nous assumons, comme vous le dites fort justement.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Nouhen.

Mme NOUHEN : Dans ce débat, il ne faut pas confondre le comité des œuvres sociales que nous avons dans toute collectivité lorsqu'elle dépasse un certain nombre de personnes et effectivement la cotisation qui a été proposée au comité national d'action sociale. Ce n'est pas la même chose et ce que vient d'expliquer le Président, c'est qu'effectivement il y a un lissage au niveau de ce qui sera le comité national d'action sociale pour l'ensemble du personnel et le comité des œuvres sociales qui, jusqu'à

présent, avait la totalité de l'affectation, de tout ce qui était dans le domaine social. Là, on va se recentrer sur tout ce qui est la culture et ce qui est effectivement quelque chose en rapport avec les loisirs : les chèques vacances, les places de cinéma. Quelque chose qui est complètement différent et nous le voyons dans nos collectivités.

Je me réjouis effectivement, que, pour du personnel qui n'avait pas ce type de prestations, il y ait un réel service social qui se mette en place, avec de véritables prestations qui puissent être données à tout le monde et je dirais que c'est une cotisation qui est quand même importante quand on compte le nombre de personnes que cela va concerner. Et cela va dans la bonne direction par rapport à ce dont nous parlions tout à l'heure, sur la protection d'un certain nombre de salariés qui, jusqu'à présent, étaient un peu plus en difficulté dans le mode de prise en charge au niveau de l'État. Nous nous sommes retrouvés exactement dans les mêmes conditions quand nous étions au niveau des collèges et des lycées et puis des écoles primaires, avec les collectivités communales et départementales.

M. LE PRÉSIDENT : Je rappellerai simplement que la proposition que nous faisons, qui n'a pas recueilli après débat, d'avis négatifs de l'ensemble des organisations représentées, a de toute façon été défendue par – je les prends dans l'ordre de la table – l'UNSA, la CGT, la FSU et Force Ouvrière. Seule, la CGC n'était pas, au départ – mais elle a évolué – favorable à cette situation.

Voilà, nous en restons là et je mets le rapport aux voix. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 34 est adopté à l'unanimité.

Virements de crédits, n° 35, Monsieur Mairal.

VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE CHAPITRE – INFORMATION

Rapport n° 35 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 35, page 189 : c'est simplement une information à l'Assemblée, concernant des virements de crédits entre chapitres, comme le permet l'instruction budgétaire et comptable provisoire M 71 que nous avons décidé d'appliquer depuis le 1^{er} janvier 2005.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Il est donné acte de ce rapport.

Opérations comptables, rapport n° 36.

OPÉRATIONS COMPTABLES

Rapport n° 36 présenté par M. Jean-Claude Mairal

MAIRAL : Le rapport n° 36, page 194, a traité effectivement à des opérations comptables qui sont des écritures d'ordre budgétaire, qui sont équilibrées entre dépenses et recettes, qui concernent les amortissements, les intérêts courus non échus, la vente de la Halle aux Blés et les écarts de change sur intérêts d'emprunts.

Je ne vais pas vous faire la liste complète des différentes sommes indiquées.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'observations ? Si, Monsieur Bergougnoux.

M. BERGOUGNOUX : Monsieur le Président, au risque d'agacer un peu notre collègue et ami, Jean-Paul Bacquet. Je ne le provoque pas mais je suis bien obligé de relever. Jean-Paul Bacquet a une grande capacité à s'indigner parfois, il sait très bien le faire et ce matin, il nous a sorti un petit couplet à propos de l'endettement, et notamment sur l'indexation sur le franc suisse.

Or, je relève page 195 que les écarts de change sur intérêts d'emprunt ont rapporté cette année 23.237,58 euros et les années précédentes aussi puisque l'euro s'est fortement apprécié par rapport au franc suisse. Ce n'est plus l'époque où nous étions en francs.

Alors, je dirais à Jean-Paul Bacquet qu'il y a, dans cette Assemblée, des professeurs d'économie. Il y a Jean Aulagnier qui est à la retraite, qui aurait le temps. Mais Monsieur Bacquet pourrait penser que Monsieur Aulagnier lui donnerait des informations orientées. Je lui suggère de consulter son ami, notre ami, Alain Bussièrre qui est aussi un professeur d'économie, qui lui expliquera que cela peut être extrêmement bénéfique.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bacquet.

M. BACQUET : Monsieur le Président, vous savez, moi ce sera très simple ! Je n'ai pas de complexe par rapport aux professeurs d'économie et surtout dans l'université française. Je vais simplement vous dire que ma grand-mère ne savait ni lire, ni écrire.

Intervention de Monsieur Aulagnier hors micro.

Il y a des choses, Monsieur Aulagnier qu'il ne faut pas dire, parce que nous n'allons pas nous gêner.

Ce matin, j'ai démontré que vous étiez ce que vous êtes et que vous démontrez à chaque Session. Bon alors, je disais simplement que ma grand-mère ne savait ni lire, ni écrire et par contre, ma grand-mère savait que, quand il y avait moins de revenus, il y avait moins de possibilités d'achat. C'était tout simple !

Alors, vous savez, tout à l'heure, je donnais quelques notions et puisque l'atmosphère est plus détendue, je vais vous dire ce que sont des notions sur le pouvoir d'achat. La réforme de l'impôt sur le revenu, puisque nous augmentons l'impôt, c'est

quoi ? 75 euros de baisse d'impôt pour un revenu annuel de 14.400 euros, 9.262 euros pour un revenu annuel de 240.000 euros. Un célibataire qui gagne 1.000 euros par mois bénéficiera de 24 euros de baisse d'impôt. S'il gagne 16.000 euros par mois, il bénéficiera de 5.376 euros, c'est-à-dire une baisse 224 fois supérieure à celle du premier alors qu'il gagne 7 fois plus.

Quant au bouclier fiscal, il ne touche que 93.000 contribuables, les plus aisés bien sûr, et sur ceux-là, 10.000 contribuables les plus fortunés vont récupérer 440 fois plus par mois que ce dont bénéficient les salariés les plus modestes par l'augmentation de la prime pour l'emploi.

Faut-il s'arrêter là ? Je le crois. Alors oui, mon indignation existe, Monsieur le Président. Je la revendique. Quant au franc suisse, c'est vrai que lorsque l'on a quelque peu progressé, par rapport à une grand-mère qui ne savait ni lire, ni écrire, on n'a pas encore compris que l'on pourrait éventuellement transférer ses fonds en Suisse pour gagner un peu plus, par rapport à ce que l'on aurait ailleurs. Je n'ai rien compris, mais je m'honore, Monsieur Aulagnier, de ne pas en savoir autant que vous.

M. LE PRÉSIDENT : Allez, nous en restons à ce stade. Je vous en prie ! Monsieur Aulagnier, je vais être obligé de vous faire un rappel à l'ordre en fonction d'un article bien précis du règlement. Alors je vous demande, très solennellement, d'éviter de vous adresser en permanence à tel ou tel orateur, Monsieur Bacquet de préférence, et à interrompre ou à essayer d'interrompre les orateurs.

Il y a une règle dans cette Assemblée, comme dans d'autres. Quand on veut prendre la parole, on la demande et on l'a, même quand c'est après la conclusion du Président, comme cela s'est produit tout à l'heure, ce qui n'est pas forcément dans les usages, mais qui est le respect quand même du droit à l'expression de tous et de toutes. La parole est à Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER : Bien sûr, je fais amende honorable et je plaide coupable. Mais il me semblait que Monsieur Bacquet, ce matin, m'avait largement interpellé directement, pendant son discours. Je suis resté très calme. Je n'ai pas répondu et je ne répondrai pas encore sur ce dont il a parlé. C'est tellement grossier, énorme, que cela n'a aucun sens, ni aucune réalité.

M. LE PRÉSIDENT : Dans les cas où l'on se sent agressé à titre personnel, il est prévu, dans le règlement intérieur, un article pour faits personnels qui permet de répondre sans avoir à recourir à l'intervention permanente, anarchique, qui nuit à la clarté de nos débats. Merci, Monsieur Aulagnier.

Le rapport n'a pas été voté sur les recettes. Le rapport n° 37. Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté. Rapport n° 38.

M. MAIRAL : Nous n'avons pas voté le rapport n° 36 !

M. LE PRÉSIDENT : Pardon, c'est l'emprunt suisse ! Alors sur le rapport n° 36, Pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Il est adopté.

Le rapport n° 36 est adopté à l'unanimité.

RECETTES

Rapport n° 37 présenté par M. René Souchon

M. LE PRÉSIDENT : Sur le rapport n° 37, page 197, même vote ? Adopté.

Le rapport n° 37 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 38.

OPÉRATIONS D'APUREMENT DE L'ACTIF

Rapport n° 38 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. MAIRAL : Le rapport n° 38, page 198, concerne l'opération d'apurement de l'actif, aussi bien pour les subventions d'équipement versées pour 1.326.409.649,98 euros, pour l'apurement des biens renouvelables autres que le matériel de transport, c'est-à-dire le mobilier, le matériel et l'outillage ; sur l'apurement d'immobilisations incorporelles et l'apurement du matériel de transport.

M. LE PRÉSIDENT : Même vote ? Même vote.

Le rapport n° 38 est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 39, Commission du règlement.

INSTITUTION RÉGIONALE

COMMISSION DU RÈGLEMENT

Rapport n° 39 présenté par M. Jean-Claude Mairal

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport n° 39, page 201. Commission du règlement, effectivement, pour les Présidents de groupe, il y en a deux qui sont de droit, il s'agit de Monsieur Dubourgnoix et de Monsieur Pommarel. Ils sont dans les treize membres élus à la représentation proportionnelle, alors qu'ils sont de droit.

Il faut donc deux Conseillers régionaux en remplacement de Monsieur Dubourgnoix, donc un du groupe Communiste et de Monsieur Pommarel, un élu du groupe Vert.

Nicole Rouaire, pour le groupe Vert et Yvette Mercier pour le groupe Communiste. Pas de problèmes ? Tout le monde est d'accord ? Adopté.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE

REPRÉSENTATION DU CONSEIL RÉGIONAL – CONSEIL DE GESTION DE LA FACULTÉ DE SCIENCES ÉCONOMIQUES

Rapport présenté par M. René Souchon

M. LE PRÉSIDENT : J'ai un rapport complémentaire, qui indique que le 13 avril, Monsieur Bergougnoux a été désigné pour siéger au Conseil de gestion de la faculté de sciences économiques. Or, Monsieur Bergougnoux étant enseignant titulaire dans cette faculté, il ne peut pas représenter le Conseil régional dans cet organisme. Il faut donc procéder à une nouvelle désignation. Monsieur Proriot.

M. PRORIOL : Nous proposons de remplacer Michel Bergougnoux par son collègue, professeur honoraire, le professeur Jean Aulagnier, honoris causa de la faculté d'Auvergne.

Échange de propos entre Conseillers régionaux hors micros.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bacquet, du calme, n'en rajoutez pas !

M. BACQUET : Je soutiens la candidature de Monsieur Aulagnier, il sera dans sa famille !

M. LE PRÉSIDENT : Ces petits échanges n'honorent pas l'Assemblée, franchement !

La proposition est adoptée à l'unanimité.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

M. LE PRÉSIDENT : Alors, il nous reste le débat d'orientations budgétaires, sachant que, sur le débat d'orientations budgétaires, nous avons eu un large débat et nous n'allons pas vous le représenter. Donc, si quelqu'un souhaite en rajouter par rapport à ce qui a pu être dit tout au long de la journée, je vais lui donner la parole, sachant qu'il n'y a pas de vote sur le débat d'orientations budgétaires et que, depuis ce matin, nous avons largement échangé. Monsieur Aulagnier.

M. AULAGNIER : Je voudrais exprimer deux regrets. D'abord, sur la manière de préparer un budget, il y a en deux. Nous le savons tous ! soit on commence par définir les recettes et on ajuste les dépenses, soit on définit les dépenses et on ajuste les recettes. Or, un temps, vous étiez partis sur la première des démarches, qui m'a semblé bonne. Aujourd'hui, vous en êtes venus à la deuxième. Pourquoi ? Parce que vous nous parlez du débat d'orientations budgétaires sans nous dire, sauf indication d'orientation, quel pourrait être le montant du prélèvement fiscal.

Je comprends parfaitement que vous ne disiez pas si ce sera 20, 10 ou 30. Je le comprends parfaitement bien. Vous avez une indication quand même, j'imagine, à la date

d'aujourd'hui de ce que pourrait être votre besoin en matière de recettes fiscales et cela aurait enrichi le débat si nous avions pu savoir un peu plus ce que vous entendez prélever par l'impôt, la taxe professionnelle, par rapport au fait que ce que nous avons prélevé est venu décidé sur la taxe intérieure des produits pétroliers.

C'est pour cela que nous avons été un peu réservés. Si nous savions exactement le montant global du prélèvement et c'est bien justement au débat d'orientations budgétaires d'indiquer une orientation autre que simplement une indication. Là, vous le dites : nous voulons augmenter. Très bien, vous augmentez la TIPP, mais de combien allez-vous augmenter la taxe professionnelle ? Nous aurions aimé avoir une indication un peu plus précise. Cela nous manque !

Dans ce que vous nous proposez en terme de dépenses, nous adhérons à la majorité des dépenses proposées. Nous avons même envie, vous le voyez bien, de suggérer d'autres catégories de dépenses, mais nous savons parfaitement bien que nous ne pourrions pas tout faire au même moment et qu'il nous faut faire preuve de raison.

Il nous faut arbitrer. C'est même tout l'art de l'élu, de devoir choisir entre des dépenses dont il aurait envie qu'elles soient engagées. Je trouve que, pour l'instant, les choix que vous faites, ne sont pas très clairs et que l'on va un peu dans tous les sens, ce qui explique que vous alliez aussi demander, peut-être trop, à la contribution fiscale qui, en augmentant, aboutit à une réduction du pouvoir d'achat. Je dis cela et à bon entendeur salut !

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Mallot, quelques éléments de réponse.

M. MALLOT : Je crois que le débat d'orientations budgétaires, depuis ce matin, a occupé l'essentiel de nos échanges. Je note avec intérêt que Monsieur Aulagnier vient de nous dire qu'il adhère à nos dépenses, nos propositions de dépenses, à toutes nos propositions de dépenses. Le procès-verbal fera foi de ce que vous avez dit exactement. C'est un élément important pour nous.

Le débat d'orientations budgétaires, depuis ce matin, nous a permis de donner, les uns et les autres – car les quatre groupes se sont exprimés –, notre point de vue sur la façon de construire le budget 2007. Si nous avons présenté ici, ce matin, une esquisse budgétaire précise, avec des taux de fiscalité précis, vous nous auriez dit : le budget est déjà arrêté, à quoi bon en débattre ?

Nous avons effectivement été fidèles à l'esprit du débat d'orientations budgétaires en donnant des orientations. J'ai moi-même fait une intervention ce matin, en fin de matinée, pour donner les éléments là-dessus. Je ne sais pas si vous étiez en séance à ce moment-là, c'est possible.

J'ai indiqué que nous serions amenés effectivement à utiliser les deux leviers qui sont à notre disposition, à savoir l'emprunt et la fiscalité, sans tomber dans le travers qui avait été retenu dans le précédent mandat, de recourir à l'emprunt sans se donner les capacités de remboursement pour la suite, ce dont nous pâtissons aujourd'hui.

Donc, nous sommes bien dans cet état d'esprit. Munis des différents échanges qui ont eu lieu aujourd'hui, nous allons, en responsabilité, construire le projet de budget qui vous sera soumis en janvier prochain. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je souscris totalement à ce que dit Jean Mallot. Je travaille assez sur ces questions. Dans toutes les Assemblées, quand on fait le débat d'orientations budgétaires, on entend dire : mais cela va être combien ? Ce n'est plus le débat d'orientations budgétaires !

Je vous rappelle que le débat d'orientations budgétaires a été décidé – si mes souvenirs sont exacts – par la loi Joxe de 1992 afin qu'il y ait un débat préalable sur des orientations.

On ne peut pas être plus clairs sur les orientations. Les chiffres précis, vous les aurez au moment du budget primitif et de toute façon, très honnêtement, Monsieur Aulagnier, nous avons beaucoup d'interrogations encore aujourd'hui, car nous ne savons pas exactement comment va être réglé le problème des écoles d'assistante sociale.

Ce n'est pas rien ! Nous avons entendu ce matin Monsieur Hortefeux nous parler, par exemple sur une somme marginale de 60.000 euros – mais c'est la première fois que nous l'entendons dire –, de la médecine du travail et des visites médicales. Jusqu'à présent, la réponse de l'État a toujours été de ne pas prendre en compte. S'il les prend en compte, tant mieux ! Mais tout cela doit être ajusté.

Je vous ai indiqué, sur le Contrat de projets quel était à peu près le chiffre de la rallonge de l'État, mais ce n'est pas officiel. Donc, comme nous ajustons notre participation à celle de l'État, il y a une interrogation. Sur la Convention Interrégionale de Massif, nous avons obtenu un supplément. Les Régions ont indiqué qu'elles abonderaient en principe aux mêmes hauteurs. J'ai sollicité mes collègues Présidents, mais je n'ai pas encore leur réponse. Là aussi, cela introduit des variations.

Hier encore, j'ai reçu une lettre du Premier Ministre pour nous dire que, sur le Fonds social européen, il mettait une rallonge à 96 millions d'euros. Ce sont autant de choses qui modifient parfois les données que nous avons aujourd'hui, sans compter que nous sommes incapables aujourd'hui, l'État est incapable de nous dire exactement quel est le montant des retours sur plafonnement de la taxe professionnelle que nous devons faire. C'est entre 5 et 6 millions d'euros, mais combien ? Nous n'en savons rien.

Toutes ces incertitudes plaident aussi pour que nous nous donnions le temps des ajustements de dernière heure avant de vous présenter le budget 2007.

Il est donné acte du débat d'orientations budgétaires.

ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2006

Sur le débat d'orientations budgétaires, il n'y a pas à voter. Donc, maintenant nous avons vu tous les rapports qui ont des conséquences financières sur la décision modificative n° 2 et il y a lieu à vote global. Nous avons voté chacun des rapports et il faut

faire un vote global, sur la décision modificative n° 2. Vous êtes prêts ? Alors, avis favorables pour adopter la décision modificative n° 2 ? La majorité. Avis contraires ? Le groupe UPA. Je vois des mains qui ne se lèvent pas, mais je ne veux pas provoquer. Bon, le groupe UPA. Très bien. Il n'y a pas d'abstentions.

Échanges de propos entre Conseillers régionaux hors micros.

Mais j'ai une grande attention pour les membres de la majorité, vous savez. Je la chouchoute, la majorité ! Agnès Mollon trouve que non, mais moi si !

La décision modificative n° 2 est adoptée : 30 voix pour de l'Intergroupe ; 17 voix contre du groupe UPA.

Il nous reste à examiner maintenant les vœux et nous en avons deux. Alors examen des vœux, d'abord le vœu n° 1 déposé par le groupe Communiste et Républicain concernant la réforme de la taxe professionnelle. Qui le défend ? Yvette Mercier.

VŒUX

VŒU N° 1

concernant la réforme de la taxe professionnelle
déposé par le groupe Communiste et Républicain
présenté par Madame Yvette Mercier

Mme MERCIER : Bien que le taux de la taxe professionnelle soit encadré, je n'apprendrai pas à Monsieur Aulagnier qui se posait des questions, que l'article 85 de la loi de finances 2006 a instauré un cadeau aux entreprises en instituant un plafonnement de celle-ci à 3,5 % de la valeur ajoutée, privant ainsi les Régions d'une partie importante de leur produit fiscal et les privant aussi d'une partie non négligeable de leur autonomie financière.

Il nous semble aujourd'hui nécessaire d'engager une réforme fiscale locale importante devant les conséquences financières que subissent toutes ces structures locales.

Le CESR travaille sur cette question et dans l'attente, nous avons demandé le report d'un an de l'application de la réforme de la taxe professionnelle pour évaluer l'impact de cette mesure qui est de l'ordre de 5 à 6 millions d'euros pour l'année 2007, pour la Région Auvergne, de manque à recevoir de cette taxe.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie Madame. Y a-t-il d'autres interventions sur ce vœu ? Monsieur Proriol.

M. PRORIOLO : Sur ce vœu, je rappellerai à Madame Mercier que l'année dernière, le Gouvernement a déjà effectué le report d'un an de cette disposition. Cette année, le Ministre, Monsieur Copé, a été interpellé bien sûr par un certain nombre d'élus pour lui demander de reporter encore la réforme d'un an.

Il a assorti son argumentation de refus, de la disposition, du propos suivant : « Nous sommes tous préoccupés par les délocalisations et ces délocalisations sont en général faites par des entreprises qui pensent que les charges que nous avons vis-à-vis d'elles dans notre pays, sont incontestablement supérieures à celles qu'elles rencontreraient dans d'autres pays et notamment des pays émergents qui sont souvent, parfois, très voisins du nôtre et je pense notamment à l'Europe de l'Est ».

On ne peut pas à la fois demander et être préoccupé des délocalisations et ne pas vouloir permettre aux entreprises de bénéficier, non pas des mêmes avantages, mais de quelques avantages fiscaux dans notre pays.

Nous savons que le plafond de cette démarche fiscale consiste à dire que les entreprises ne seront plus taxées à plus de 3,5 % de leur valeur ajoutée. Qu'est-ce que nous avons constaté antérieurement ? Les statistiques ont été fournies dans un certain nombre de rapports. Nous avons constaté que certaines collectivités avaient procédé à des augmentations inconsidérées et certaines entreprises pouvaient être taxées jusqu'à 10 %. C'est pour cette raison que nous ne pourrions pas voter votre amendement.

Nous en comprenons effectivement tout à fait la portée et je crois qu'il faut donner aussi un signal fort pour les entreprises qui restent dans notre pays. Et bien, en ce qui concerne la fameuse taxe professionnelle dont tout le monde pense qu'il faut la réformer, que c'est un impôt imbécile, etc. – il y a des citations célèbres dans ce domaine –, sa réforme est encore attendue, mais nous voulons aussi contribuer à permettre à nos entreprises de rester dans la France hexagonale.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à Monsieur Dubourgnoix.

M. DUBOURGNOUX : Monsieur le Président, je ne serai pas très long, mais je réagis aux propos de Jean Proriol, notre collègue Jean Proriol. Je trouve que c'est profondément démagogique, vraiment – je le dis assez solennellement – de prétexter les délocalisations pour justifier la mesure du Gouvernement sur la taxe professionnelle.

Aller dire – et j'invite Monsieur Proriol à le faire dans les bassins d'emploi les plus sinistrés, là où il y a une majorité de petites et moyennes entreprises – qu'elles sont contraintes aujourd'hui à délocaliser du fait que les charges sociales sont trop lourdes, c'est profondément faux et c'est profondément démagogique.

En fait, ce qui se passe pour la très grande majorité, très grande majorité de ces petites et moyennes entreprises, c'est qu'elles sont aujourd'hui contraintes, elles sont au pied du mur, elles sont mises au pied du mur par les donneurs d'ordre. C'est cela la réalité ! Martine Munoz pourrait certainement conforter ce raisonnement. Elle est la représentante du Conseil régional dans un bassin d'emploi qui a particulièrement subi cette réalité-là. C'est le bassin de Thiers.

Donc, je crois qu'en fait, cette mesure – pour parler clair et pour parler franchement –, c'est une mesure de classe, c'est une mesure qui est un nouveau cadeau à ceux qui s'en mettent plein les poches et c'est une mesure qui est dans la continuité de la politique que défend l'opposition au sein de ce Conseil régional et qui fait qu'aujourd'hui, on abreuve les riches et on appauvrit les pauvres.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, la parole est à Madame Sikora.

Mme SIKORA : Je voudrais ajouter deux petits mots concernant les bassins d'emploi. Il faut savoir : si nous arrivons à la délocalisation, il ne faut pas oublier que le prix de l'heure, en France, devient invendable. Je subis cela tous les jours. Mais il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas que les 35 heures. Lorsque est arrivée la cinquième semaine, les entreprises avec un nombre d'ouvriers, ne pouvaient plus assumer et combien d'entreprises ont commencé par déposer le bilan ? Il ne faut pas l'oublier, Monsieur, et alors nous sommes dans les délocalisations aujourd'hui parce qu'il est impossible, aujourd'hui, de facturer le prix de l'heure.

Les donneurs d'ordres jouent un rôle prépondérant dans cette affaire, mais aujourd'hui nous vendons un prix et si nous ne sommes pas compétitifs, cela est impossible. C'est tout ce que j'ai à dire !

M. LE PRÉSIDENT : Attendez, c'est un débat de fond et nous pouvons recommencer. Mais je vais essayer de le résumer en disant que si nous voulons aligner le prix de l'heure de travail sur le prix le moins cher dans le monde, qu'advient-il du progrès social accumulé depuis des décennies par les travailleurs et leurs représentants ? Aucun d'entre nous ici ne peut souscrire à cette démarche ! Ce n'est pas possible. Le vrai problème est d'organiser l'Europe de façon à ce qu'il y ait une harmonisation fiscale et sociale et que le même chantier soit ouvert à l'échelle du monde et il n'est pas malheureusement prêt d'être réglé.

Ceci étant, pour revenir au vœu, je trouve qu'il est très pertinent et d'ailleurs, l'Association des Maires de France, par l'intermédiaire de son Président Jacques Pélissard, a présenté cette disposition sous forme d'amendement et cet amendement a été accepté en commission et refusé hier soir par le Gouvernement. Hier soir ! Par le Gouvernement ! Donc, c'est même quelqu'un de l'UMP qui a proposé qu'il y ait ce report et le Gouvernement l'a refusé. Donc, je propose – car il n'est jamais trop tard pour bien faire – que nous adoptions effectivement le vœu présenté par la majorité.

Échange de propos entre Conseillers régionaux hors micros.

Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, le manifestent en levant la main. Avis contraires ? Monsieur Proriol n'avait pas envie de voter contre parce qu'évidemment, il va au congrès des Maires. Cela le met un peu en porte-à-faux. L'UPA vote contre ! Mais ne dites pas à Paris, demain, à vos collègues Maires, que vous avez voté contre le report !

M. PRORIOL : Monsieur le Président, ne nous donnez pas des leçons de courage. Nous assumerons tous nos votes.

M. LE PRÉSIDENT : Le vœu est adopté.

Le vœu n° 1 déposé par le groupe Communiste et Républicain est adopté : vote contre du groupe UPA.

Nous passons au vœu n° 2 qui est présenté par le groupe Communiste et Républicain également. Qui le défend ? Monsieur Bourdige.

VŒU N° 2

concernant l'expulsion de Fatima Charbi
déposé par le groupe Communiste et Républicain
présenté par Monsieur Luc Bourduge

M. BOURDUGE : Monsieur le Président, ce vœu deviendra d'ailleurs le vœu de la majorité. Vous l'avez sur votre table et il a été amendé – mais j'y reviendrai tout à l'heure.

Juste quelques éléments : cette jeune fille vient d'être victime d'un traitement indigne d'un pays dit le pays des droits de l'homme.

Je m'arrête quelques secondes sur les conditions de détention, je dis bien les conditions de détention et non de rétention : deux semaines en prison, insultée, blâmée, nourrie de casse-croûtes, avant d'être expulsée, manu militari, dans son pays d'origine, le Maroc.

La France, terre d'accueil, terre de respect des individus, traite ces hommes et ces femmes, ces enfants, ces jeunes, comme de véritables terroristes aux seules fins d'assouvir les ambitions politiques d'un homme et d'une majorité de droite populiste qui surfe sur le mécontentement et le rejet de l'autre, mécontentement engendré par cette politique antisociale au service du grand capital.

Si Fatima est expulsable et est donc expulsée aujourd'hui, c'est parce que son père, après avoir participé à l'économie de notre pays, puisqu'il était salarié à l'usine « Dunlop » de Montluçon, victime d'un accident du travail en 1976, a dû quitter notre pays par manque de ressources, puisqu'il avait un revenu qui était de 50 % de son salaire initial.

C'est ce même manque de ressources qui a interdit le regroupement familial quelques années plus tard et qui a conduit à l'irrégularité de cette jeune fille.

Je voulais apporter ces éléments parce qu'il me semble que c'est très important. Je ne veux pas vous lire le vœu puisqu'il est sur les tables. Je ferai juste une remarque sur le premier paragraphe, il y a une modification qui est à apporter : un premier enfant est né à Montluçon, puis Fatima et son frère jumeau au Maroc.

Il y avait une faute de frappe et il faut donc rajouter le « puis » et enfin, sur la conclusion : « Face à l'inhumanité et à la violence de cette décision, face à ce parcours humain brisé, le Conseil régional d'Auvergne demande aux autorités compétentes, le retour de Fatima Charbi à Montluçon, afin qu'elle puisse terminer les études qu'elle a entamées ».

Je tiens à informer notre Assemblée que le Conseil général de l'Allier, dans le cadre d'un contrat « jeune adulte » avait signé un accord avec cette jeune fille, y compris pour financer ses études. Nous sommes intervenus aussi auprès du Conseil général parce que cette attitude est tout simplement inadmissible.

Un dernier point qui a été rajouté : « Le Conseil régional d'Auvergne apporte son entier soutien aux collectifs, associations, élus ou citoyens qui s'opposent aux expulsions ». Cette dernière partie a été rajoutée.

M. LE PRÉSIDENT : Qui souhaite intervenir sur ce vœu ? C'est une question extrêmement préoccupante, extrêmement grave. J'espère que notre Assemblée sera unanime. Avis favorables ? Monsieur Proriot, c'est pour une intervention ?

M. PRORIOL : Une précision, Monsieur le Président. C'est effectivement un cas très douloureux. La municipalité de Montluçon est intervenue à différentes reprises pour essayer de régler le problème sur place. Le fait est cependant que Mademoiselle Charbi a fait l'objet d'une décision du tribunal de grande instance de Lyon et jusqu'à ce jour, elle n'a effectivement pas fait appel. Elle pourrait, je crois, demander de revenir en France pour poursuivre ses études. Sa démarche peut-être lui appartient encore et cela permettrait, je pense, de régulariser une situation infiniment douloureuse.

C'est vrai qu'elle pourrait continuer ses études auprès des établissements marocains, mais il semble que la mère étant au Maroc, le père étant ici, une solution pourrait être trouvée, mais à mon avis, il y a une démarche aussi de sa part pour retrouver son lycée et éventuellement passer son baccalauréat.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bourduge.

M. BOURDUGE : Juste une précision, ses parents sont tous les deux au Maroc. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure, vous n'avez pas dû m'écouter peut-être, Monsieur Proriot. Mais son père n'a pas pu revenir en France dans le cadre d'un regroupement familial, par manque de ressources, alors qu'il a été lui-même obligé de quitter notre pays, parce que tout simplement, victime d'un accident du travail, ses ressources ne lui permettaient pas de vivre dans notre pays. C'est la raison de cette expulsion.

Concernant Fatima, elle a obtenu au Maroc, puisque je l'ai eu récemment au téléphone, un nouveau passeport et elle est dans l'attente d'un visa pour revenir dans notre pays. Maintenant, cela ne tient plus qu'à notre pays, puisqu'elle souhaite finir ses études.

J'étais hier au conseil d'administration de son lycée. J'ai longtemps discuté avec le proviseur sur cette situation. Il a pris l'engagement de ne pas la rayer des listes de ses élèves parce qu'il souhaite qu'elle revienne.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, Monsieur Bourduge. Je propose que nous votions ce vœu et que, sur la base de ce vœu, je puisse m'adresser dès demain au Ministre de l'Intérieur en votre nom à tous, en transmettant le vœu et en demandant à ce que le visa soit accordé à cette jeune fille, puisqu'elle a son passeport et qu'elle est dans l'attente du visa. Il suffit d'une instruction à l'Ambassade de France à Rabat pour que le problème soit réglé.

Tout le monde est d'accord pour voter ce vœu ? Il est voté à l'unanimité. Je vous en remercie.

QUESTION ORALE

M. LE PRÉSIDENT : Il nous reste une question orale au titre de l'article 40 du règlement intérieur, qui a été déposée, conformément à ce règlement, en début de séance par Monsieur Mercier, je pense, en tout cas par le groupe UPA, sur la cessation d'activité laitière. Il lui appartient de la résumer et je délègue à mon Vice-Président, le soin de lui répondre.

M. MERCIER : Monsieur le Président, la question orale porte sur la production laitière, sur la crise que traverse cette filière et actuellement, il existe des aides au niveau de la cessation laitière – c'est très technique, au niveau du mécanisme. Il y a eu une évolution récente au niveau de ces aides à la cessation laitière, puisque, aujourd'hui, il y a la possibilité que le transfert de ces références laitières puisse se faire par achat direct, par les producteurs.

Cette possibilité, s'il n'y a pas de crédits publics, est rendue possible. Comme vous le savez, la filière laitière représente 8.500 producteurs de lait au niveau de la région Auvergne. Ce sont en moyenne de petites exploitations qui maillent l'ensemble de notre territoire et le fait d'avoir la possibilité de rachat de ces références laitières, entre producteurs, pourrait être relativement dangereux et avoir une atteinte au niveau de la répartition des exploitations laitières sur ce territoire.

La question qui se pose aujourd'hui est qu'il y a une partie du financement sur ces aides à la cessation laitière, qui peuvent être apportées par l'État et si nous voulons éviter le marché de gré à gré, il serait souhaitable que les collectivités territoriales puissent abonder ces enveloppes. C'est pourquoi nous aurions pu en discuter dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Et je propose, qu'au niveau de la filière laitière, soit prévu dans le budget, un million d'euros pour financer cette restructuration laitière, et pour ne pas modifier l'enveloppe – car, au cours de la Première Commission, le Président Mallot nous a donné quelques précisions sur l'orientation budgétaire en matière agricole –, je propose que les crédits actuels sur la filière laitière soient maintenus et qu'en priorité, cette action soit prise en ligne de compte. Donc, cela n'a pas une incidence supplémentaire sur le montant des crédits qui pourraient être affectés, en 2007, au niveau de l'agriculture.

M. LE PRÉSIDENT : Je rappelle qu'il n'y a pas de débat sur les questions orales. Il y a une réponse que je demande à Monsieur Mallot de faire et nous n'ouvrons pas de débat dessus : article 40 du règlement intérieur. Monsieur Mallot.

M. MALLOT : Personne ne niera effectivement l'intérêt de ce sujet important pour la filière laitière en Auvergne. Effectivement, j'ai reçu les représentants de la profession, il y a quelque temps. Ils sont venus appeler mon attention sur ce dispositif de vente de quotas laitiers, sans terre – il faut dissocier les quotas laitiers et la terre – dispositif qui a été mis en place par l'office de l'élevage. Ils ont souhaité que notre collectivité se substitue en quelque sorte à l'office de l'élevage et donc à l'État, pour la prise en charge, à hauteur d'un million d'euros, des transferts en question.

La lettre n'est pas encore partie, mais je leur ai répondu oralement par la négative et nous allons le confirmer par écrit, pour plusieurs raisons.

La première raison est que nous ne pouvons pas entrer dans la logique où le Conseil régional se substituerait à l'État à chaque fois que celui-ci est défaillant, sinon comment allons-nous faire sur tous les crédits de l'office de l'élevage qui diminueront de 40 % en 2007 ? Nous avons les ACAL, mais d'autres. C'est annoncé par l'office de l'élevage lui-même.

Deuxièmement, les crédits européens diminuent de partout. Le FEADER est à moins 27 % par rapport au deuxième pilier antérieur, etc. Nous ne pouvons pas entrer dans la logique de la substitution.

Troisièmement, le montant de crédits qui serait nécessaire pour y faire face, soit 1 million d'euros – c'est 10 % des crédits attribués à l'agriculture, c'est 1,5 point de fiscalité –, nous n'avons pas les moyens de faire face et si nous procédions, comme vous l'avez suggéré, à des redéploiements, j'imagine d'ici les cris de celles et ceux à qui nous supprimerions les crédits pour faire face à ce nouvel engagement.

Je voudrais simplement rappeler que notre soutien à la filière laitière est constant et que nous votons des crédits extrêmement abondants de Commission permanente en Commission permanente et de façon détaillée. Nous connaissons tous les bénéficiaires.

Que ce soit à travers le plan de modernisation des bâtiments d'élevage, sur lequel nous faisons un effort tout à fait conséquent et que quasiment aucune Région de France ne fait à cette hauteur. Je citerai rapidement la modernisation des installations de traite avec toutes les dispositions, tous les financements que nous accordons pour la valorisation des produits laitiers – encore hier ! Et bien sûr tous les dispositifs en faveur de l'installation, de la reprise d'exploitation, la diversification, la transformation laitière etc.

Donc la filière ne peut que reconnaître les efforts considérables que nous faisons en sa faveur. La Région ne saurait se substituer à l'État et donc voilà les raisons pour lesquelles nous répondons par la négative à cette demande, en suggérant que l'État assume ses responsabilités en la circonstance.

M. LE PRÉSIDENT : Merci Monsieur Mallot. Nous avons épuisé l'ordre du jour, donc la séance est terminée et je vous donne rendez-vous pour le budget primitif début janvier, mais dans l'intervalle bien sûr, il y aura la Commission permanente du 11 décembre. Bonne soirée à toutes et à tous.

Fin de la Session à 16 heures 50.

Le Président du Conseil régional d'Auvergne

signé : René Souchon

Ce document est disponible
au Secrétariat des Assemblées
Conseil régional d'Auvergne
BP 60 – 13/15, avenue de Fontmaure
63402 CHAMALIÈRES CEDEX